



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Juin 2019

2019

2



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 2 - Juin 2019

Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.

La série «*Economies régionales*» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

© Banca d'Italia, 2019

Adresse

Via Nazionale 91
00184 Rome - Italie

Site Internet

<http://www.bancaditalia.it>

Filiale d'Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21
11100 Aoste
Téléphone : +39 0165 307611

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

ISSN 2283-9615 (stampa)

ISSN 2283-9933 (online)

La date d'arrêt des statistiques figurant dans cette publication est le 28 mai 2019, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2019 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

SOMMAIRE

1. Vue d'ensemble	5
2. Les entreprises	7
Les tendances sectorielles	7
<i>Encadré : Le marché immobilier</i>	8
<i>Encadré : Structure et développement du secteur du commerce de détail</i>	11
Croissance et productivité de l'économie valdôtaine	13
Les échanges avec l'étranger	14
Les conditions économiques et financières	15
Les prêts aux entreprises	17
3. Le marché du travail	19
L'emploi	19
Le chômage et l'offre d'emploi	20
<i>Encadré : L'évolution des allocations de chômage</i>	20
4. Les ménages	22
Le revenu et la consommation des ménages	22
<i>Encadré : L'inégalité des revenus du travail</i>	24
La richesse des ménages	25
L'endettement des ménages	27
<i>Encadré : Les subrogations et les rachats de prêts au logement</i>	29
5. Le marché du crédit	31
La structure	31
Les financements et la qualité du crédit	31
La collecte	33
6. Les finances publiques décentralisées	35
Les dépenses des collectivités territoriales	35
<i>Encadré : Le personnel du service de santé publique</i>	37
<i>Encadré : Les Programmes opérationnels régionaux 2014-2020</i>	40
Les recettes des collectivités territoriales	41
<i>Encadré : La capacité de perception des communes</i>	43

Le solde budgétaire total	44
La dette	44
Appendice statistique	45
Notes méthodologiques	84

Ce document a été rédigé par : Roberto Cullino (coordinateur), Luciana Aimone Gigio, Silvia Camussi, Alessandro Cavallero, Antonello d'Alessandro, Cristina Fabrizi, Giovanna Giuliani, Anna Laura Mancini.

La partie éditoriale et le traitement des données ont été suivis par Francesca Colletti.

AVERTISSEMENTS

Signes conventionnels :

- le phénomène n'existe pas ;
 - le phénomène existe mais les données sont inconnues ;
 - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré ;
 - :: les données sont insignifiantes du point de vue statistique.
-

1. VUE D'ENSEMBLE

En 2018, la reprise de l'activité économique en Vallée d'Aoste s'est poursuivie, mais avec moins d'intensité que l'année précédente.

La phase de reprise cyclique dans la région a commencé plus tard que la moyenne du pays. Cette situation a été influencée par les dynamiques négatives au niveau démographique et de la productivité. En 2018, selon des estimations préliminaires, la valeur ajoutée régionale était inférieure de plus de 9 pour cent en termes réels aux niveaux d'avant la crise.

Les entreprises. – Dans l'industrie, l'activité a continué de croître, quoique moins intensément que l'année précédente. Dans le secteur tertiaire, le tourisme s'est maintenu à des niveaux historiquement élevés, avec des effets positifs sur les branches connexes. En particulier, les nuitées des touristes étrangers ont encore augmenté. En revanche, il n'y a pas eu de signes de reprise significative dans le bâtiment, qui a continué d'être affecté par la faiblesse du secteur des travaux publics et des nouvelles constructions résidentielles. Sur le marché immobilier, les transactions et les prix ont encore légèrement augmenté. Les investissements des entreprises industrielles ont continué de croître. Après l'augmentation enregistrée en 2017, également à la suite de quelques opérations exceptionnelles, la dynamique des prêts au secteur de la production a été négative ; la baisse a touché toutes les classes dimensionnelles et de risque des entreprises.

Le marché du travail. – L'emploi a progressé à un rythme modéré, comme l'année précédente, grâce à l'évolution positive des services du commerce, de l'hébergement et de la restauration. Cette augmentation s'est reflétée sur le nombre total d'heures travaillées. Le taux de chômage a encore diminué.

Les ménages. – Selon les premières informations disponibles, l'évolution du revenu et de la consommation a été positive en 2018. Le revenu disponible et la richesse par habitant sont nettement supérieurs à la moyenne du pays ; la région se caractérise également par une répartition des revenus du travail moins inégale que la moyenne italienne.

Les prêts octroyés par les banques et les sociétés financières aux ménages ont continué d'augmenter, mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente. L'épargne des ménages reste orientée vers les comptes courants, malgré les faibles rendements offerts. En revanche, la baisse de la valeur des titres en dépôt auprès des banques s'est accentuée, influencée par la dynamique des parts de fonds communs, qui ont diminué après une longue période d'expansion.

Le marché du crédit. – Le développement des prêts bancaires au secteur privé non financier s'est affaibli après une croissance significative enregistrée l'année précédente. Le taux de prêts non performants est resté sensiblement stable. L'incidence

des crédits non performants sur le total des prêts a encore diminué, grâce à de nouvelles opérations de cession de créances en souffrance et d'abandon des postes compromis du bilan des banques. La baisse du nombre de guichets bancaires s'est poursuivie, tandis que d'autres circuits de contact avec la clientèle ont continué à se développer.

Les finances publiques. – En 2018 les dépenses courantes en termes de trésorerie des Collectivités locales de la région ont sensiblement augmenté, tandis que la baisse de la dépense en compte capital s'est poursuivie, en raison de la tendance négative de la formation brute de capital fixe. Cependant, la planification des travaux publics s'est intensifiée.

Les recettes, qui, par habitant, sont supérieures à la moyenne des autres régions à statut spécial, ont diminué pour la Région, également affectées par les délais dans les recettes. En revanche, les recettes ont augmenté pour les Communes, qui se caractérisent par une meilleure situation économique et financière et une capacité de collecte légèrement supérieure à la moyenne des régions à statut spécial.

L'encours global de la dette des Administrations locales a diminué en 2018, mais dans une moindre mesure que la moyenne nationale.

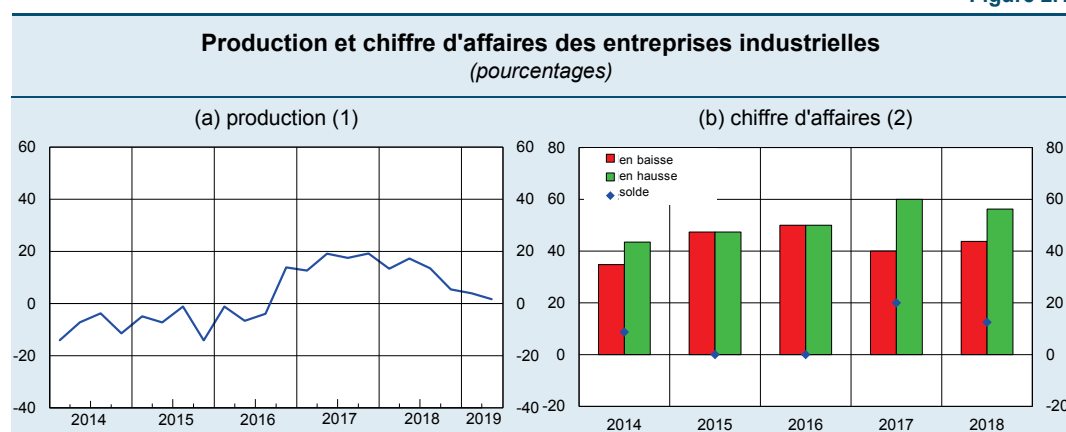
2. LES ENTREPRISES

Les tendances sectorielles

L'industrie. – En 2018, la production industrielle a continué de croître, mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente. Selon l'enquête trimestrielle de Confindustria Valle d'Aosta, la part des entreprises qui ont enregistré une augmentation des niveaux de production a encore été supérieure à celle qui présentait des signes de réduction (fig. 2.1.a). L'activité a été plus intense au premier semestre, grâce à la bonne évolution de la demande globale ; au second semestre, des signes de ralentissement ont été observés, en particulier en ce qui concerne la dynamique moins soutenue des exportations (cf. le paragraphe : *Les échanges avec l'étranger*). En 2018, selon les résultats de l'enquête de la Banca d'Italia auprès d'un échantillon d'entreprises industrielles d'au moins 20 salariés (Invind), la progression des revenus s'est poursuivie, essentiellement grâce à la contribution des moyennes et grandes entreprises. L'équilibre entre la part des entreprises qui ont déclaré une augmentation du chiffre d'affaires et celle des entreprises qui en ont indiqué une réduction a été maintenu à des niveaux positifs (fig. 2.1.b).

Le ralentissement qui s'est manifesté à la fin de l'année dernière se serait poursuivi au premier semestre 2019, selon les indications de Confindustria Valle d'Aosta. Pour l'ensemble de l'année en cours, la majorité des entreprises interrogées par la Banca d'Italia prévoient une nouvelle augmentation des ventes.

Figure 2.1



Source : traitement des données Confindustria Valle d'Aosta (graphique a) et Invind (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête sur les entreprises industrielles et de services (Invind)*.

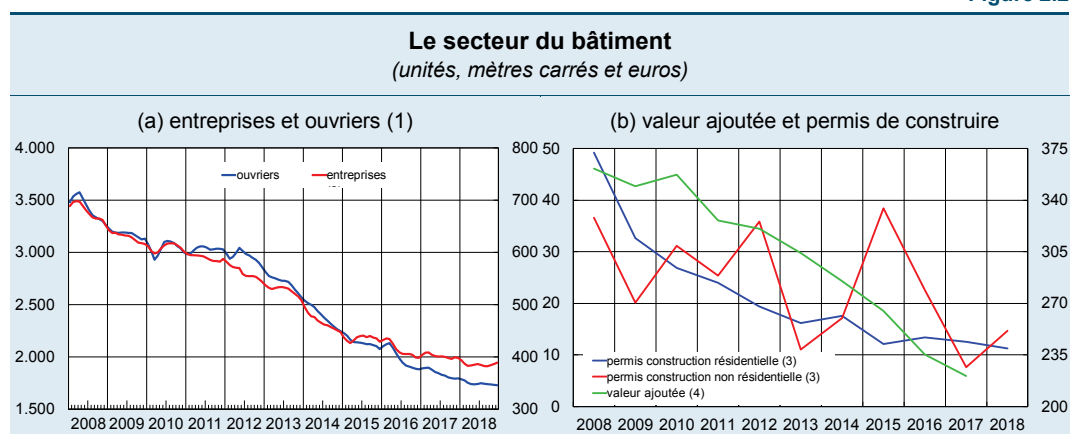
(1) Soldes entre la part des réponses « à la hausse » et « à la baisse » fournies par les entreprises interrogées. Les soldes font référence aux prévisions à 3 mois relatives au trimestre en question. – (2) Traitement des données à prix courants.

En 2018, les investissements ont continué de croître. Selon les résultats de l'enquête Invind, le solde entre la part des entreprises qui les a augmentés et celle qui les a réduits a été largement positif. La propension à investir s'est également étendue aux petites entreprises. L'activité d'accumulation se poursuivrait pendant l'année en cours.

Le bâtiment. – En 2017 (dernière année de disponibilité des données) la valeur ajoutée du secteur du bâtiment a encore diminué, tombant à des niveaux inférieurs de 39 pour cent à ceux de 2008 et de 60 pour cent à ceux du début des années 90. L'année dernière on n'a observé aucun signe de reprise significative de l'activité, qui a été affectée par la faiblesse du secteur des travaux publics et des nouvelles constructions résidentielles. Parmi les entreprises du bâtiment comptant au moins 10 salariés de l'échantillon de la Banca d'Italia, les indications d'une baisse de l'activité de production étaient supérieures à celles d'une augmentation. Selon les données de la *Cassa edile regionale* (Caisse régionale du bâtiment), le nombre d'entreprises et d'ouvriers enregistrés a continué à diminuer (fig. 2.2.a).

Dans le domaine des travaux publics, les investissements ont encore diminué, mais la planification de nouveaux ouvrages par les autorités locales s'est intensifiée (cf. le paragraphe : *Les dépenses des collectivités territoriales* au chapitre 6). Selon les données du Cresme, le montant total des appels d'offres a augmenté par rapport à l'année précédente.

Figure 2.2



Source : Cassa edile regionale Valle d'Aosta (graphique a) et Istat (graphique b).

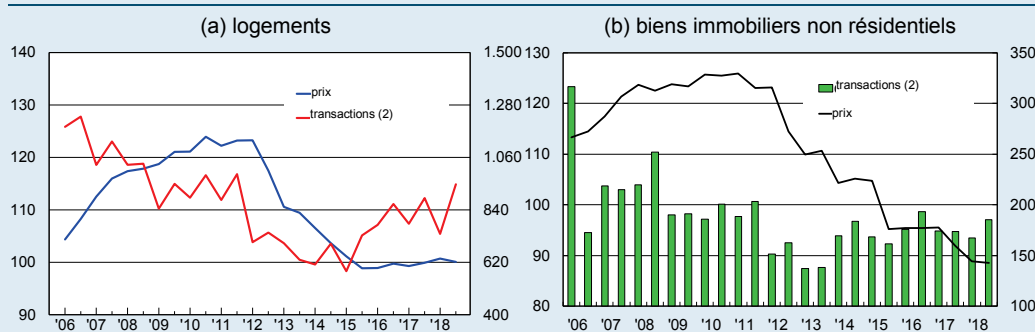
(1) Données mensuelles désaisonnalisées. Moyenne mobile sur 3 périodes. – (2) Échelle de droite. – (3) Les données relatives aux permis de construire attribués à l'année t sont collectées au cours de l'année t-2. Valeurs en milliers de mètres carrés relatives à la superficie utile des logements à usage résidentiel et à la superficie totale des bâtiments à usage non résidentiel. – (4) Valeur ajoutée aux prix de base ; valeurs-chaîne, année de référence 2010 ; millions d'euros. Échelle de droite.

Selon les données sur les permis de construire, la faiblesse de l'activité de construction de logements neufs a été associée à un plus grand dynamisme de la construction non résidentielle (fig. 2.2.b).

LE MARCHE IMMOBILIER

En 2018, les transactions de logements ont augmenté de 0,9 pour cent (1,8 pour cent l'année précédente ; voir figure, graphique a). Par rapport au minimum historique atteint en moyenne annuelle en 2014, le niveau des échanges commerciaux a augmenté de près de 30 pour cent (tab. a2.1) ; à Aoste, cette augmentation a été beaucoup plus faible. Les prix ont de nouveau augmenté, quoique dans une moindre mesure, et à la fin de l'année 2018 l'écart positif entre les prix au mètre carré et la moyenne nationale s'est encore élargi (tab. a2.2).

Prix et transactions de biens immobiliers (1) (indices 2015=100 et unités)



Source : traitement des données Istat et OMI. Cf. dans les *Notes méthodologiques* les rubriques *Prix des logements* et *Prix de l'immobilier non résidentiel*.

(1) Les prix sont exprimés sous la forme d'un indice des prix des biens immobiliers en valeur courante. La série historique de l'OMI montre une discontinuité au premier semestre 2014 liée à l'évolution des « zones homogènes de marché » auxquelles se réfèrent les prix au niveau communal. Les valeurs présentées sont interpolées. En 2017 l'OMI a publié une nouvelle série de transactions à partir de 2011 ; dans les graphiques, les données antérieures à 2011 ont été reconstruites à rebours en fonction des tendances de la série précédente. – (2) Total des transactions. Échelle de droite.

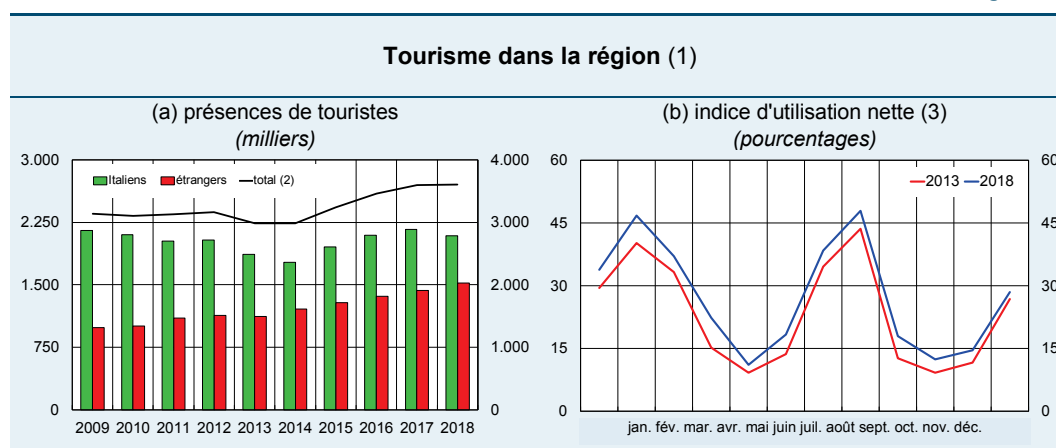
Les transactions de biens immobiliers non résidentiels, dont l'évolution régionale est très irrégulière en raison des dimensions réduites du marché, ont augmenté de 1,4 pour cent (-5,7 pour cent en 2017), grâce à la croissance des transactions concernant les hangars industriels. En revanche, les achats de bureaux et de commerces ont encore diminué. Selon nos estimations, ce dernier secteur a contribué de manière significative à la poursuite de la baisse des prix (figure, graphique b).

Les services privés non financiers. – En 2018, l'activité dans le secteur des services s'est ultérieurement développée. Selon l'enquête menée par la Banca d'Italia auprès d'un échantillon de sociétés de services employant au moins 20 salariés, le solde entre la part des sociétés qui ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires et celles qui en ont déclaré une baisse est resté positif. Selon l'enquête réalisée par Confindustria Valle d'Aosta, la tendance économique s'est intensifiée au premier semestre et s'est affaiblie au second. L'hétérogénéité parmi les secteurs est restée élevée. Les activités d'hébergement, de restauration et les remontées mécaniques ont de nouveau bénéficié de la bonne performance du tourisme, grâce à l'attractivité internationale consolidée de la région. En revanche, pour les activités commerciales moins liées au tourisme, la phase de crise s'est poursuivie ; le nombre de points de vente au détail a encore diminué (tab. a1.4 ; cf. l'encadré : *Structure et développement du commerce de détail*).

En 2018 l'activité du secteur touristique est restée à des niveaux historiquement élevés : le nombre de nuitées a dépassé 3,6 millions, la valeur la plus élevée de la dernière décennie (fig. 2.3.a). L'augmentation de la composante étrangère a compensé la baisse du nombre de visiteurs italiens (tab. a2.3) ; la croissance du tourisme étranger a concerné les principaux pays de provenance (Royaume-Uni, France, Suède et Suisse). La dynamique globale du secteur n'a cependant pas été homogène dans l'ensemble de la région : les nuitées ont augmenté dans les zones qui attirent traditionnellement le plus grand nombre de visiteurs, en particulier étrangers (Mont-Blanc, où les pré-

sences totales ont dépassé pour la première fois le seuil du million, et le Mont Cervin) ; la tendance a également été positive dans la région de la Vallée Centrale-Mont Avic, tandis que dans le reste de la région une contraction par rapport à 2017 a été enregistrée, tant pour les touristes italiens que pour les touristes étrangers. L'afflux de visiteurs, traditionnellement concentré sur la saison de ski et l'été, a augmenté même pendant les mois généralement considérés comme basse saison. Par rapport à 2013, année où l'on a enregistré le plus haut niveau de concentration saisonnière des flux touristiques, l'indice net d'utilisation des lits a augmenté durant tous les mois de l'année (fig. 2.3.b). La durée moyenne du séjour est restée presque inchangée.

Figure 2.3



Source : traitement des données de la Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se rapportent aux flux régionaux dans les établissements hôteliers et non hôteliers. – (2) Échelle de droite. – (3) Ratio en pourcentage entre les présences enregistrées dans les établissements d'hébergement et la disponibilité réelle des lits, nette des fermetures saisonnières.

Selon les données de l'enquête par sondage de la Banca d'Italia sur le tourisme international (Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Tourisme international en Italie*), en 2018 les dépenses totales par nuit des étrangers dans la région ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Au premier trimestre de 2019, le nombre de nuitées a diminué par rapport à l'année dernière à la même période (-4,1 pour cent), dans une mesure presque analogue pour les composantes nationale et étrangère.

Dans le secteur des transports, les passages de véhicules sur les autoroutes valdôtaines ont légèrement diminué en raison de la diminution du trafic des véhicules légers (tab. a2.4). Les transits par les tunnels sont de nouveau en hausse par rapport à 2017, pendant lequel le tunnel du Grand-Saint-Bernard avait été fermé au dernier trimestre.

La démographie. - En 2018 le nombre d'entreprises actives dans la région a encore baissé de 0,8 pour cent (tab. 1.4). À l'exception de l'agriculture, le recul a touché tous les secteurs d'activité : il a été le plus marqué dans le secteur tertiaire (à l'exception de celui d'hébergement et de restauration ainsi que celui de transport et entreposage, où le nombre d'entreprises actives est resté inchangé) ainsi que dans le secteur du bâtiment.

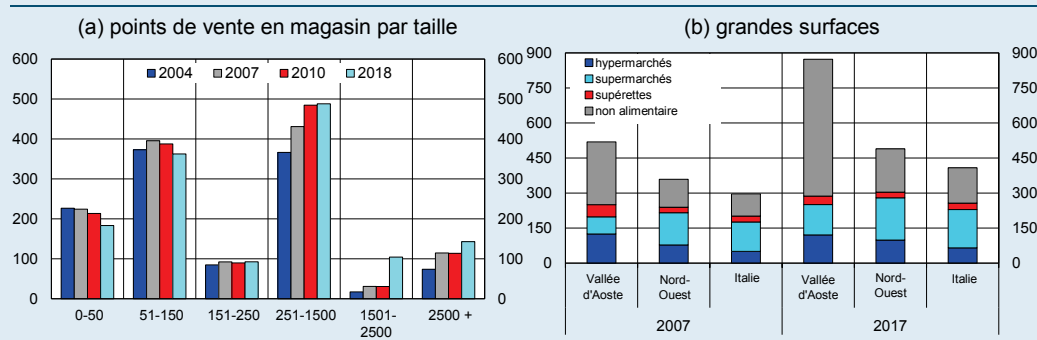
STRUCTURE ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU COMMERCE DE DETAIL

En 2016 (dernière année pour laquelle les données de la comptabilité territoriale de l'Istat sont disponibles), le secteur du commerce représentait 8,0 pour cent de la valeur ajoutée totale de la Vallée d'Aoste, un chiffre inférieur à la moyenne nationale et du Nord-Ouest (respectivement 12,0 pour cent et 12,3 pour cent). La différence est attribuable au secteur du commerce de gros, tandis que le poids du secteur du commerce de détail était légèrement plus élevé que dans les régions de la macro zone d'appartenance. La contribution des grandes surfaces à la valeur ajoutée du commerce a également été légèrement supérieure.

En 2016, la structure du secteur a eu une plus grande incidence, par rapport à la moyenne du Nord-Ouest, de petites unités locales, également par rapport aux caractéristiques morphologiques de la région : celles de moins de 10 salariés constituaient la quasi-totalité du secteur et employaient 70,1 pour cent des salariés (60,9 dans la moyenne du Nord-Ouest ; tab. a2.5). Toutefois, les unités locales de grande taille étaient plus grandes que celles de la macro zone de comparaison. La taille moyenne globale du commerce de détail était de 3,0 salariés (3,2 dans le Nord-Ouest).

Figure A

Le secteur de la distribution de détail (1)
(surface de vente en mètres carrés pour 1 000 habitants)



Source : traitement des données du Ministère du Développement économique et de l'Istat.

(1) Points de vente exprimés en mètres carrés de surface pour 1 000 habitants. Dans le graphique a, on fait référence à la classification des points de vente en fonction de la surface de vente ; dans le graphique b, on fait référence au type de distribution. Cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Secteur de la distribution.

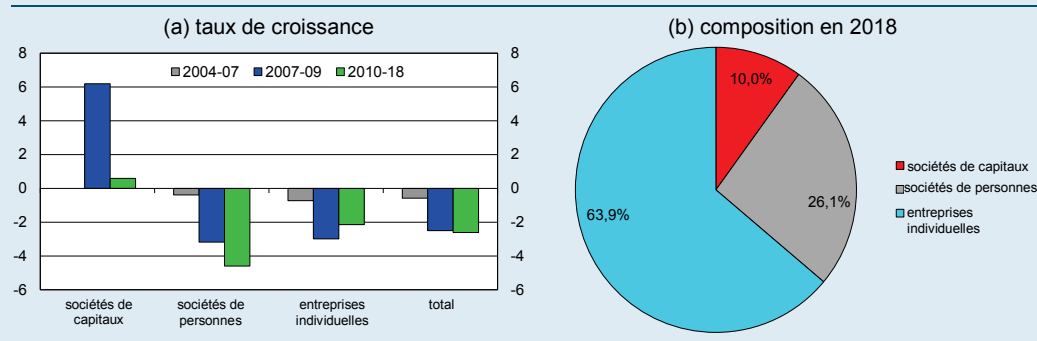
Comme l'économie dans son ensemble, le secteur a été affecté par les effets de la crise et par d'importantes mesures réglementaires visant à encourager une plus grande libéralisation et modernisation du secteur de la distribution de détail. Après que le décret législatif n° 114/1998 avait supprimé certaines restrictions à l'accès au marché des grandes structures, le décret-loi n° 201 du 6 décembre 2011 a libéralisé les jours et heures d'ouverture sur le territoire national et pour la quasi-totalité des établissements commerciaux ; cette libéralisation avait déjà été introduite en juillet à titre expérimental pour les commerces de détail situés dans les municipalités touristiques et les villes d'art (décret-loi n° 98 du 6 juillet 2011).

Depuis 2004, les structures de plus de 250 mètres carrés ont connu une croissance rapide (figure A, graphique a). Cette augmentation est essentiellement due aux structures des grandes surfaces dans le secteur non alimentaire (figure A, graphique b ; tab. a2.6).

Le renforcement des grandes surfaces, qui repose essentiellement sur des formes d'entreprises plus structurées, s'est accompagné d'un processus de recomposition par forme juridique, en faveur des sociétés de capitaux (figure B, graphique a). Ces dernières, qui étaient restées pratiquement inchangées entre 2004 et 2007 se maintenant sur des nombres limités (5,7 pour cent du nombre total d'entreprises), ont connu une croissance significative au cours des années suivantes, jusqu'à représenter 10,0 pour cent en 2018 (figure B, graphique b ; 10,6 dans la moyenne du Nord-Ouest). Bien que le poids des entreprises individuelles reste élevé, les partenariats sont plus nombreux dans la région que dans la macro région à laquelle elles appartiennent (26,1 pour cent et 19,2 pour cent, respectivement).

Figure B

Composition et croissance des entreprises de vente au détail par forme juridique
(pourcentages)



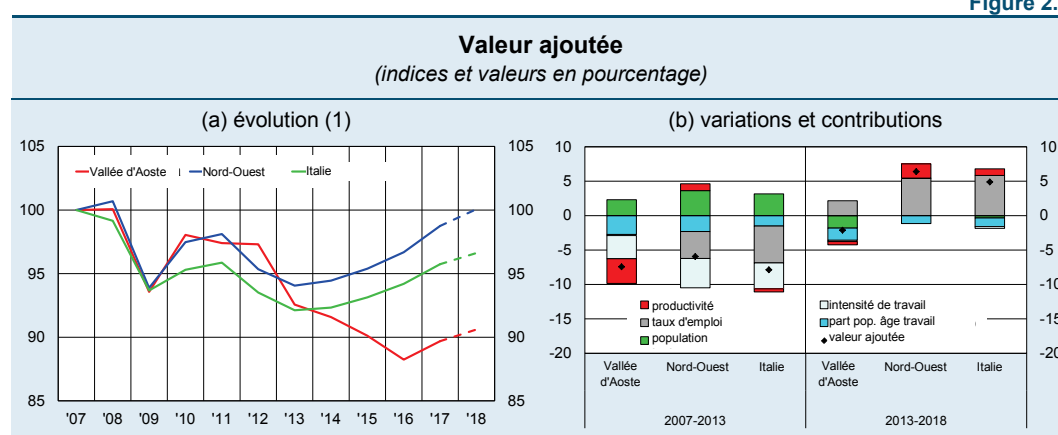
Source: traitement des données InfoCamere-Movimprese.

La présence en Vallée d'Aoste d'une proportion plus élevée de petites entreprises se reflète également sur la composition de l'emploi. Au cours de la dernière décennie, la part des travailleurs autonomes dans l'emploi total du commerce de détail a dépassé 40 pour cent soit près de 10 points de pourcentage de plus que dans le Nord-Ouest. Dans le domaine de l'emploi salarié, la croissance du recours aux prestations à durée déterminée et au travail à temps partiel a été conforme à la moyenne du Nord-Ouest ; en 2018 ces types de contrats représentaient dans la région respectivement environ 20 pour cent et plus du tiers du nombre total des salariés. La Vallée d'Aoste étant une région à vocation essentiellement touristique, le pourcentage de ceux qui déclarent travailler le dimanche est élevé depuis le début de la décennie et il supérieur à la moyenne du Nord-Ouest ; en 2018, il représentait environ la moitié des salariés.

Croissance et productivité de l'économie valdôtaine

Pendant la phase de crise prolongée qui a débuté en 2008, l'activité économique dans la Vallée d'Aoste a considérablement diminué. En 2018, la valeur ajoutée régionale était inférieure de 9,4 pour cent par rapport à la période qui a précédé la crise (fig. 2.4.a). Jusqu'en 2013, l'évolution de l'activité économique a été assez analogue à celle de l'Italie et du Nord-Ouest. Au cours de la période suivante, la reprise enregistrée dans d'autres régions du pays n'a pas affecté l'économie régionale, qui n'a montré de signes de reprise qu'à partir de 2017.

Figure 2.4

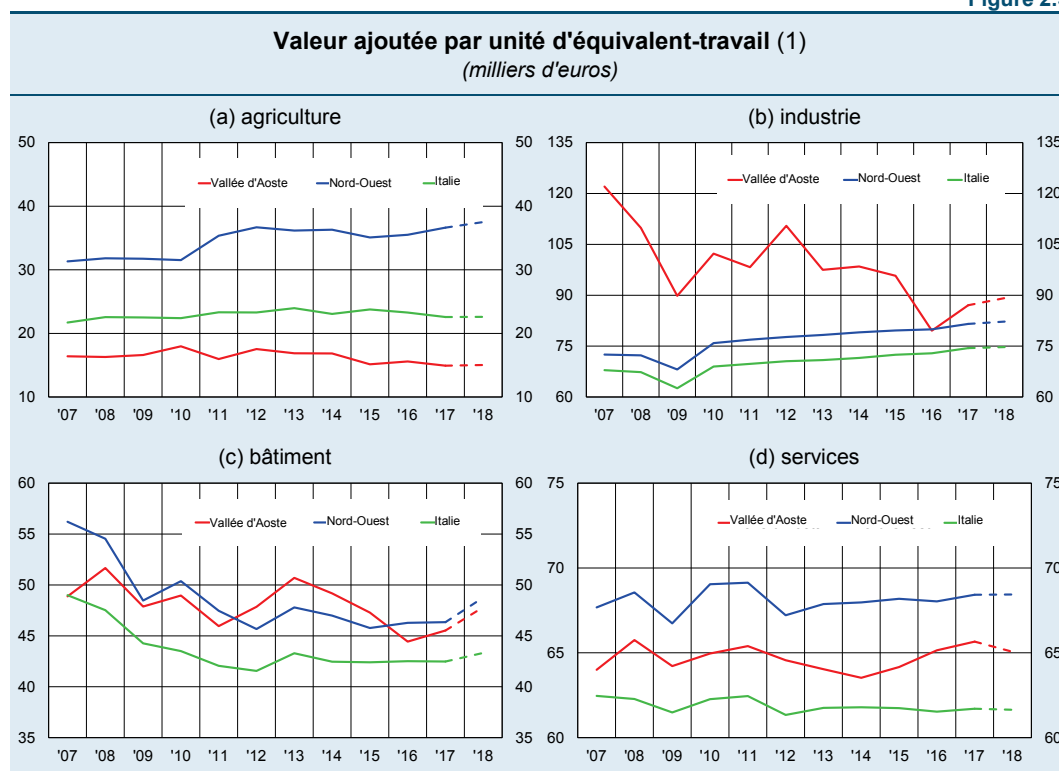


Source : Istat, *Comptes économiques territoriaux*, et Prometeia, *Scénarios régionaux*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Productivité et croissance*.

(1) Indices 2007=100. Valeurs-chaîne, année de référence 2010.

Par rapport à la moyenne nationale, la baisse de la valeur ajoutée dans la région après 2013 est due à des différences dans l'évolution du taux d'emploi, de la population et de la productivité (fig. 2.4.b). Après une stabilité substantielle durant la première phase de la crise, le taux d'emploi a augmenté beaucoup plus modérément que la moyenne du pays (cf. le chapitre 3 : *Le marché du travail*). La population a diminué par rapport à la stabilité substantielle au niveau italien ; l'évolution de la Vallée d'Aoste est attribuable à la baisse du sold naturel, qui a plus que compensé le solde migratoire positif tant pour les pays étrangers que pour les autres régions italiennes (concentré principalement dans la tranche d'âge entre 25 et 44 ans). La productivité du travail (exprimée par le ratio entre la valeur ajoutée et les unités de travail équivalentes), tout en restant supérieure à la moyenne italienne, a continué à baisser après 2013, contrairement à la tendance nationale. Cette baisse est due à l'industrie et au bâtiment (fig. 2.5) ; depuis 2017 des signes de reprise sont apparus dans les deux secteurs.

Figure 2.5



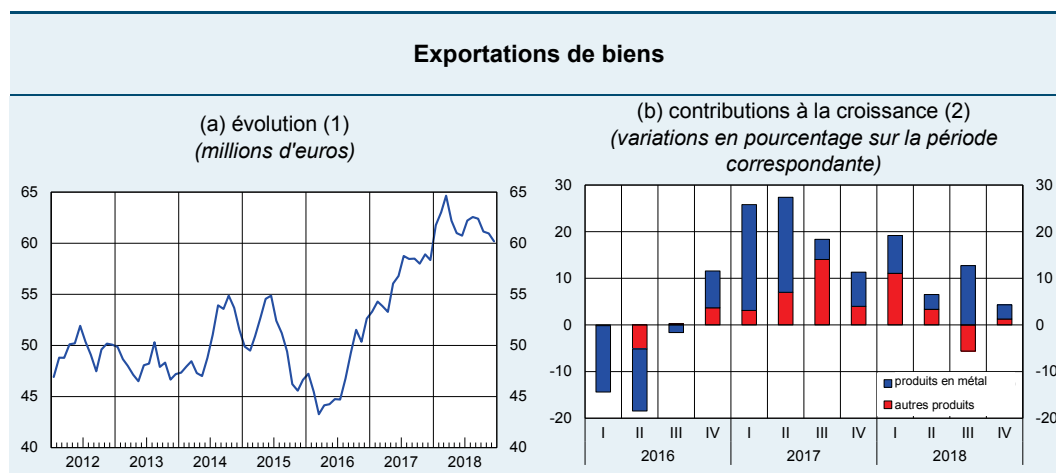
Source : Istat, *Comptes économiques territoriaux*, et Prometeia, *Scénarios régionaux*.
(1) Valeurs-chaine, année de référence 2010.

Les échanges avec l'étranger

En 2018, la croissance des exportations régionales à prix courants s'est poursuivie, mais à un niveau inférieur à celui de l'année précédente (fig. 2.6.a). L'augmentation a dépassé celle du Nord-Ouest et de la moyenne nationale. Cette évolution a été largement influencée par la poursuite de la croissance du secteur métallurgique (fig. 2.6.b), qui représente près de 60 pour cent des exportations de la région.

Parmi les autres domaines de spécialisation, les ventes dans le secteur alimentaire (où les boissons ont une importance particulière) et, dans une moindre mesure, les ventes des machines et des voitures à des résidents à l'étranger par des concessionnaires établis dans la région ont continué de croître. En revanche, les exportations de produits en caoutchouc, de plastiques et de minéraux non métalliques ont diminué par rapport à l'année précédente (tab. a2.7). En ce qui concerne les débouchés, les exportations ont augmenté avec la même intensité dans l'Union européenne (UE) et dans les pays hors UE (tab. a2.8). Dans la zone euro, où les ventes ont poursuivi la reprise enregistrée en 2017, la croissance a concerné les principaux pays. Les exportations vers les pays hors UE ont bénéficié d'une forte progression ultérieure sur le marché chinois et d'une tendance positive aux États-Unis ; les ventes ont continué à se développer en Suisse, un marché de destination important pour les produits régionaux.

Figure 2.6



Source : traitement des données Istat.

(1) Moyennes mobiles sur 3 périodes des données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Données trimestrielles.

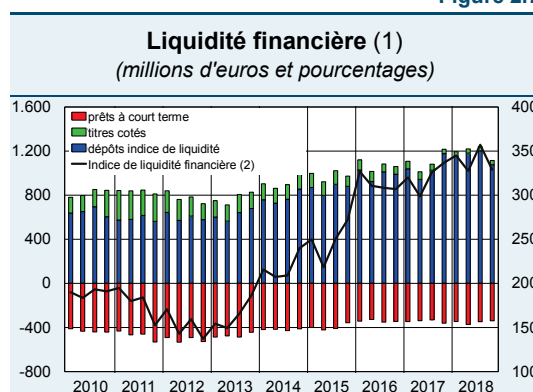
Les exportations vers le Royaume-Uni. – En 2018 l'augmentation des ventes au Royaume-Uni a été importante. Cependant, les liens directs entre la Vallée d'Aoste et ce pays restent relativement limités. Sur la moyenne de la période 2015-17, la part des exportations de la Vallée d'Aoste vers le Royaume-Uni représentait 2,7 pour cent des exportations totales et 0,4 pour cent du PIB régional. Ces valeurs étaient inférieures à la moyenne nationale (5,3 et 1,3 pour cent, respectivement). Si le Royaume-Uni devait quitter l'UE sans accord, une nouvelle politique de prix devrait être adoptée pour les importations en provenance des pays de l'UE. Dans la région les catégories de produits pour lesquelles le poids du marché britannique est le plus élevé, et qui pourraient donc être les plus exposées à une telle éventualité, sont l'industrie sidérurgique (qui représente environ 75 pour cent des exportations totales vers le Royaume-Uni) et dans une moindre mesure les boissons.

Les conditions économiques et financières

En 2018, selon l'enquête de la Banca d'Italia auprès d'un échantillon d'entreprises valdôtaines de l'industrie et des services employant au moins 20 salariés, le solde entre les entreprises en bénéfice et celles déficitaires a de nouveau augmenté.

Cette évolution s'est accompagnée de conditions de liquidité favorables : l'indice de la liquidité financière a atteint un nouveau pic en 2018, avant de retomber au dernier trimestre de l'année à des niveaux qui restent néan-

Figure 2.7



Source : Centrale des risques et déclarations d'informations prudentielles.

(1) L'indice de liquidité est calculé comme le rapport entre l'excédent, constitué des dépôts à moins d'un an et des titres cotés détenus auprès des banques, et le déficit, issu des prêts à moins d'un an alloués par des banques et des sociétés financières. – (2) Échelle de droite.

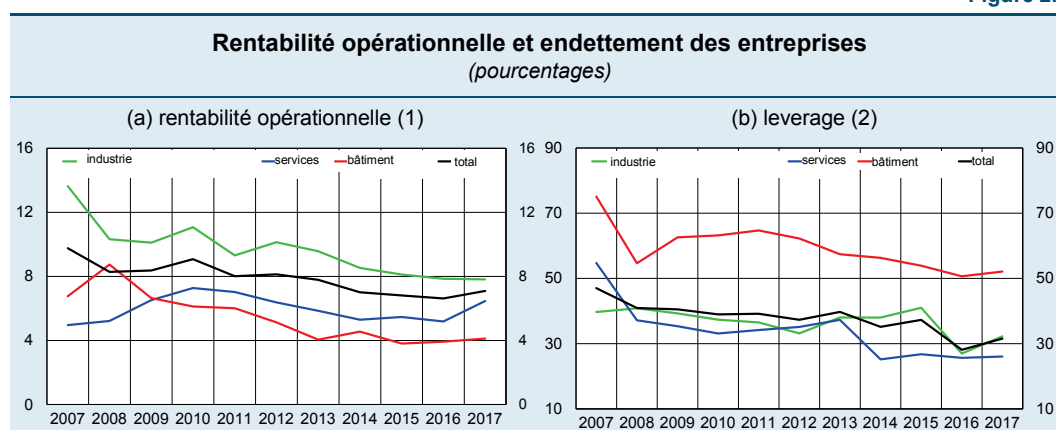
moins historiquement élevés (fig. 2.7).

D'après une analyse réalisée sur un échantillon de plus de 900 entreprises dont les bilans sont présents dans les archives de Cerved Group, en 2017 (dernière année de disponibilité des données) la rentabilité opérationnelle des entreprises a recommencé à croître. Les services ont contribué de manière significative à cette augmentation, tandis que dans l'industrie et le bâtiment la rentabilité est restée presque identique à celle de l'année précédente (fig. 2.8.a).

Même le rapport entre le bénéfice net et l'actif a augmenté : cette croissance est due à la dynamique de la rentabilité opérationnelle et également à la baisse des charges financières et fiscales, suite aux mesures mises en place dans le domaine de la fiscalité des sociétés (réduction du taux IRES et application des super et hyper amortissements). Le rendement des capitaux propres (ROE), mesuré par le rapport entre le résultat net et les fonds propres, s'est ainsi encore améliorée (tab. a2.9).

La liquidité des entreprises, mesurée par le rapport entre les disponibilités liquides et l'actif, s'est renforcée depuis 2012, année où elle était inférieure à la moyenne nationale, se situant en 2017 à environ 12 pour cent, une valeur historiquement élevée et supérieure d'environ 2 points à la moyenne italienne.

Figure 2.8



Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Analyse des données Cerved Group*.

(1) Rapport entre la marge opérationnelle brute et l'actif. – (2) Rapport entre la dette financière et la somme de la dette financière et des capitaux propres.

En 2017, le niveau d'endettement, mesuré par le ratio entre la dette financière et la somme de la dette financière et des capitaux propres, a recommencé à augmenter légèrement, tout en restant à des niveaux historiquement bas (fig. 2.8.b). Le secteur industriel, qui en 2016 était caractérisé par un niveau d'endettement particulièrement faible par rapport aux performances de gestion financière de certaines grandes entreprises, explique pour une large part cette hausse. Les échéances de la dette financière ont encore été différées : en 2017, la part de la dette à moyen/long terme dans le total a dépassé 63 pour cent (tab. a2.9).

Les prêts aux entreprises

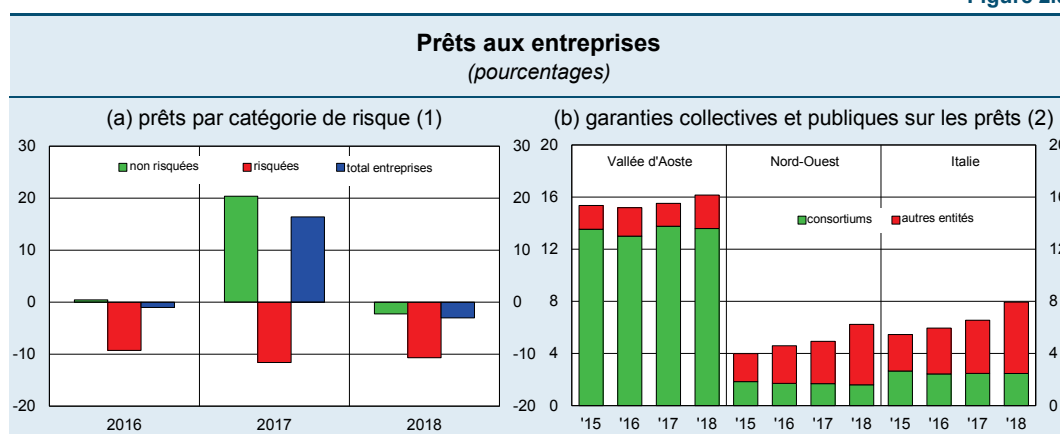
En 2018, les prêts aux entreprises, qui avaient renoué avec la croissance l'année précédente, également pour certaines opérations importantes, ont diminué de 2,5 pour cent (tab. a2.10). La tendance à la flexion s'est poursuivie au premier trimestre 2019, selon de données encore provisoires.

L'année dernière, la tendance a été négative pour toutes les classes de taille des entreprises (tab. a5.3). La baisse globale a été affectée par la contraction des prêts au secteur tertiaire, après trois années de croissance, contre la reprise dans l'industrie manufacturière, imputable aux grandes entreprises. Dans le secteur du bâtiment, le recul du crédit est resté élevé.

Sur la base d'une analyse effectuée sur environ 830 sociétés anonymes valdôtaines dont on dispose des données de bilan et des rapports à la Centrale des risques, les prêts accordés par les banques et les sociétés financières ont diminué pour toutes les catégories de risque des entreprises, mais dans une plus large mesure pour celles classées « à risque » (fig. 2.9.a). En revanche, dans le secteur du bâtiment, comme au niveau national, les prêts aux entreprises les mieux notées ont renoué avec la croissance.

La charge sur les dettes bancaires à court terme pour les entreprises, qui avait augmenté l'année dernière en raison également de certaines transactions d'un montant élevé (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2018), est tombée à la fin de l'année à 4,8 pour cent en dessous du niveau de 2016 (tab. a5.9).

Figure 2.9



Source : traitement des données de la Centrale des risques et de Cerved Group (graphique a) et déclarations d'informations prudentielles et Centrale des risques (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Garanties sur prêts aux entreprises*.

(1) Données de fin de période se référant aux rapports des banques, des sociétés financières et des sociétés véhicule d'opérations de titrisation. Échantillon fermé avec flux annuel : pour chaque année t, l'échantillon comprend les sociétés de capital présentes dans les archives de Cerved Group l'année précédente (t-1) et simultanément présentes dans les archives de la Centrale des risques en décembre des années t et t-1. Variations en pourcentage sur 12 mois. Pour chaque année, les entreprises sont classées sur la base du z-score calculé par Cerved Group sur les données des comptes annuels de l'année précédente. Les entreprises dont le z-score est égal à 1, 2, 3 et 4 (« sûres ») ou à 5 et 6 (« vulnérables ») sont définies « non risquées » ; en revanche les entreprises dont le z-score est égal à 7, 8, 9 et 10 sont définies « risquées ». – (2) Ratio entre le montant des garanties émises par les consortiums, les sociétés financières régionales et le Fonds de garantie des petites et moyennes entreprises et les prêts garantis.

En 2018, la part des prêts aux entreprises garanties est restée sensiblement stable, à 56 pour cent du total et conforme à la moyenne nationale ; toutefois, l'inci-

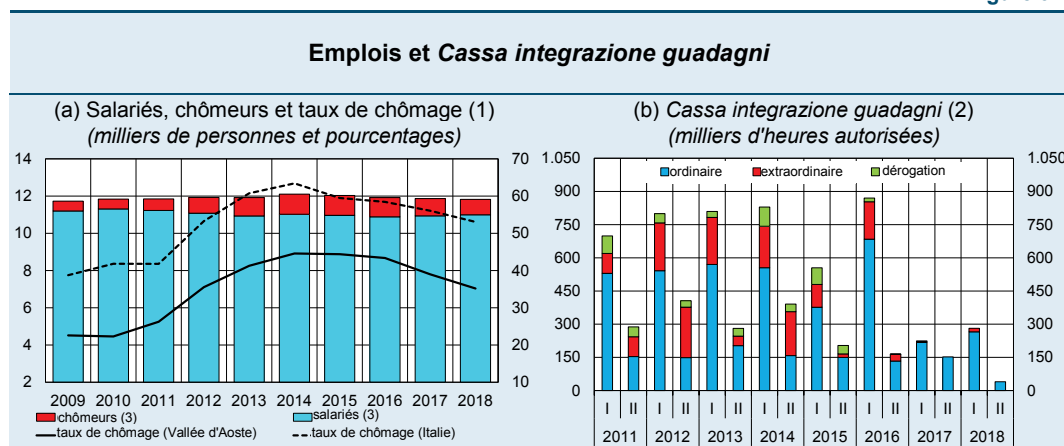
dence a augmenté pour les entreprises du secteur du bâtiment et pour les petites entreprises, atteignant des niveaux supérieurs à 80 pour cent (tab. a2.11). Le rôle de soutien joué par les acteurs collectifs et publics en faveur des entreprises de la Vallée d'Aoste, déjà élevé dans la comparaison nationale, a encore augmenté. L'incidence par rapport aux prêts garantis est passée de 15,5 pour cent à 16,2 pour cent ; la composante autre que celle des consortiums de crédit y a contribué, tandis que la part octroyée par ceux-ci est restée sensiblement stable, à des valeurs supérieures à la moyenne du Nord-Ouest et du pays (fig. 2.9.b).

3. LE MARCHE DU TRAVAIL

L'emploi

En 2018, la reprise modérée de l'emploi amorcée l'année précédente s'est poursuivie en Vallée d'Aoste. En moyenne sur l'année, le nombre de salariés a augmenté de 0,5 pour cent (tab. a3.1 et fig. 3.1.a), soit moins qu'en Italie et dans le Nord-Ouest (respectivement 0,8 et 0,7 pour cent). Cette tendance a été soutenue par le secteur tertiaire et surtout par le commerce, l'hébergement et la restauration, également en relation avec la conjoncture positive du tourisme (cf. le paragraphe : *Les tendances sectorielles* au chapitre 2). En revanche, le nombre de salariés a diminué dans le secteur du bâtiment et de l'industrie. La croissance a concerné exclusivement les femmes (1,3 pour cent ; -0,2 pour cent pour les hommes) et les personnes titulaires au moins du baccalauréat.

Figure 3.1



Source : Istat, *Enquête sur les forces de travail* (graphique a) ; INPS (graphique b).
(1) Moyennes annuelles. – (2) Données semestrielles. – (3) Échelle de droite.

Le nombre d'heures travaillées par salarié est resté globalement stable ; le nombre total d'heures travaillées a augmenté. Le recours à la *Cassa integrazione guadagni* (CIG) a encore diminué (tab. a3.2 ; fig. 3.1.b). Dans le secteur privé non agricole, selon les données de l'Observatoire de l'INPS sur l'emploi précaire, le solde entre le recrutement et les cessations des contrats de travail est resté positif en 2018, avec des valeurs légèrement inférieures à celles de l'année précédente (tab. a3.3). L'évolution positive des contrats de travail saisonniers, qui représentent plus d'un tiers des nouveaux emplois, a largement contribué à cette évolution. Le recrutement net de personnel permanent est revenu à des niveaux positifs.

Le taux d'emploi a augmenté de 0,8 points de pourcentage atteignant 67,9 pour cent, ce qui reflète l'augmentation pour les femmes (tab. a3.4). Cette amélioration a touché presque toutes les tranches d'âge.

Le chômage et l'offre d'emploi

En 2018, l'offre d'emploi a légèrement diminué (-0,3 pour cent ; tab. a3.1) ; la croissance de la main-d'œuvre masculine a été compensée par la contraction de la main-d'œuvre féminine. Le taux d'activité, qui tient également compte de l'évolution démographique, a augmenté de 0,3 points de pourcentage atteignant 73,1 pour cent. Les inactifs ont diminué en raison de l'effet de la composante féminine ; la réduction a touché à la fois ceux qui ne cherchent pas d'emploi convaincus qu'ils n'en trouveront jamais (les personnes dites découragées) et ceux qui ne le cherchent pas pour des raisons d'études ou de formation professionnelle. Le nombre de NEET, c'est-à-dire de jeunes qui n'étudient ni ne travaillent, a de nouveau augmenté au cours de l'année (2,2 pour cent) ; leur incidence est passée à 16,3 pour cent pour la tranche d'âge des 15-34 ans.

La croissance de l'emploi a été accompagnée par une forte réduction du nombre de demandeurs d'emploi (tab. a3.1). Elle a été affectée par la baisse du nombre de personnes ayant perdu leur emploi de salarié et pour lesquelles les amortisseurs sociaux ont fait l'objet de réformes majeures ces dernières années (cf. l'encadré : *L'évolution des allocations de chômage*). En 2018 le taux de chômage a baissé de 0,8 points de pourcentage atteignant 7,0 pour cent (fig. 3.1.a) ; la réduction a concerné presque toutes les tranches d'âge (tab. a3.4).

Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire la part des personnes au chômage depuis plus d'un an sur le total de la population active, a également baissé de 0,4 points de pourcentage en 2018, passant à 2,8 pour cent (6,2 pour cent en Italie). L'incidence de cette catégorie sur le nombre total de chômeurs est de 39,9 pour cent, une valeur nettement inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble du pays (58,1 pour cent).

L'EVOLUTION DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Depuis 2012, le système d'assurance contre la perte involontaire de l'emploi a été repensé dans le but de réduire l'hétérogénéité des protections et de rendre le système universel, avec des traitements ancrés dans l'histoire des cotisations plutôt que dans des facteurs comme l'âge, la taille de l'entreprise ou le secteur d'activité économique¹.

La réforme a été mise en œuvre en deux phases. La première avec la loi n° 92/2012 (réforme Fornero) a introduit à partir du 1er janvier 2013 l'assurance sociale pour l'emploi (ASpI), qui a remplacé les allocations de chômage non agricoles ordinaires et étendu la couverture aux apprentis. La même loi a prévu également une mini-ASPI, dont l'accès était indépendant de l'ancienneté d'assurance, et aboli l'allocation de mobilité plus généreuse, exclusivement réservée à certaines catégories de travailleurs. Dans un second temps, avec le décret législatif n° 22/2015, les deux régimes ont été fusionnés dans la nouvelle assurance sociale pour l'emploi (NASpI), en vigueur depuis le 1er mai 2015, qui prévoit des conditions d'accès

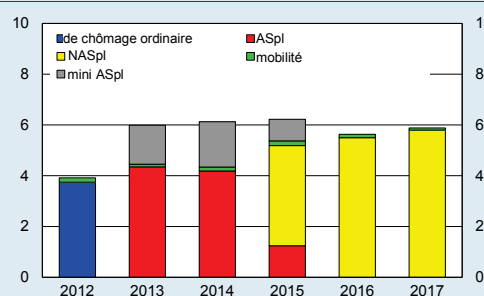
moins strictes² et rend la durée de perception proportionnelle aux cotisations versées, plutôt qu'à l'âge³. En outre, la NASpI combine également le caractère universaliste de la protection avec une plus grande importance accordée au principe de la conditionnalité dans la recherche active d'un emploi. Le taux de remplacement du salaire est plus élevé que celui des allocations de chômage, mais il diminue plus rapidement avec le temps, également pour décourager le rejet d'éventuelles possibilités d'emploi.

La transition vers le nouveau système s'est déroulée sur une période de trois ans et en 2015 on a observé la présence simultanée de subventions relevant de différentes institutions (figure). Entre 2012 et 2017, le nombre de bénéficiaires dans la région a augmenté de 50,2 pour cent ; au cours de la même période, les chômeurs ont augmenté de 9,2 pour cent.

Afin d'analyser l'efficacité des nouveaux instruments de couverture du risque de perte d'emploi, à partir des micro données de l'*Enquête sur les forces de travail* de l'Istat on a considéré les nouveaux chômeurs⁴, c'est-à-dire les travailleurs qui ont perdu leur emploi depuis moins de trois mois suite à un licenciement ou à l'expiration d'un contrat à durée déterminée. Pour ces individus on a calculé la part de ceux qui ont bénéficié de mesures de soutien du revenu en trois temps : 2010-2012 (avant la réforme), 2013-2015 (transition) et 2016-18 (après la réforme). Dans la Vallée d'Aoste, au cours des trois dernières années, la proportion de nouveaux chômeurs ayant bénéficié d'une subvention a été de 36,1 pour cent, une valeur nettement supérieure à la moyenne italienne (tab. a3.5). Avant la réforme, cette part était inférieure de 19 points de pourcentage.

Figure

Bénéficiaires par type de subvention (1)
(milliers d'individus)



Source : Inps, Observatoire des politiques passives.

(1) On considère tous les bénéficiaires quelle que soit la durée de l'attribution.

¹ Pour la méthode utilisée dans cet encadré, cf. F. Giorgi, *La recente evoluzione dell'indennità di disoccupazione in Italia*, Banca d'Italia, Questioni di economia e finanza, 459, 2018.

² La condition de la durée d'assurance (qui n'a pas changé pendant deux ans pour l'ASpI) a été éliminée ; celle de la cotisation minimale a été considérablement réduite.

³ La durée maximale de l'Aspi était de 16 mois, limitée aux personnes de plus de 54 ans. En outre, avec le NASpI, il est impossible de bénéficier deux fois de la même période de cotisation.

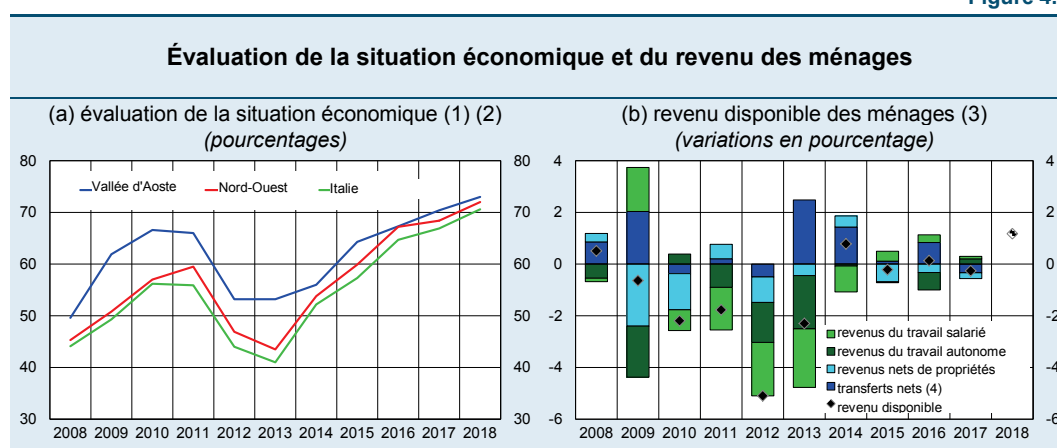
⁴ Ainsi, l'analyse n'est pas affectée par la part de chômeurs qui n'auraient pas accès à ces mesures parce qu'ils ne possèdent aucune expérience professionnelle ou qu'ils sont revenus sur le marché du travail après une période d'inactivité.

4. LES MENAGES

Le revenu et la consommation des ménages

En 2018, on a observé des signes de reprise du revenu disponible des ménages dans la région, en partie en raison de l'amélioration modérée des conditions du marché du travail (cf. le chapitre 3 : *Le marché du travail*). La part des ménages qui considèrent que leur situation économique s'est améliorée ou est restée inchangée a continué d'augmenter, conformément à la moyenne nationale et à la moyenne du Nord-Ouest (fig. 4.1.a).

Figure 4.1



Source : traitement des données Istat, *Enquête multiscope sur les ménages* (graphique a); Istat, *Comptes économiques territoriaux* (jusqu'en 2017, dernière année disponible) et *Prometeia*, pour l'année 2018 (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Revenu et consommation des ménages*.

(1) L'enquête est réalisée chaque année au cours des premiers mois. – (2) Part des ménages estimant que leur situation économique s'est améliorée ou est restée inchangée par rapport à l'année précédente. – (3) Revenu disponible des ménages résidant dans la région avant amortissement. Valeurs à prix constants, déflatées par le déflateur de la consommation dans la région. Les contributions des différentes composantes ne sont pas disponibles pour l'année 2018. Les données pour l'année 2018 concernent le nombre total de ménages consommateurs et producteurs. – (4) Les transferts nets publics et privés correspondent aux prestations sociales et à d'autres transferts aux ménages nets des cotisations sociales et des impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine.

Le revenu. – En 2017, dernière année de disponibilité des données des *Comptes économiques territoriaux* de l'Istat, le revenu disponible par habitant des ménages consommateurs valdôtains était d'environ 20 900 euros (tab. a4.1), une valeur supérieure à la moyenne italienne mais inférieure à celle du Nord-Ouest (respectivement environ 18 500 et 21 900). La région se caractérise également par une moindre inégalité dans la répartition des revenus du travail par rapport à la moyenne des régions italiennes (cf. l'encadré : *L'inégalité des revenus du travail*).

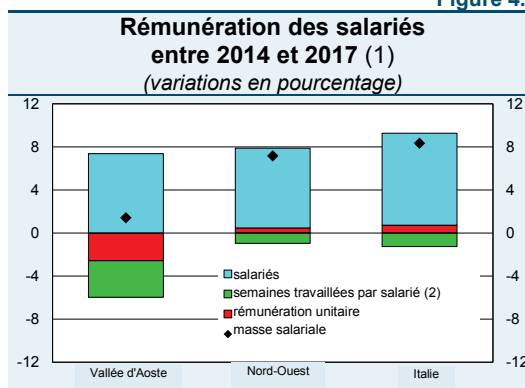
Par rapport à 2008, année du début de la crise prolongée, le revenu disponible dans la Vallée d'Aoste a diminué d'environ 11 pour cent, en ligne avec la moyenne des régions italiennes. Les signes de reprise apparus en 2014 ne se sont pas confirmés au cours des trois années suivantes, qui ont été caractérisées par une stagnation substantielle ; en 2018, le revenu des ménages valdôtains aurait augmenté, selon nos calculs basés sur les données de Prometeia, de 1,2 pour cent à prix constants par rapport à l'année précédente (fig. 4.1.b).

L'évolution des revenus de 2014 à 2017 a été soutenue par les transferts publics nets, tandis que les autres composantes du revenu ont en moyenne enregistré une baisse ; les revenus salariaux, qui représentent un peu moins de 60 pour cent des revenus totaux, ont montré de légers signes de reprise à partir de 2015.

En 2017, selon les données de l'INPS, la masse salariale des salariés du secteur privé a augmenté dans la région de 1,4 pour cent par rapport à la valeur minimale atteinte en 2014, qui est inférieure à la moyenne nationale et au Nord-Ouest (fig. 4.2 ; tab. a4.2). L'écart est imputable à la diminution des salaires unitaires et à l'intensité d'utilisation de travail, mesurée à partir des semaines travaillées par salarié. La faible dynamique de la masse salariale a essentiellement concerné la composante masculine et les individus jusqu'à 44 ans.

La consommation. – Selon Prometeia, en 2018, l'évolution de la consommation se serait modérément renforcée (0,6 pour cent de plus que l'année précédente à prix constants ; fig. 4.3.a). Selon les données de l'Observatoire Findomestic, les dépenses en biens durables ont recommencé à augmenter en 2018 (3,5 pour cent à prix courants), plus que la moyenne italienne. En revanche, les immatriculations ont légèrement diminué (tab. a4.3), reflétant la tendance négative de la dernière partie de l'année.

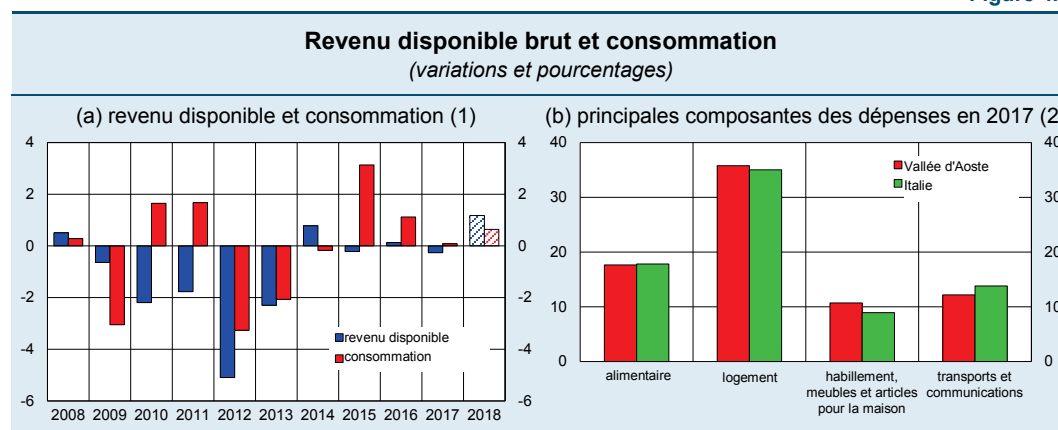
Figure 4.2



Source : traitement des données INPS. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Observatoire de l'INPS sur la rémunération des salariés*.

(1) Variation de la masse salariale brute à prix constants et contributions à cette variation. – (2) Semaines de travail équivalentes à plein temps.

Figure 4.3



Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* (jusqu'en 2017 dernière année disponible) et Prometeia, pour l'année 2018 (graphique a) ; Istat, *Enquête sur les dépenses des ménages* (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Revenus et consommation des ménages et Tourisme international d'Italie*.

(1) Revenu disponible des ménages consommateurs résidant dans la région avant amortissements et consommation dans la région après les dépenses des touristes internationaux. Valeurs à prix constants, déflatées par le déflateur de la consommation dans la région. Les données sur le revenu pour 2018 portent sur l'ensemble des ménages consommateurs et producteurs. – (2) Part des dépenses mensuelles par type.

En 2017, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, les dé-

penses mensuelles moyennes des ménages valdôtains, exprimées en termes équivalents à celles d'un ménage de deux personnes, étaient d'environ 3 070 euros, soit plus de 20 pour cent de plus que la moyenne nationale. La région est caractérisée par une incidence majeure par rapport à la moyenne nationale des dépenses consacrées au logement (maintenance, usages domestiques, loyers) et à l'habillement, tandis que celles pour les transports ont un poids mineur (fig. 4.3.b).

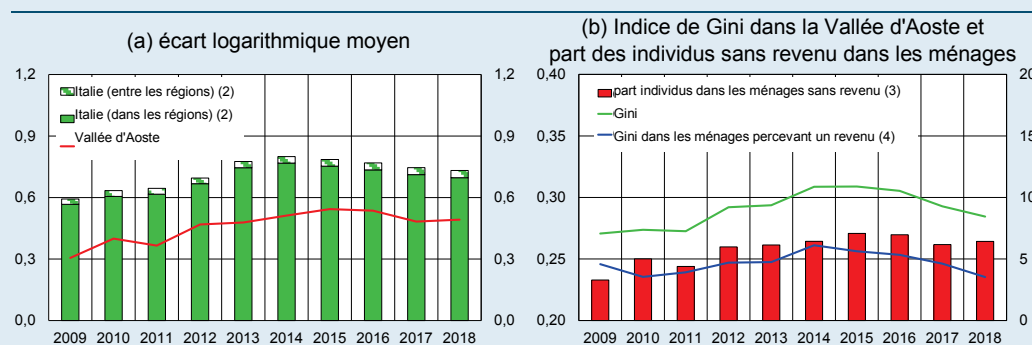
L'INEGALITE DES REVENUS DU TRAVAIL

Les données sur la répartition des revenus sont généralement disponibles avec plusieurs années de retard. Grâce à l'*Enquête sur les forces de travail* de l'Istat à l'aide de certaines techniques économétriques, il est possible d'obtenir des informations plus récentes sur les tendances de la répartition, quoique limitées au revenu du travail, qui est la principale source de revenus des ménages italiens.

Selon nos estimations, sur la base d'un échantillon de ménages où la personne de référence est en âge de travailler et où il n'y a pas de retraités, l'inégalité des revenus du travail équivalents, mesurée en utilisant comme indicateur synthétique l'écart logarithmique moyen, est inférieure en Vallée d'Aoste à la moyenne des régions italiennes (figure A, graphique a ; tableau a4.4). À l'instar de ce qui s'est produit en Italie, l'inégalité a globalement augmenté par rapport à 2009 ; ces dernières années, en partie en raison de l'amélioration des conditions du marché du travail, un rapprochement partiel des niveaux d'inégalité relevés au début de la période a été enregistré.

Figure A

Indicateurs d'inégalité des revenus du travail (1) (valeurs et pourcentages)



Source : traitement des données Istat, *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalité du revenu du travail*.

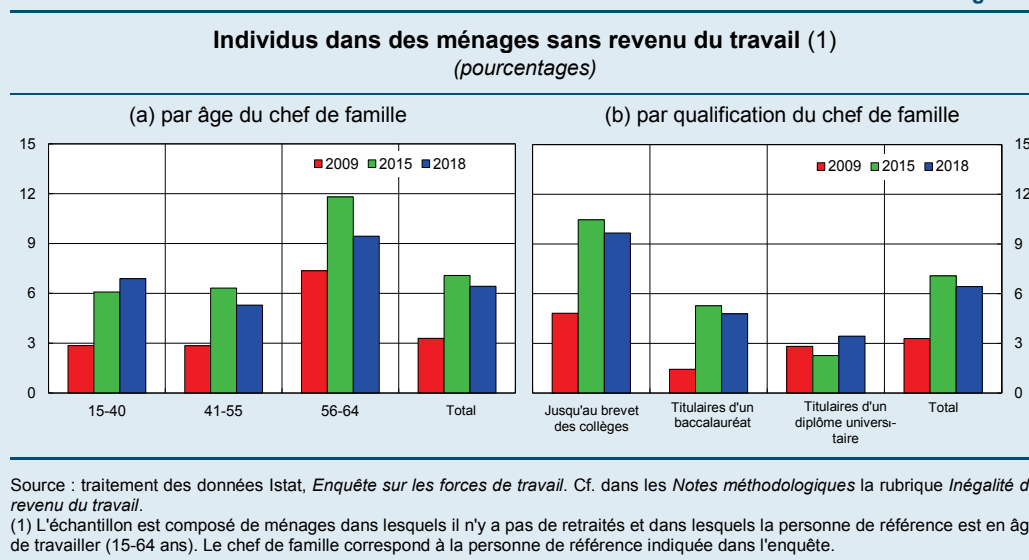
(1) L'échantillon est composé d'individus vivant dans des ménages sans retraités et où la personne de référence est en âge de travailler (15-64 ans). Les indicateurs sont calculés sur le revenu du travail équivalent de chaque année. – (2) L'écart logarithmique moyen national est égal à la somme de la composante entre les régions (*between groups*) et de la composante dans les régions (*within groups*). – (3) Échelle de droite. – (4) Indice de Gini calculé parmi les personnes vivant dans des ménages percevant un revenu du travail.

L'indice de Gini confirme lui aussi cette évolution (figure A, graphique b) ; la dynamique a été déterminée à la fois par l'évolution de l'inégalité entre les ménages percevant un revenu du travail et par les variations de la part des individus dans les

ménages ne percevant pas ce type de revenu. La plus faible incidence de ces individus contribue en partie à expliquer le faible niveau d'inégalité observé dans la région.

En 2018, dans la Vallée d'Aoste, la part des individus dans des ménages sans revenu du travail était de 6,4 pour cent, une valeur nettement inférieure à la moyenne nationale, mais supérieure d'environ 1,5 point de pourcentage à la moyenne des régions du Nord-Ouest ; l'incidence était plus élevée chez les individus dans des ménages dont le chef est une personne de plus de 55 ans (figure B, graphique a ; tableau a4.5), ainsi que chez les individus dans des ménages dont le chef de famille est une femme, un étranger ou une personne peu qualifiée (figure B, graphique b). Par rapport à 2009, la part des individus dans les ménages sans revenu, qui a presque doublé dans la région, a augmenté plus fortement que la moyenne nationale et celle du Nord-Ouest ; l'ampleur de l'augmentation a été différenciée par type de chef de famille.

Figure B

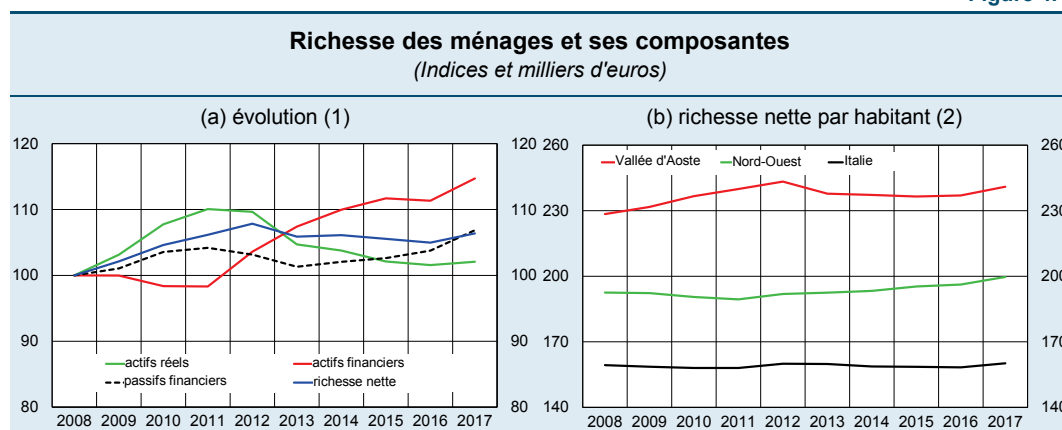


La richesse des ménages

Selon nos estimations, en 2017 le patrimoine net des ménages valdôtains s'élevait à plus de 30 milliards d'euros (tab. a4.6), soit 11,4 fois le revenu disponible. Par habitant, il s'élevait à 241 000 euros, soit environ 50 pour cent de plus que la moyenne nationale (tab. a4.7).

Malgré la légère reprise enregistrée en 2017, la richesse nette en valeur courante est restée inférieure de 1,4 pour cent au niveau maximum de la décennie atteint en 2012, en raison de la baisse de la valeur des actifs réels, partiellement compensée par la hausse de la valeur des actifs financiers (fig. 4.4.a). Par habitant, la diminution a été de 1,0 pour cent (fig. 4.4.b).

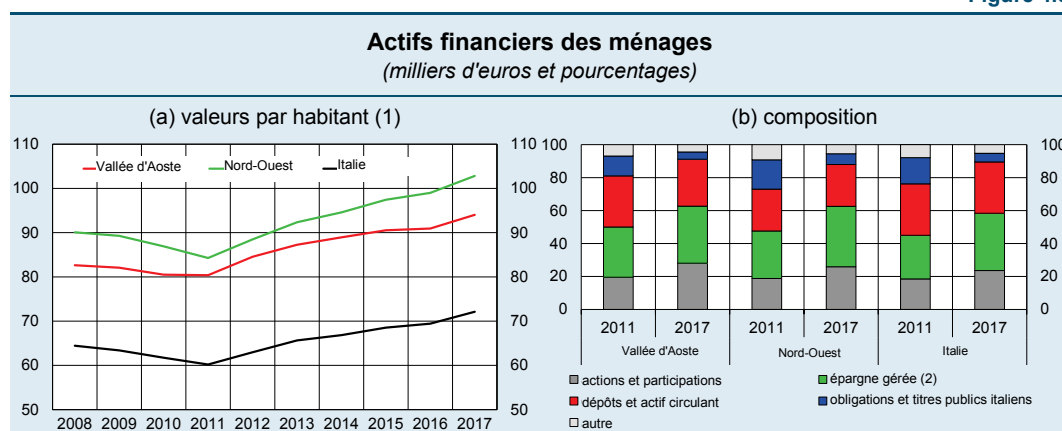
Figure 4.4



La richesse réelle. – Les actifs réels, qui se sont légèrement redressés après cinq ans de baisse, représentaient 63,2 pour cent de la richesse brute de la région en 2017, soit une valeur plus élevée que la moyenne nationale (58,9 pour cent). La valeur de marché des logements a chuté d'environ 8 pour cent par rapport au sommet atteint en 2011. Cette évolution reflète la tendance négative des prix d'achat des logements, qui ont toutefois recommencé à augmenter après 2016, quoique modestement (cf. également l'encadré : *Le marché immobilier* au chapitre 2). Parmi les autres composantes de la richesse réelle, la région se caractérise par l'importance des bâtiments non résidentiels, soit 18,5 pour cent du total (7,6 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale).

La richesse financière. – La valeur actuelle des actifs financiers n'a cessé de croître depuis 2012, à un taux annuel moyen de 2,6 pour cent. L'augmentation par habitant a été légèrement inférieure à celle enregistrée au niveau national (fig. 4.5.a). Net des passifs (hypothèques, prêts personnels, etc.), le patrimoine financier en 2017 était 3,8 fois supérieur au revenu disponible (3,0 en Italie).

Figure 4.5



En 2017, le portefeuille des ménages valdôtains se composait à 28,5 pour cent d'actifs liquides (actif circulant et dépôts bancaires et postaux), une valeur légèrement inférieure à celle de 2011 (fig. 4.5.b) ; en revanche, la part des obligations a sensiblement diminué (d'environ 12 pour cent à un peu plus de 4 pour cent), en partie en raison de la dépréciation des titres publics et privés, notamment les obligations bancaires (cf. le paragraphe : *La collecte* au chapitre 5). En revanche, le nombre de parts investies dans l'épargne gérée (environ 35 pour cent, une valeur qui correspond à la moyenne italienne) ainsi que dans les actions et les participations (à 28,1 pour cent ; 23,6 pour cent en Italie).

En 2018, la recomposition du portefeuille des ménages vers des formes d'épargne gérée a été interrompue. Les parts de fonds communs (OICR) ont diminué de 5,1 pour cent, ce qui a contribué à la réduction de la valeur globale, aux cours du marché, des titres en dépôt détenus auprès des banques (-6,7 pour cent ; tab. a5.8).

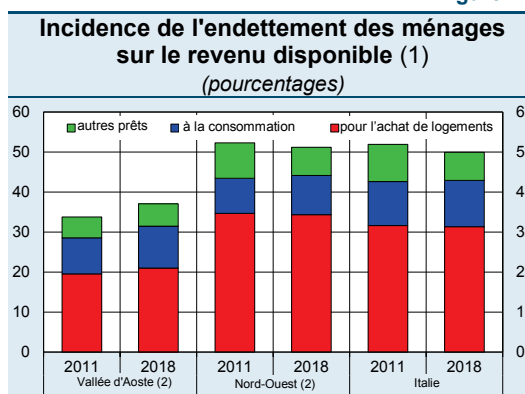
Au cours de leurs deux premières années de vie (2017-2018), les fonds PIR (plans d'épargne individuels) de droit italien ont collecté un peu plus de 40 millions d'euros auprès des ménages valdôtains, tandis que la collecte nette d'autres fonds a été négative ; la valeur du portefeuille à la fin de l'année 2018 était de 4,5 pour cent de la valeur totale des parts d'OICR.

L'endettement des ménages

En Vallée d'Aoste le poids de l'endettement des ménages envers les banques et les sociétés financières est nettement inférieur à celui enregistré dans les zones de comparaison : en 2018, le rapport entre la dette et le revenu disponible était de 37,1 pour cent contre 49,9 pour cent de la moyenne nationale et 51,2 pour cent du Nord-Ouest (fig. 4.6). Cette incidence a augmenté par rapport à 2011, alors qu'elle a légèrement diminué au niveau national ; les différentes dynamiques sont imputables à la fois à l'endettement, qui a augmenté dans la région beaucoup plus que la moyenne italienne, et à la tendance plus faible des revenus.

En 2018, les prêts octroyés par les banques et les sociétés financières aux ménages valdôtains consommateurs ont encore augmenté, mais à un rythme plus lent que l'année précédente (3,4 pour cent, contre 6,1 pour cent en 2017 ; tab. a4.8). Les prêts pour l'achat de logements ont ralenti, tandis que l'évolution du crédit à la consommation s'est renforcée.

Figure 4.6



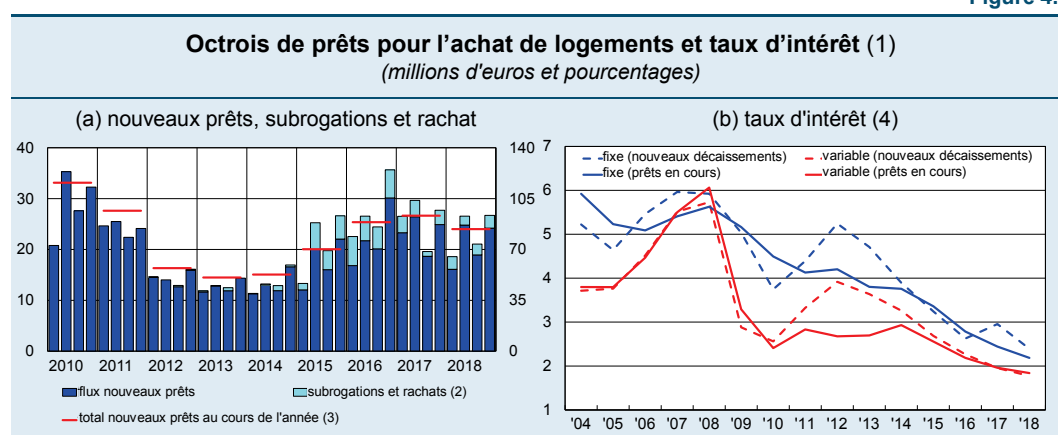
Source : déclarations d'informations prudentielles ; Istat, *Comptes économiques territoriaux*, Prometeia.

(1) Le revenu disponible des ménages consommateurs est considéré avant dépréciation. – (2) Les données relatives aux revenus pour la région et la macro zone pour 2018 sont estimées à partir des données de Prometeia.

Le crédit à la consommation. – Le crédit à la consommation, qui représente environ 28 pour cent du montant versé par les banques et les sociétés financières aux ménages valdôtains, a augmenté de 9,1 pour cent en 2018. En particulier, les prêts pour l'achat de biens durables ont augmenté d'environ 16 pour cent par rapport à l'année précédente ; les prêts non ciblés, comme les prêts personnels, les cartes de crédit et les prêts garantis par un salaire ou une pension, ont augmenté plus modérément (environ 7 pour cent). Parmi les nouveaux décaissements, qui ont augmenté de 13 pour cent par rapport à l'année précédente, environ deux tiers ont eu une durée supérieure à cinq ans, soit une légère augmentation par rapport à 2017.

Les prêts pour l'achat de logements. – L'encours des prêts pour l'achat de logements, qui représente environ 57 pour cent de l'endettement des ménages, a ralenti (1,4 pour cent, contre 6,3 pour cent en décembre 2017 ; tab. a4.8). En particulier, les nouveaux décaissements, après application des subrogations et des rachats, ont diminué de 9,9 pour cent par rapport à l'année précédente (fig. 4.7.a). L'écart entre le coût du crédit appliqué aux contrats à taux fixe et celui des financements à taux variable, qui s'était encore creusé en 2017, a de nouveau diminué (fig. 4.7.b). Cette tendance a favorisé l'utilisation de prêts à taux fixe, dont l'impact sur le total des décaissements a augmenté (60,7 pour cent en moyenne en 2018, contre 58,6 pour cent en 2017). Le recours aux subrogations et aux rachats, bien qu'en légère baisse par rapport à l'année précédente, reste important (9,6 pour cent du total des décaissements ; cf. l'encadré : *Les subrogations et les rachats de prêts au logement*).

Figure 4.7



Source : déclarations d'informations prudentielles et *Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs*.

(1) Les données se réfèrent aux prêts octroyés au cours du trimestre en vue de l'achat ou de la rénovation du logement de résidence des ménages consommateurs et au lieu de destination de l'investissement (logement) ; elles sont nettes des opérations subventionnées effectuées au cours de la période. – (2) Des informations sur les subrogations et les rachats de prêts en cours sont collectées à partir de 2012. – (3) Échelle de droite. – (4) Données annuelles.

Selon les données tirées de l'*Enquête régionale sur le crédit bancaire* (*Regional Bank Lending Survey*, RBLs) la part des prêts assortis de modalités de remboursement souples a sensiblement augmenté en 2018 (de 35 pour cent à 47 pour cent). Le *loan-to-value*, c'est-à-dire le ratio entre le financement et la valeur du bien immobilier, est resté pratiquement stable à 68 pour cent, soit une valeur supérieure à celle enregistrée avant la crise de la dette souveraine ; la durée moyenne des nouveaux prêts est éga-

lement restée stable, à 22 ans.

Le coût des financements au logement, qui a baissé au premier semestre de l'année, a présenté une légère augmentation au troisième trimestre, qui a concerné à la fois les taux fixes et variables. En moyenne sur l'année, le coût du crédit relatif aux contrats à taux fixe a baissé de 0,6 points de pourcentage, tandis que le coût des contrats à taux variable a marqué une baisse plus modeste (fig. 4.7.b).

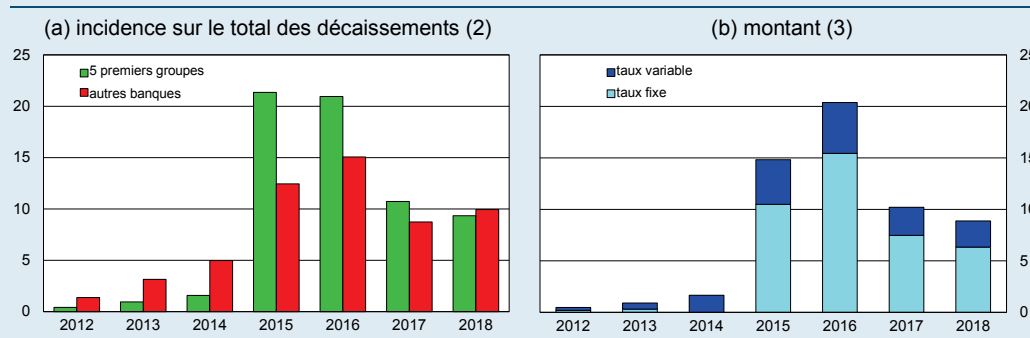
Au premier trimestre de 2019, les prêts aux ménages ont continué de croître (3,8 pour cent).

LES SUBROGATIONS ET LES RACHATS DE PRETS AU LOGEMENT

En Vallée d'Aoste le montant total des opérations de subrogation et de remplacement a été égal à 54 millions d'euros sur la période 2015-18, soit 13,9 pour cent du total des prêts pour l'achat de logements, une valeur nettement supérieure à celle enregistrée entre 2012 et 2014 (1,9 pour cent ; tab. a4.9). Au cours des quatre dernières années, cette incidence a été en moyenne plus élevée pour les banques appartenant aux 5 premiers groupes bancaires que pour les autres intermédiaires (figure A, graphique a). Parmi les décaissements de prêts de subrogation et de rachat, ce sont les prêts à taux fixe qui ont prévalu (figure A, graphique b) ; dans la moyenne de la période 2015-18, ils ont représenté 73,2 pour cent, soit une part supérieure à celle enregistrée pour les autres décaissements de prêts pendant la même période (56,0).

Figure A

Subrogations et rachats de prêts pour l'achat de logements (1) (millions d'euros et pourcentages)



Source : déclarations d'informations prudentielles. Données annuelles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Subrogations et rachats*.

(1) Données se rapportant aux rapports des banques uniquement. – (2) Pourcentages. – (3) Millions d'euros.

Nos élaborations (Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Subrogations et rachats*) indiquent que les décaissements des prêts de subrogation et de rachat à taux fixe ont concerné à la fois les prêts initialement à taux variable et, surtout, ceux à taux fixe (figure B). Des opérations de subrogation ou de remplacement de prêts à taux variable par de nouveaux prêts avec le même type de taux ont été enregistrées, bien qu'elles soient moins importantes. Les opérations de subrogation et

de rachat ont également concerné essentiellement les contrats les plus récents : en moyenne, les prêts ont été substitués ou remplacés environ 5 ans après le début de la transaction initiale, alors que la part à rembourser était en moyenne d'environ 80 pour cent du montant initial (tab. a4.10).

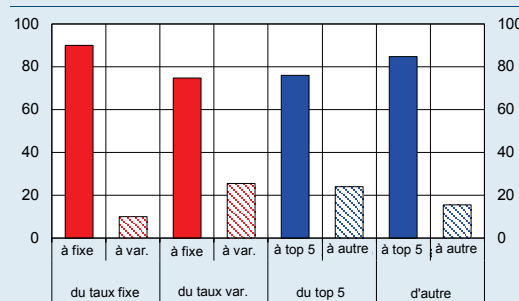
Ce sont surtout les plus grandes banques qui ont acquis plus de clients grâce aux subrogations et aux rachats qu'ils n'en ont perdu en raison des mêmes opérations. La part des emprunteurs ayant reçu auparavant des crédits par les banques appartenant aux cinq premiers groupes qui ont obtenu un prêt de subrogation ou de rachat auprès d'autres banques, était en fait de 24,0 pour cent, tandis que la part analogue pour ces dernières était nettement plus élevée (84,6 pour cent ; figure B).

Les nouveaux prêts de subrogation et de rachat ont été octroyés en moyenne à des conditions plus favorables que ceux octroyés pendant la même période.

La baisse des taux d'intérêt au fil du temps et les politiques de *pricing* adoptées par les banques ont permis aux ménages de réduire le coût du crédit. En particulier, la comparaison entre les taux appliqués aux prêts de subrogation ou de rachat et ceux appliqués aux nouvelles opérations montre que la diminution du coût du crédit est en moyenne égale à 2,3 points de pourcentage en cas de subrogation ou de remplacement d'un prêt à taux fixe par un prêt similaire et à 0,9 points en cas de subrogation ou de remplacement d'un prêt à taux variable par le même type de prêt.

Figure B

Type de taux et banques concernées
(pourcentages)



Source : traitement des données Centrale des risques et *Enquête analytique des taux d'intérêt actifs*. Données se référant à la période 2015-18.

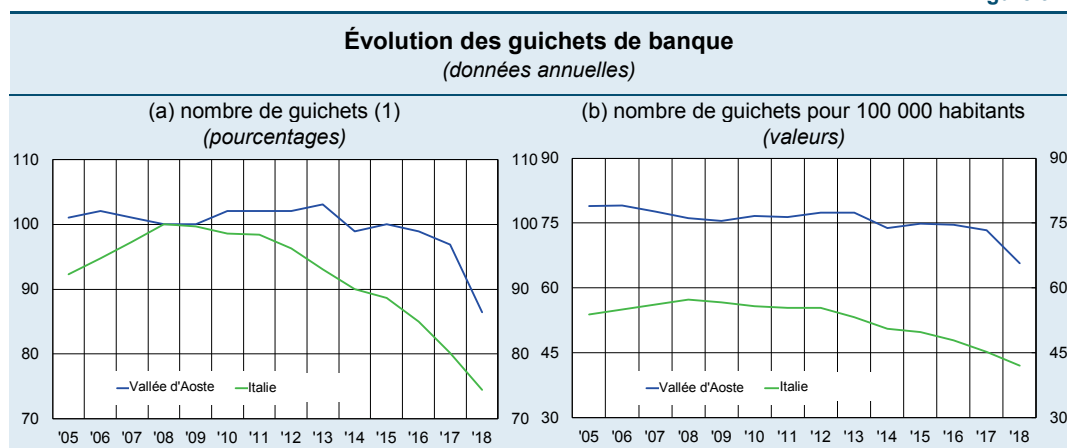
5. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

La structure

Fin 2018, la Vallée d'Aoste comptait 16 banques avec au moins un guichet (2 de moins qu'en 2017), dont 1 avec le siège administratif dans la région (tab. a5.1). Quatre sociétés financières de la région étaient inscrites au Registre unique (Albo unico).

Les guichets de banque ont diminué l'an dernier, passant de 93 à 83 unités (fig. 5.1.a et tab. a5.2). Le ratio entre ces derniers et la population a également diminué, bien qu'il reste nettement supérieur à la moyenne nationale (fig. 5.1.b).

Figure 5.1



Source : Base de données statistique et Istat.
(1) Indice 2008=100.

La multiplication des circuits alternatifs de contact entre la banque et le client s'est encore accentuée. Entre 2017 et 2018, le nombre de ménages disposant des services de *home banking* a encore augmenté, passant à 64 tous les 100 habitants (56 en Italie). Le rapport entre le nombre des ordres de virement effectués par voie télématique et les données globales de la clientèle au détail a encore augmenté pour atteindre 67,8 pour cent, mais moins que la moyenne nationale (69,7 pour cent). En 2018, le nombre de terminaux de point de vente pour 100 habitants était de 7,9 (5,2 en Italie).

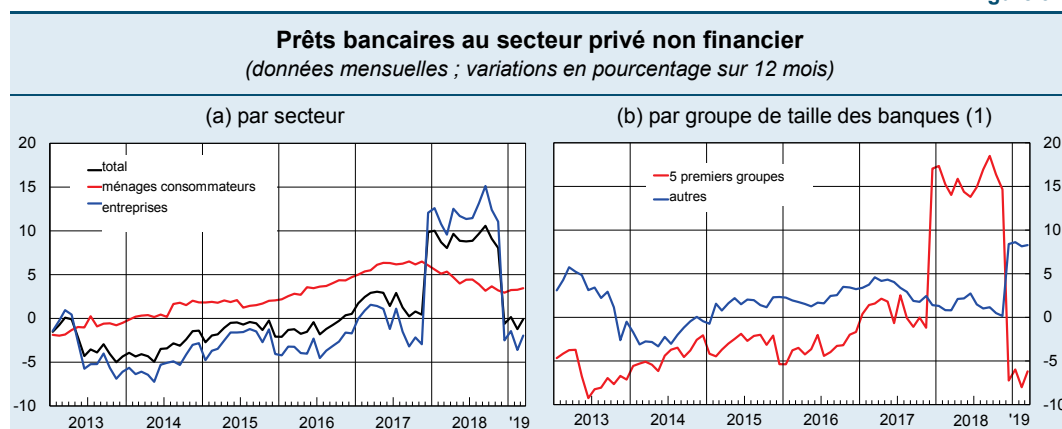
Les financements et la qualité du crédit

Les financements. – À la fin de l'année 2018, après la forte croissance enregistrée l'année précédente, le crédit bancaire au secteur privé non financier a légèrement diminué (-0,6 pour cent sur 12 mois ; fig. 5.2.a et tab. a5.3). Cette évolution est due en partie à la baisse du financement aux entreprises, qui s'est répercutée sur toutes les classes de taille et de risque (cf. paragraphe : *Les prêts aux entreprises* au chapitre 2). Les

prêts aux ménages ont continué d'augmenter, mais à un rythme plus lent que l'année précédente. L'évolution des financements dans leur ensemble a été très hétérogène selon la taille des intermédiaires (fig. 5.2.b) .

Selon des données encore provisoires, les prêts au secteur privé non financier sont restés pratiquement stables au premier trimestre de cette année.

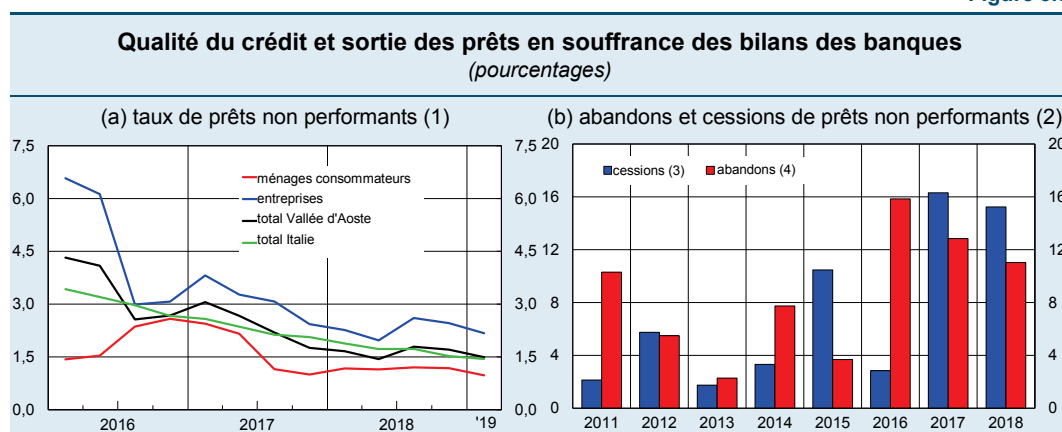
Figure 5.2



Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires*.
(1) La subdivision des intermédiaires est réalisée sur la base des fonds intermédiés non consolidés en décembre 2008 et sur la composition des groupes bancaires au 31 décembre 2018. À cette date, les 5 premiers groupes bancaires étaient : Unicredit, Intesa Sanpaolo, Monte dei Paschi di Siena, UBI Banca, Banco BPM.

La qualité du crédit. – L'an dernier la qualité des prêts des banques et des sociétés de financement est restée globalement stable : le taux de prêts non performants a été de 1,7 pour cent (tab. a5.5), légèrement supérieur à la moyenne nationale (fig. 5.3.a). Dans le secteur de la production, l'amélioration enregistrée pour les entreprises manufacturières et surtout pour les entreprises de construction a été compensée par la dégradation dans le secteur tertiaire. De même, pour les ménages, l'indicateur est resté pratiquement inchangé.

Figure 5.3



Source : Centrale des risques (graphique a) et déclarations d'informations prudentielles (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Qualité du crédit et Cessions et abandons de prêts en souffrance*.

(1) Flux de nouveaux prêts non performants rectifiés par rapport aux encours des prêts performants rectifiés à la fin de la période précédente. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant dans le trimestre de référence. – (2) Flux annuels de cessions et d'abandons par rapport aux prêts non performants en début de période. – (3) Comprennent également les abandons de créances cédées simultanément à la cession. – (4) Abandons de prêts en souffrance non cédés ou cédés, mais non décomptabilisés (ces derniers comprennent les abandons d'actifs en vue de la vente).

Le poids des prêts non performants, calculés avant les rectifications de valeurs, a encore diminué dans les bilans bancaires, passant de 8,7 pour cent à 6,1 pour cent du total des financements (tab. a5.6). Cette tendance a été affectée par l'adoption de politiques de gestion active des crédits non performants, sous l'impulsion des autorités de contrôle (cf. *Linee guida in materia di crediti deteriorati*, janvier 2018), et par les mesures législatives prises ces dernières années pour soutenir le développement du marché des crédits non performants (cf. *Rapporto sulla stabilità finanziaria*, 2, 2015). Le recours au système de garantie publique pour la titrisation des créances douteuses (GACS) introduit en 2016 a également augmenté, mais les banques n'ont commencé à l'utiliser qu'en 2017 (Cf. dans les *Notes metodologiche* la rubrique *Cessioni et abbandoni dei prestiti in sofferanza* et *Rapporto sulla stabilità finanziaria*, 1, 2016).

La baisse de l'incidence des crédits non performants sur le total des prêts a affecté tant les ménages que les entreprises et elle a été favorisée par de nouvelles opérations de cession de créances en souffrance et d'abandon des postes compromis du bilan des banques. En 2018, le montant des cessions dans la région représentait 15,2 pour cent du stock des créances non performantes brutes au début de l'année, une valeur légèrement inférieure à celle de l'année précédente (tab. a5.7 et fig. 5.3.b). Comme en 2017, les cessions ont concerné davantage les prêts aux ménages que ceux accordés aux entreprises. Les abandons des positions en souffrance (pour lesquelles les pertes étaient réputées définitives) se sont également poursuivis, quoique dans une moindre mesure par rapport à l'année précédente. Leur incidence sur les créances douteuses brutes existantes au début de la période était de 11,0 pour cent.

À la fin de l'année 2018 les créances en souffrance, qui constituent la composante la plus risquée du portefeuille des prêts, représentaient un peu moins de 60 pour cent du total des crédits non performants.

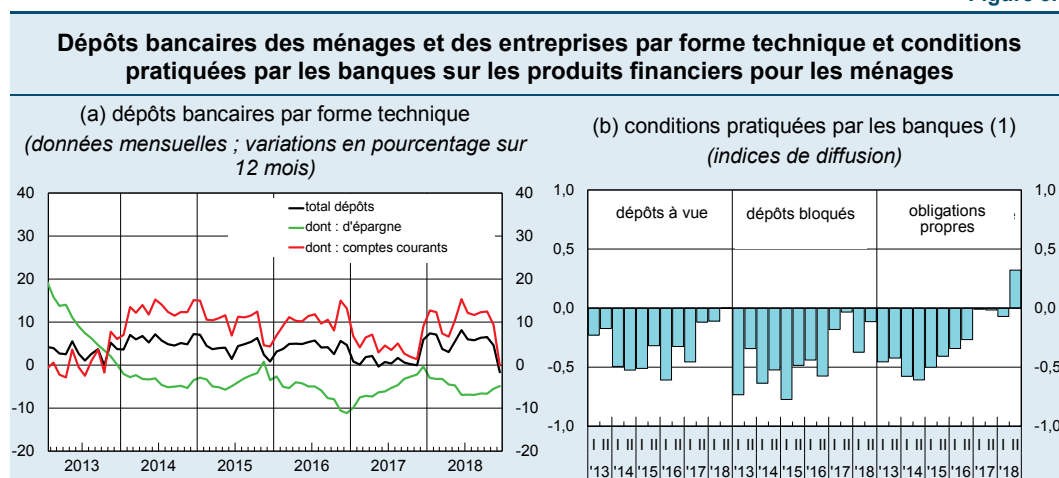
La collecte

À la fin de l'année 2018, les dépôts bancaires des entreprises et des ménages résidents ont diminué de 1,7 pour cent sur une base annuelle, contre une croissance de 5,9 pour cent en 2017 (tab. a5.8). Cette baisse est imputable aux entreprises. Parmi les formes techniques, les dépôts d'épargne ont encore diminué ; les dépôts en compte courant sont restés pratiquement stables (fig. 5.4.a).

La valeur totale aux prix du marché des titres détenus auprès des banques par les ménages et les entreprises de la région a encore diminué, de 6,9 pour cent (-3,6 pour cent en 2017). Cette baisse a touché la quasi-totalité des types de titres, y compris les parts OICR, qui ont reculé de 5,5 pour cent après une longue phase d'expansion.

Selon les informations issues de la RBLS, en ce qui concerne les instruments financiers destinés aux ménages, les banques ont continué en 2018 à contenir la rémunération des dépôts, en particulier les dépôts à terme, tandis que les rendements des obligations émises ont augmenté et renoué avec la croissance après une baisse sur cinq ans (fig. 5.4.b).

Figure 5.4



Source : déclarations d'informations prudentielles (graphique a) et RBLS (graphique b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête régionale sur le crédit bancaire*.

(1) Des valeurs positives (négatives) indiquent une augmentation (diminution) des écarts appliqués par rapport au semestre précédent.

6. LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

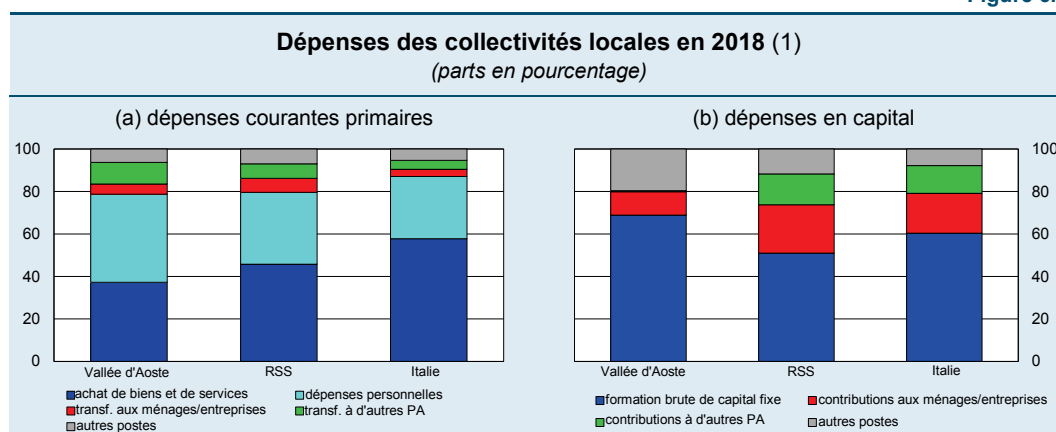
Les économies régionales sont influencées par les activités des collectivités territoriales (Régions, Provinces et Villes métropolitaines, Communes), qui effectuent des dépenses à l'intérieur de chaque territoire et les financent en partie avec des ressources prélevées localement.

Les principales fonctions de dépense décentralisées concernent la santé et les investissements publics. Les sources de financement sont en grande partie courantes et de nature fiscale ; certaines de ces dernières sont transférées par l'État, d'autres proviennent des impôts locaux. En outre, les collectivités peuvent utiliser les excédents budgétaires ou recourir à l'endettement pour le financement des investissements.

Les dépenses des collectivités territoriales

Selon les données Siope, en 2018 les dépenses primaires totales des Collectivités territoriales (après déduction des postes financiers) ont augmenté de 7,7 pour cent dans la Vallée d'Aoste par rapport à l'année précédente (tab. a6.1). Par habitant, elles s'élevaient à 9 293 euros, un chiffre nettement supérieur à la moyenne des Régions à statut spécial (RSS) ; ce chiffre est influencé par une attribution différente de compétences et par différents modèles organisationnels pour la fourniture des services adoptés dans le cadre des RSS. Un peu moins de 90 pour cent des décaissements dans la région sont représentés par les dépenses courantes hors intérêts (dépenses courantes primaires).

Figure 6.1



Les dépenses courantes primaires. – En 2018, les dépenses courantes primaires des Collectivités territoriales valdôtaines ont augmenté de 11,0 pour cent, dans une me-

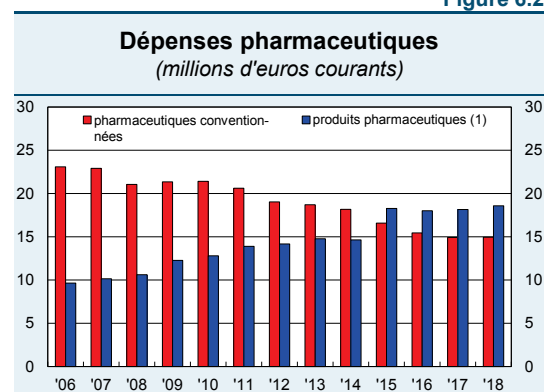
sure supérieure à la moyenne du RSS. Les dépenses pour l'achat de biens et de services, qui constituent l'un des principaux postes de dépenses (fig. 6.1.a), ont largement contribué à cette évolution. Selon les données de suivi provisoires du Ministère de l'Économie et des finances (collectées pour la première fois en 2018 grâce au nouveau système Siope+), les délais moyens de paiement des factures électroniques reçues au cours de l'année par les Collectivités locales de la Vallée d'Aoste étaient de 25 jours, soit moins que la moyenne italienne. Ces données n'incluent pas les Agences de santé publique, dont les délais de paiement, selon les données Assobiomedica, étaient encore inférieurs à la moyenne nationale (respectivement 73 et 119 jours). Les dépenses pour le personnel salarié, principal poste de dépenses primaires courantes, ont augmenté de 3,7 pour cent, également dans le cadre du renouvellement du contrat « secteur régional unique ». Les dépenses au titre des transferts courants aux ménages et aux entreprises ont également augmenté. Cette tendance a été en partie influencée par les principales interventions financées par les POR FSE 2014-2020, essentiellement dans le domaine de la formation et de l'inclusion sociale (cf. l'encadré : *Les programmes opérationnels régionaux 2014-2020*).

L'augmentation des dépenses courantes a touché à la fois les Communes, qui se caractérisent par une bonne situation économique et financière (cf. le paragraphe : *Le solde budgétaire global*), et la Région, essentiellement en raison de la composante non sanitaire (tab. a6.2).

Les coûts du service de santé publique. – La santé, qui relève de la responsabilité de la Région, est la principale destination des dépenses primaires courantes. Les données encore provisoires fournies par le Ministère de la Santé indiquent une augmentation de 2,3 pour cent des coûts du service régional de santé en 2018 par rapport à l'année précédente. L'augmentation a été supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne RSS (tab. a6.3).

En particulier, les dépenses pour l'achat de biens et de services ont augmenté, reflétant également les coûts supplémentaires associés aux médicaments innovants et vaccins ; le processus de recomposition des dépenses pharmaceutiques en faveur de la distribution directe s'est également poursuivi (graphique 6.2). De même, les dépenses de personnel ont recommencé à augmenter (cf. l'encadré : *Le personnel du service de santé public*). Les dépenses en convention ont augmenté, reflétant surtout le coût plus élevé des médicaments de base et de l'assistance spécialisée fournie par les organismes conventionnés et accrédités.

Figure 6.2



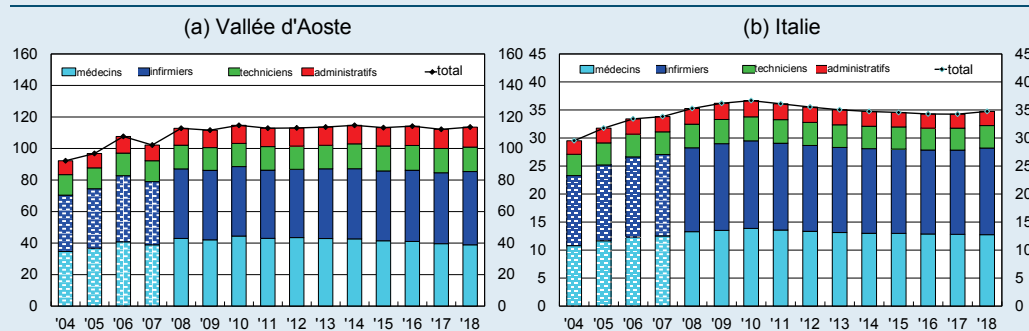
Source : traitement des données Ministère de la Santé.
(1) Le poste des produits pharmaceutiques se réfère à la distribution directe.

LE PERSONNEL DU SERVICE DE SANTE PUBLIQUE

En 2018, les dépenses de personnel représentaient plus de 40 pour cent des coûts totaux du service de santé, une incidence supérieure à la moyenne nationale. Depuis 2010, on a introduit et rendu plus contraignantes un certain nombre de dispositions légales qui, en limitant le montant des dépenses, ont également eu un effet indirect sur les effectifs et l'âge moyen correspondant (Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Personnel de santé*).

Figure A

Évolution des dépenses de personnel par fonction (1) (2) (millions d'euros pour la Vallée d'Aoste et milliards d'euros pour l'Italie)



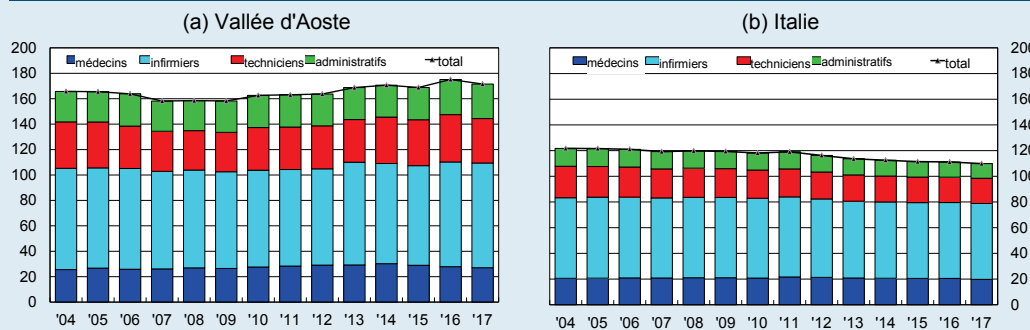
Source : traitement des données NSIS, Ministère de la Santé ; données provisoires pour l'année 2018.

(1) La répartition des dépenses du personnel de santé (médecins et infirmiers) n'est disponible qu'à partir de 2008 ; pour les années précédentes, elle a été estimée sur la base de la répartition des dépenses pour la dernière année disponible. – (2) Les dépenses du personnel médical comprennent les dépenses du personnel universitaire détaché ; les dépenses du personnel technique comprennent les dépenses du rôle professionnel et d'autre personnel.

Entre 2004 et 2010 les dépenses de personnel dans la région ont augmenté, reflétant à la fois les augmentations prévues par les renouvellements de contrats et les procédures de stabilisation du personnel menées entre 2008 et 2009. Cette tendance est conforme à la tendance nationale (3,7 pour cent par an en moyenne). En revanche, à partir de 2011, elle a commencé à se contracter, quoique de façon discontinue et avec une intensité inférieure à la moyenne nationale (-0,3 et -1,0 pour cent, respectivement, dans la moyenne de la période 2010-17). Cette diminution est imputable au personnel médical (figure A). En 2018, les dépenses de personnel ont recommencé à augmenter, en partie à la suite des renouvellements de contrats entrés en vigueur l'année dernière.

Après une période de stabilité entre 2004 et 2010, l'emploi a progressé, contrairement à la tendance italienne (0,7 pour cent pour la moyenne annuelle sur la période 2010-17 ; -0,8 pour cent pour la moyenne nationale). En 2017, les effectifs du personnel de santé public dans la région, soit 172 salariés pour 10 000 habitants, étaient plus élevés qu'en 2004 (166 salariés ; figure B, graphique a) et que dans le pays (110 salariés ; figure B, graphique b) et dans les RSS (tab. a6.4). Cet écart se réduit légèrement si l'on considère également le personnel des structures privées et accréditées.

Effectifs par fonction (1) (2)
(unités pour 10 000 habitants)



Source : traitement des données RGS, Rapport Annuel ; pour la population, Istat.

(1) Données au 31 décembre. Comprend les salariés à durée indéterminée, déterminée, formation et travail, le personnel de santé et médical universitaire et le personnel de santé des ASL, des hôpitaux, des unités intégrées au Service National de Santé et à l'Université et les IRCCS publics, y compris ceux constitués en fondation (à partir de 2011). Ne comprend pas le personnel des structures d'hospitalisation assimilées aux établissements publics. – (2) Le personnel médical comprend le personnel universitaire détaché ; le personnel technique comprend le personnel professionnel et autre.

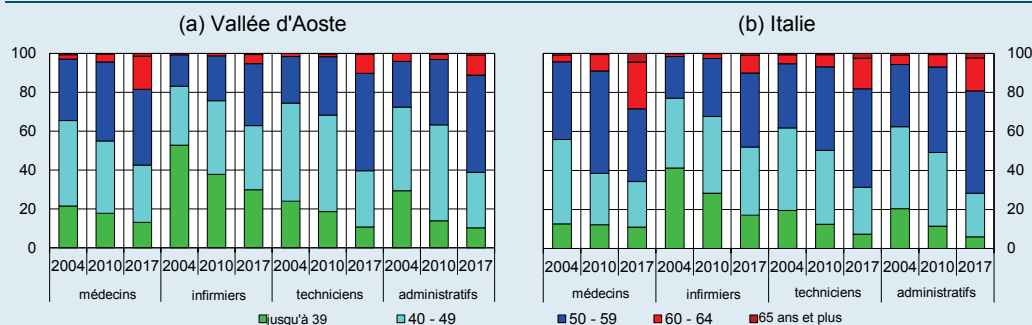
Le recours au travail à durée déterminée a toujours été limité et inférieur à la moyenne italienne : en 2017, il représentait 1,0 pour cent de l'emploi total, contre 5,4 pour cent pour la moyenne italienne. Le recours aux collaborations, en revanche, a été plus étendu, représentant en 2017 10,1 pour cent de l'emploi des salariés, une valeur plus élevée que le chiffre national. Le poids de ces types de contrats en termes de coûts est inférieur à celui des salariés (0,4 pour cent des coûts totaux pour les contrats à durée déterminée et 4,5 pour cent pour les collaborations).

Les politiques visant à contenir la rotation du personnel ont entraîné une augmentation de l'âge moyen en Italie. Ce phénomène s'est également produit dans la région, mais dans une moindre mesure (figure C). En 2017 la part des salariés âgés de 60 ans et plus a atteint 9,3 pour cent du total, contre moins de 2 pour cent en 2004 ; les moins de 40 ans représentent 20,2 pour cent (contre 38,1 pour cent en 2004). L'augmentation de l'âge moyen a été plus intense pour le personnel médical.

À terme, le problème du remplacement des départs à la retraite apparaît moins pertinent que dans la moyenne nationale, même si l'on tient compte de l'application des critères énoncés dans la « Quota 100 ». On peut en effet supposer que le personnel qui partira à la retraite dans le cadre de l'ancien régime de retraite (représenté par ceux qui, en 2017, étaient âgés d'au moins 65 ans ou remplissaient les conditions de retraite anticipée) constitue dans la région une part limitée et inférieure à la moyenne italienne (0,8 pour cent du nombre total de salariés ; 2,3 pour cent au niveau national). Le pourcentage de départs potentiels à la retraite dus à la « Quota 100 », selon nos estimations prudentielles basées sur la répartition conjointe par tranches d'âge et d'ancienneté existant fin 2017, serait compris entre 2,1 et 3,2 pour cent du total¹, des valeurs qui restent inférieures à la moyenne nationale (tab. a6.5).

Figure C

Personnel permanent par tranche d'âge (1) (2)
(pourcentages)



Source : traitement des données RGS, Rapport Annuel ; pour la population résidente, Istat.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel permanent à durée indéterminée des ASL, des hôpitaux, des hôpitaux intégrés au SSN et à l'université et des IRCCS publics, également constitués en fondation (à compter de 2011). Ne comprend pas le personnel de santé et médicale universitaire et celui des structures d'hospitalisation assimilées aux établissements publics. – (2) Le personnel technique comprend le personnel professionnel et autres.

¹ Après avoir supprimé des données du personnel le nombre de salariés qui pourront prendre leur retraite sur la base des critères précédents (pension de vieillesse ou pension de retraite anticipée sur la base des conditions de cotisation), nos estimations ont été basées sur l'ensemble de tous ceux qui, à partir de 2019, auront au moins 62 ans avec au moins 38 ans d'ancienneté effective de cotisations. La fourchette des valeurs indiquées fait référence à la possibilité, en particulier pour le personnel médical, que la longueur de la période de cotisation comprenne au moins une partie du rachat des années de l'université et de la spécialisation, augmentant ainsi le nombre des utilisateurs potentiels de la « Quota 100 ». En tout état de cause, il s'agit d'un chiffre potentiel, qui ne tient pas compte de la mesure dans laquelle cette option de sortie anticipée est effectivement utilisée.

Les dépenses en capital. – Les dépenses en capital des Collectivités territoriales valdôtaines, tout en restant supérieures à la moyenne des RSS, ont encore diminué en 2018 (-13,5 pour cent).

Plus de 40 pour cent des dépenses en capital sont effectuées par les Communes (tab. a6.2). En 2018, ces entités ont enregistré une réduction significative des paiements en capital (-19,8 pour cent), contrairement à la tendance observée pour la moyenne des RSS. Cette tendance a touché les Communes de toutes tailles. Les dépenses de la Région ont également diminué, quoique dans une moindre mesure.

L'évolution des dépenses en capital a reflété la réduction des dépenses pour la formation brute de capital fixe, qui en constituent la composante principale (fig. 6.1.b). Les contributions aux ménages et aux entreprises, par contre, ont augmenté, tout comme celles aux autres Administrations locales. L'évolution des investissements a été freinée ces dernières années par différents facteurs, dont les difficultés d'adaptation à certaines réformes (nouvelle comptabilité harmonisée des collectivités décentralisées et nouveau code des marchés publics). Toutefois, sur la base des données OpenCup, la planification des travaux publics par les collectivités locales a été renforcée, essentiellement en ce qui concerne la prévision de nouveaux ouvrages.

L'année dernière, la mise en œuvre des programmes communautaires gérés au niveau régional s'est poursuivie (cf. l'encadré : *Les programmes opérationnels régionaux*

2014-2020) ; selon nos estimations, en 2018, l'impact du POR FERS 2014-2020 sur les dépenses en capital s'est élevé à environ 5,4 pour cent.

LES PROGRAMMES OPERATIONNELS REGIONAUX 2014-2020

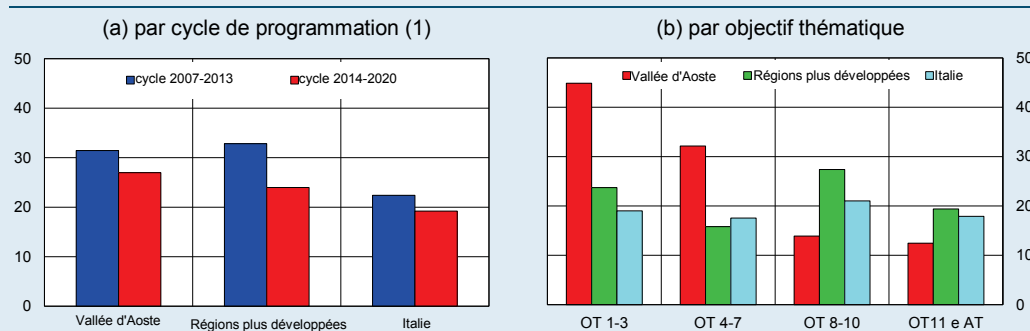
Selon le suivi de la Ragioneria generale dello Stato (RGS), à la fin de 2018, les POR FERS-FSE 2014-2020 gérés par la Région Vallée d'Aoste affichaient un pourcentage croissant d'avancement financier par rapport à l'année précédente : sur un budget total de 120 millions, les paiements cumulés ont atteint à 27,0 pour cent, contre 13,8 pour cent à la fin de l'année 2017. Cette évolution a été enregistrée au niveau de la première échéance significative liée à la règle dite du n+3 ; malgré cela, la Région n'a pas atteint son objectif, déterminant un dégagement automatique de 1,4 million d'euros, correspondant aux dépenses qu'elle n'a pu certifier durant les trois ans de l'engagement dans le cadre du budget communautaire.

Grâce à l'augmentation enregistrée en 2018, le degré d'exécution financière a été supérieur à la moyenne des régions les plus développées du Centre-Nord et de la moyenne nationale (figure, graphique a ; tab. a6.6). Toutefois, le pourcentage de progrès dans la région était inférieur à celui de la fin de la cinquième année du cycle de programmation précédent (31,4).

Après la classification par Objectifs thématiques (OT), le degré d'avancement financier a été en moyenne de 44,9 pour cent pour les mesures consacrées à la recherche et au développement, à l'agenda numérique et à la compétitivité des entreprises (OT 1-3) et de 32,2 pour cent pour les mesures consacrées à l'environnement, à l'efficacité énergétique et au transport durable (OST 4-7), où se concentrent les investissements dans les infrastructures. Les interventions consacrées au marché du travail et au capital humain (OT 8-10), qui absorbent la plus grande part des ressources totales programmées (environ 44 pour cent), étaient, en revanche, dans un état moins avancé (figure, graphique b ; tab. a6.7).

Figure

Paiements cumulés par rapport au budget (pourcentages)



Source : RGS, *Suivi des Politiques de Cohésion*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Le graphique compare le niveau des paiements (en pourcentage du budget disponible) à la fin de la cinquième année du cycle de programmation (fin 2018 dans le cycle 2014-2020 ; fin 2011 dans le cycle 2007-2013).

Fin 2018, 48 pour cent du budget des POR valdôtains avaient été consacrés au processus de sélection des projets, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Le portail OpenCoesione permet d'obtenir des informations plus détaillées sur différents projets sélectionnés et inclus dans les programmes opérationnels à une date donnée. Fin décembre 2018 on compte 401 projets cofinancés par les POR. Le volume des ressources allouées aux travaux publics représentait 43,8 pour cent du total (tab. a6.8) ; près de la moitié des infrastructures financées dans la région concernaient les télécommunications et les technologies de l'information, et un autre tiers les infrastructures sociales. Par rapport à la moyenne des régions plus développées, la Vallée d'Aoste a enregistré une part plus faible d'incitations en faveur des entreprises et un pourcentage plus élevé de contributions en faveur de sujets autres que les unités de production.

Bien que la plupart des projets aient une valeur inférieure à 50 000 euros, ceux de plus d'un million d'euros représentaient une part prépondérante en termes de ressources, tant en Vallée d'Aoste que dans les zones de comparaison. Parmi les principaux projets inclus dans les POR régionaux figurent le projet d'expansion du haut débit « Valle d'Aosta Broadbusiness », le renforcement du réseau cyclable et piéton dans le chef-lieu de région et le *datacenter* régional unique (tab. a6.9).

Les projets achevés ou à court terme ont représenté 36,2 pour cent des financements, surtout grâce à l'achèvement de trois projets d'une valeur supérieure à 1 000 000 d'euros.

Les recettes des collectivités territoriales

Selon les données Siope, en 2018, les recettes des Collectivités territoriales valdôtaines (après déduction des recettes financières) ont diminué de 3,3 pour cent par rapport à l'année précédente ; par habitant, elles s'élevaient à 10 115 euros, un chiffre nettement supérieur à la moyenne des RSS. Ces recettes, qui sont presque entièrement de nature courante, peuvent être affectées par des décalages dans le temps des recettes et contribuer au financement des dépenses (y compris les dépenses pour les intérêts) et au règlement éventuel des déficits antécédents.

Les recettes fiscales courantes. – En 2018 les recettes fiscales provenant des impôts et des taxes propres, ainsi que des impôts du trésor dévolus, ont diminué par rapport à l'année précédente (-5,3 pour cent, contre une croissance de 2,5 pour cent dans la moyenne des RSS ; tab. a6.10). Par habitant, elles se sont élevées à 7 625 euros, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des RSS.

L'évolution négative des recettes est due à la Région, dont les recettes ont chuté de 5,9 pour cent. En revanche, les recettes fiscales courantes des communes valdôtaines ont augmenté de 1,5 pour cent. En particulier, les recettes provenant de la surtaxe communale de l'Irpef et de la taxe de séjour (qui a été établie par 58 Communes sur 74), qui représentent néanmoins une part minoritaire des recettes fiscales com-

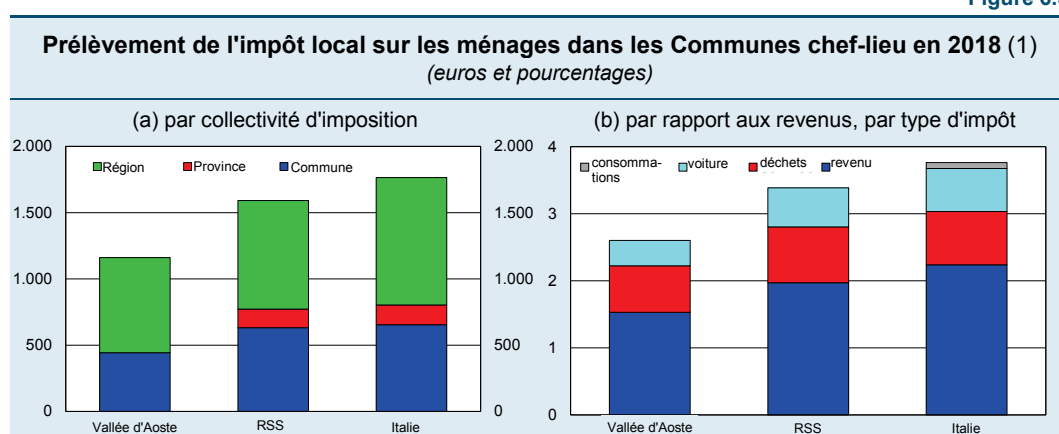
munales, ont augmenté. Globalement, les Communes valdôtaines ont une meilleure capacité de perception que la moyenne des RSS (cf. l'encadré : *La capacité de perception des Communes*).

Du point de vue des taux, les collectivités territoriales valdôtaines ont largement utilisé les marges de manœuvre accordées par la loi nationale, avant l'entrée en vigueur du blocus en 2016 ; on exclut de cette limitation le durcissement visant à rééquilibrer les comptes du secteur de la santé et des collectivités en situation de faillite ou de pré-faillite, la taxe sur les déchets et, depuis 2017, la taxe de séjour. La loi de finances pour 2019 n'a pas renouvelé le blocus sur les hausses des taux.

Le taux moyen pondéré de l'IRAP est de 3,99 pour cent, supérieur à la moyenne des RSS. La surtaxe régionale de l'impôt au revenu (1,23), en revanche, est conforme aux régions de comparaison. Le taux d'imposition de l'assurance responsabilité civile automobile, qui relève de la Région, est de 9,0 pour cent (14,61 dans la moyenne des RSS). Dans les Communes, le taux moyen de la surtaxe de l'Irpef (0,07 pour cent), activée par moins de 10 pour cent des Collectivités, est nettement inférieur à celui des RSS (0,42 pour cent), ainsi qu'à celui de l'Imu ordinaire (8,02 contre 9,11).

Pour estimer l'impact de la fiscalité locale sur le revenu des ménages valdôtains, l'application des principales taxes locales (hors Imu et Tasi, non appliquées à la résidence principale) a été simulée sur un « ménage type » résidant dans le chef-lieu avec des caractéristiques de composition et de capacité de contribution conformes à la moyenne italienne. La reconstruction montre que la charge fiscale locale en 2018 était d'environ 1 161 euros, ce qui correspond à 2,6 pour cent du revenu familial moyen (contre 3,5 pour cent pour le total des RSS ; fig. 6.3). Par rapport aux territoires de comparaison, les taxes supplémentaires régionales et municipales de l'Irpef en Vallée d'Aoste étaient moins onéreuses en raison de la présence de taux moyennement inférieurs ; la taxation des déchets, en revanche, est conforme à la moyenne.

Figure 6.3



Source : traitement des données MEF, ACI, Ivass-Ministère du Développement économique, Quattroruote, délibérations des Collectivités. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prélèvement de l'impôt local sur les ménages dans les Communes chef-lieu*.

(1) Les données se réfèrent à un ménage type ayant un profil analogue à la moyenne italienne. L'estimation a été effectuée pour les chefs-lieux des 107 Provinces. Les montants correspondent à la moyenne des valeurs calculées pour chaque Commune chef-lieu de province, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2019. On exclut la TVA sur l'impôt sur l'essence et sur le prélèvement relatif aux déchets (lorsqu'il est dû).

Les autres recettes. – Les recettes extra fiscales, constituées principalement des

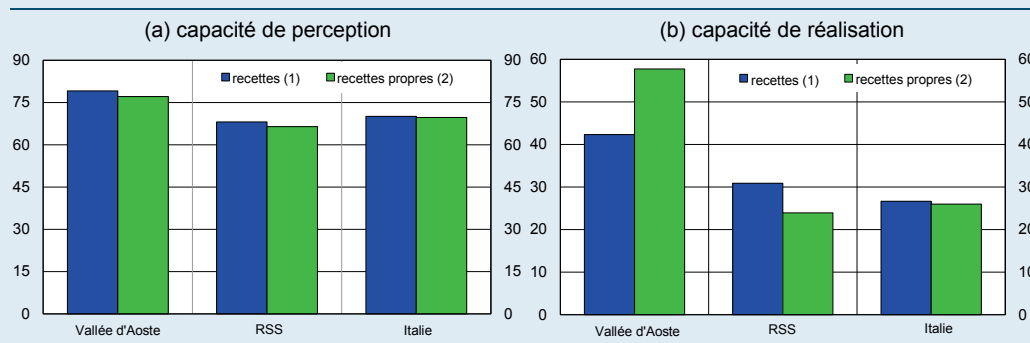
produits de la vente de biens et services, de la gestion d'actifs immobiliers et des activités de sanction, de répression et de contrôle, ont augmenté : l'augmentation des recettes régionales, qui représentent plus de 74 pour cent du total, a été accompagnée par une forte croissance des recettes municipales. Les gains en capital ont augmenté, tandis que les mêmes ont diminué dans les RSS. La dynamique a concerné à la fois la Région et les Communes et, dans les deux cas, en particulier, les aliénations de biens.

LA CAPACITE DE PERCEPTION DES COMMUNES

La capacité de perception permet d'évaluer la rapidité avec laquelle les recettes établies dans les budgets des Collectivités sont perçues. Elle est calculée, pour chaque poste, comme le rapport entre les perceptions selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les vérifications correspondantes. En particulier, il peut être utile d'évaluer la capacité de perception des recettes propres, comme les impôts propres ou les tarifs des services locaux, que les collectivités gèrent avec une plus grande autonomie (contrairement aux transferts, pour lesquels elles peuvent détecter des retards dans l'allocation des ressources par d'autres niveaux de gouvernement).

Figure

La capacité de perception et de réalisation des résidus des Communes de 2015 à 2017 (parts en pourcentage)



Source : éléments d'information tirés des *Certificati di conto consuntivo* du Ministère de l'Intérieur.

(1) Recettes non financières : Titre 1 : Recettes courantes dérivant des impôts, des cotisations et de péréquation ; Titre 2 : Transferts courants ; Titre 3 : Recettes non fiscales ; Titre 4 : Recettes en capital. – (2) Recettes propres : Titre 1 après déduction des fonds de péréquation et Titres 3.

Si l'on considère l'ensemble des recettes non financières, dans la moyenne de la période 2015-17, la capacité de perception des Communes valdôtaines a été supérieure à celle des RSS, tant pour les recettes totales (79,1 pour cent contre 68,1 pour cent ; figure, graphique a) que pour les seules recettes propres (77,1 pour cent contre 66,5 pour cent), qui en représentent environ la moitié. Les recettes établies et non perçues génèrent au fil du temps l'accumulation de crédits, les soi-disant résidus actifs. Afin d'évaluer la rapidité avec laquelle l'institution transforme ces crédits en encaissements réels, il est possible de considérer le rapport entre les actifs résiduels encaissés au cours de l'année (environ 25 pour cent de l'ensemble des perceptions) et ceux établis au début de l'exercice (capacité à réalisation des rési-

du). En Vallée d'Aoste, dans la moyenne de la période 2015-17, cet indicateur était significativement plus élevé que la moyenne des RSS (figure, graphique b).

Le solde budgétaire total

Les nouvelles règles comptables des Collectivités territoriales, appliquées aux RSS à partir de 2016, ont amélioré la représentativité du budget par rapport à la situation économique et financière réelle, limitant la présence de recettes surestimée et partiellement irrécupérables, et de dépenses gérées pour les résidus. Avant la réforme, le respect du solde budgétaire avait un caractère plus formel que substantiel et la présentation d'un solde positif pouvait souvent résulter d'artifices comptables.

Au début de l'année 2018 les Collectivités territoriales valdôtaines présentaient un déficit budgétaire global (compris comme une partie disponible négative du résultat de l'administration ; Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique : *Résultats de l'administration des Collectivités territoriales*), imputable à la Région, pour laquelle il était égal à 475 euros par habitant, une valeur toutefois inférieure à la valeur moyenne des RSS (1 130 euros ; tab. a6.11).

Comme dans le reste du pays, les soldes budgétaires des Communes ont été affectés par des provisions importantes au fonds de créances douteuses. Cependant, 71 des 74 Communes valdôtaines (80 pour cent dans les RSS) ont réussi à réaliser un excédent budgétaire de 268 euros en moyenne (223 euros dans les Communes en excédent de la RSS). Les trois Communes restantes ont enregistré un solde égal à zéro.

La dette

À la fin de l'année 2018 l'encours total de la dette des Administrations locales valdôtaines, calculé hors engagements financiers vis-à-vis d'autres Administrations publiques et compte tenu des variations de périmètre des Administrations locales, s'élevait à 3 057 euros par habitant (contre 1 448 euros par habitant dans la moyenne nationale). Par rapport à 2017 il a diminué de 1,2 pour cent, à front d'une réduction de 2,1 pour cent dans la moyenne nationale (tab. a6.12). En termes de composition, le poids des prêts des banques italiennes et de la Cassa Depositi e Prestiti a augmenté et celui des titres émis à l'étranger a diminué. Si l'on inclut les engagements détenus par d'autres Administrations publiques, la dette par habitant s'élevait à 3 138 euros.

APPENDICE STATISTIQUE

SOMMAIRE

1. La vue d'ensemble

Tab.	a1.1	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2017	47
”	a1.2	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2016	47
”	a1.3	Valeur ajoutée des services par branche en 2016	48
”	a1.4	Entreprises actives	48

2. Les entreprises

Tab.	a2.1	Transactions de logements entre 2014 et 2018	49
”	a2.2	Prix des logements	49
”	a2.3	Mouvement touristique	49
”	a2.4	Transits de véhicules dans la région	50
”	a2.5	Structure du commerce de détail	50
”	a2.6	Structure de la grande distribution	51
”	a2.7	Commerce étranger FOB-CIF par secteur	52
”	a2.8	Commerces étrangers FOB-CIF par zone géographique	53
”	a2.9	Indicateurs économiques et financiers des entreprises	54
”	a2.10	Prêts bancaires aux entreprises par branche d'activité	55
”	a2.11	Garanties sur les prêts aux entreprises	55

3. Le marché du travail

Tab.	a3.1	Salariés et main-d'œuvre	56
”	a3.2	Heures autorisées de <i>Cassa integrazione guadagni</i>	57
”	a3.3	Recrutement de salariés	58
”	a3.4	Taux d'emploi et de chômage par sexe, âge et niveau d'études	59
”	a3.5	Chômeurs bénéficiant d'allocations de chômage ou de mobilité	60

4. Les ménages

Tab.	a4.1	Revenu brut disponible et consommations des ménages	60
”	a4.2	Rémunération brute des salariés du secteur privé pour la période 2014-2017	61
”	a4.3	Immatriculations de voitures et de véhicules utilitaires légers	62
”	a4.4	Indicateurs sur la répartition du revenu équivalent du travail	63
”	a4.5	Part des personnes vivant dans des ménages sans revenu du travail et caractéristiques du chef de famille	64
”	a4.6	Richesse des ménages	65
”	a4.7	Composantes de la richesse par habitant	66
”	a4.8	Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs	68
”	a4.9	Subrogations et rachats de prêts au logement pour les ménages	67

Tab. a4.10	Subrogations et rachat de prêts au cours de la période 2015-18	68
------------	--	----

5. Le marché du crédit

Tab. a5.1	Banques et intermédiaires non bancaires	69
” a5.2	Circuits d'accès au système bancaire	69
” a5.3	Prêts bancaires par secteur d'activité	70
” a5.4	Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité	71
” a5.5	Qualité du crédit : flux	71
” a5.6	Qualité du crédit : incidences	72
” a5.7	Abandons et cessions de prêts en souffrance	73
” a5.8	Épargne financière	73
” a5.9	Taux d'intérêt bancaire actifs	74

6. Les finances publiques décentralisées

Tab. a6.1	Dépense des Collectivités territoriales en 2018 par nature	75
” a6.2	Dépenses des Collectivités territoriales en 2018 par type de collectivité	76
” a6.3	Coûts du service sanitaire	77
” a6.4	Personnel salarié du Service de santé national	77
” a6.5	Personnel salarié du Service de santé national par tranche d'âge	78
” a6.6	Avancement financier des POR 2014-2020	78
” a6.7	Avancement financier des POR 2014-2020 par Objectif thématique	79
” a6.8	POR 2014-2020 – Caractéristiques des projets	80
” a6.9	Dix principaux projets par montant des POR de la Vallée d'Aoste 2014-2020	81
” a6.10	Recettes non financières des Collectivités territoriales en 2018	81
” a6.11	Résultats des Collectivités territoriales	82
” a6.12	Dette des Administrations locales	83

Tableau a1.1

Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2017
(millions d'euros et pourcentages)

SECTEURS	Valeurs absolues (1)	Part % (1)	Variations en pourcentage sur l'année précédente (2)			
			2014	2015	2016	2017
Agriculture, sylviculture et pêche	52	1,3	-0,2	-4,5	2,9	-4,5
Industrie	777	19,5	-6,2	-4,4	-13,8	4,5
Industrie stricto sensu	529	13,3	-6,2	-2,8	-15,3	10,4
Bâtiment	247	6,2	-6,2	-7,2	-11,1	-6,2
Services	3164	79,2	0,5	-0,8	1,1	1,0
Commerce (3)	1.016	25,5	-3,6	0,9	5,3	-1,3
Activités financières et d'assurance (4)	1099	27,5	4,8	-2,3	-1,5	4,3
Autres activités de services (5)	1049	26,3	0,1	-0,6	-0,1	0,0
Total valeur ajoutée	3 993	100,0	-1,1	-1,6	-2,1	1,6
PIB	4458	0,3	-1,2	-1,5	-2,1	1,7
PIB par habitant (euros)	35 241	123,7	-1,3	-1,1	-1,5	2,2

Source : traitement des données Istat.

(1) Données à prix courants. La part du PIB et du PIB par habitant est calculée sur une moyenne de 100. – (2) Valeurs-chaîne, année de référence 2010. – (3) Comprend le commerce de gros et de détail, la réparation des véhicules et des motos ; les transports et l'emménagement ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. – (4) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. – (5) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'instruction, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, les spectacles et le divertissement ; la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

Tableau a1.2

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2016 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Variation % sur l'année précédente (3)		
			2014	2015	2016
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	56	20,3	1,7	9,6	-14,2
Industries textiles, confection d'articles d'habillement et d'articles en cuir et analogues	3	1,2	2,6	-25,6	10,3
Industrie du bois, du papier, de l'édition	23	8,4	-7,4	-6,4	-1,3
Cokeries, raffineries, industries chimiques et pharmaceutiques	2	0,6	266,7	-27,3	37,5
Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique et autres produits dérivant du travail des minéraux non métallifères	13	4,7	-8,3	-52,2	0,0
Activités métallurgiques ; fabrication de produits en métal, à l'exclusion des machines et des équipements	110	39,4	1,3	1,0	8,4
Fabrication d'ordinateurs, d'appareils électroniques et d'optique, d'équipements électriques, de machines et d'équipements n.c.a.	15	5,5	-4,2	-24,9	-34,6
Fabrication de moyens de transport	36	13,1	12,9	135,6	6,6
Fabrication de meubles ; autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'appareils	19	6,9	0,0	-12,4	1,9
Total	278	100,0	-0,3	0,4	-1,9
<i>Pour mémoire : Industrie stricto sensu</i>	486	-	-6,2	-2,8	-15,3

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée à prix de base. – (2) Données à prix courant. – (3) Valeurs-chaîne, année de référence 2010.

Tableau a1.3

Valeur ajoutée des services par branche en 2016 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Variation % sur l'année précédente (3)		
			2014	2015	2016
Commerce ; réparation de voitures et de motos	299	9,6	-3,1	1,5	3,5
Transports et emmagasinage	293	9,4	-3,0	-2,1	6,6
Services d'hébergement et de restauration	330	10,6	-0,8	4,2	5,5
Services d'information et de communication	94	3,0	-14,2	-2,7	6,0
Activités financières et d'assurance	154	4,9	11,2	-5,5	-1,2
Activités immobilières	641	20,6	6,6	-0,2	-1,9
Activités professionnelles, scientifiques et techniques ; administration et services de support	260	8,4	-2,8	-5,1	-0,8
Administration publique et défense ; assurance sociale obligatoire	459	14,8	-0,5	-0,7	-1,7
Éducation	138	4,4	1,7	-4,0	0,4
Santé et assistance sociale	234	7,5	2,4	-1,4	-0,9
Activités artistiques, de divertissement et spectacles ; réparation de biens pour la maison et autres services	205	6,6	-2,9	3,2	4,6
Total	3106	100,0	0,5	-0,8	1,1

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée à prix de base. – (2) Données à prix courants. – (3) Valeurs-chaîne, année de référence 2010.

Tableau a1.4

Entreprises actives
(Unités et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	2016		2017		2018	
	Actives en fin de période	Variation	Actives en fin de période	Variation	Actives en fin de période	Variation
Agriculture, sylviculture et pêche	1 454	-0,7	1 438	-1,1	1 444	0,4
Industrie stricto sensu	905	0,0	883	-2,4	878	-0,6
Bâtiment	2 414	-2,1	2 316	-4,1	2 286	-1,3
Commerce	2 072	-1,5	1 998	-3,6	1 939	-3,0
dont : de détail	1 413	-1,7	1 359	-3,8	1 298	-4,5
Transports et emmagasinage	230	0,0	217	-5,7	217	0,0
Services d'hébergement et de restauration	1 711	1,6	1 706	-0,3	1 706	0,0
Finance et services pour les entreprises	1 720	-1,2	1 693	-1,6	1 689	-0,2
dont : Activités immobilières	542	-4,6	514	-5,2	510	-0,8
Autres services et autre n.c.a.	777	1,8	782	0,6	780	-0,3
Entreprises non classées	2	::	-	::	4	::
Total	11 285	-0,6	11 033	-2,2	10 943	-0,8

Source : InfoCamere-Movimprese.

Tableau a2.1

Transactions de logements entre 2014 et 2018 (variations en pourcentage)			
POSTES	Commune centroïde du SLL	Autres communes du SLL	Total
Vallée d'Aoste			
Total	35,4	24,7	28,9
dont : SLL urbains	-	-	-
SLL chefs-lieux de région	12,4	20,7	16,7
Italie (1)			
Total	50,7	46,6	48,5
dont : SLL urbains	53,3	50,0	51,7
SLL chefs-lieux de région	49,6	51,4	50,4

Source : OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Transactions de logements par type de commune*.

(1) Pour l'Italie, la variation est calculée par rapport à 2013, valeur minimale atteinte au cours de la décennie.

Tableau a2.2

Prix des logements (euros au mètre carré)					
POSTES	Commune centroïde du SLL			Autres com- munes du SLL	Total
	2018	dont :			
		centre de la commune	périphérie de la commune		
Vallée d'Aoste					
Total	2 554	3 006	2 167	1 703	1 982
dont : SLL urbains	-	-	-	-	-
SLL chefs-lieux de région	1 686	1 783	1 596	1 544	1 594
Italie					
Total	1 868	2 455	1 521	1 185	1 480
dont : SLL urbains	2 293	3263	1 748	1 312	1 794
SLL chefs-lieux de région	2 768	4 173	1 992	1 448	2 153

Source : OMI et Istat. Donnée se référant au deuxième trimestre 2018. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prix des logements*.

Tableau a2.3

Mouvement touristique (1) (Variations en pourcentage sur l'année précédente)						
PÉRIODES	Arrivées			Présences		
	Italiens	Étrangers	Total	Italiens	Étrangers	Total
2016	8,1	10,9	9,2	7,2	6,4	6,9
2017	4,0	4,8	4,3	3,3	5,1	4,0
2018	-2,7	4,7	0,1	-3,7	6,0	0,2

Source : Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés dans les établissements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a2.4

Transits de véhicules dans la région

(nombre de passages en milliers et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

POSTES	Véhicules légers		Véhicules lourds		Total	
	2018	Var. %	2018	Var. %	2018	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	1317	-2,6	639	0,3	1956	-1,7
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	650	21,2	68	27,7	718	21,8
Barrières de péage SAV	14 576	-0,6	3 711	2,4	18 287	0,0
Barrières de péage RAV	312	-15,1	51	-9,2	363	-14,4
Total	16 855	-0,4	4 470	2,2	21 325	0,1

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società Autostrade Valdostane (SAV) et Raccordo autostrade Valle d'Aosta (RAV).

Tableau a2.5

Structure du commerce de détail (1)

(unités et pourcentages)

CATÉGORIES DE SALARIÉS	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	2001	2011	2016	2001	2011	2016	2001	2011	2016
Taille moyenne (salariés)									
0-9	1,9	2,2	2,2	1,8	2,1	2,1	1,7	1,9	2,0
10-49	17,9	18,4	16,5	17,7	17,8	18,0	17,3	17,5	17,4
50 ou plus	243,0	166,5	125,6	132,0	131,5	119,3	121,0	114,4	112,3
Total	2,5	3,1	3,0	2,6	3,1	3,2	2,2	2,7	2,8
Composition % salariés									
0-9	78,1	70,0	70,1	70,6	63,3	60,9	76,9	69,7	68,0
10-49	11,3	16,6	15,9	14,4	18,3	20,4	13,6	18,7	19,9
50 ou plus	10,6	13,4	14,0	15,0	18,4	18,7	9,5	11,6	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composition % unités locales									
0-9	98,3	96,9	96,7	97,6	96,3	95,8	98,1	96,9	96,5
10-49	1,5	2,8	2,9	2,1	3,2	3,7	1,7	2,9	3,2
50 ou plus	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,2	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : traitement des données Istat, Recensements 2001 et 2011 et données ASIA pour 2016.

(1) Données se référant aux unités locales.

Tableau a2.6

Structure de la grande distribution (1)
(unités et mètres carrés)

POSTES	Commerces			Surface de vente			Préposés		
	2007	2010	2017	2007	2010	2017	2007	2010	2017
Vallée d'Aoste									
Hypermarchés	2	2	2	15 575	15 575	15 324	502	476	411
Supermarchés	11	16	19	9 158	14 033	16 474	220	359	469
Supérettes	22	19	15	6 496	5 874	4 615	134	108	97
Non alimentaire	12	25	31	33 566	49 216	74 356	114	278	312
Total	47	62	67	64 795	84 698	110 769	970	1 221	1 289
Nord-Ouest									
Hypermarchés	200	248	265	1 213 250	1 564 853	1 589 419	34 540	38 305	34 277
Supermarchés	2 274	2 533	2 834	2 156 682	2 454 712	2 915 981	50 390	53 456	60 993
Supérettes	1 232	1 321	1 315	368 926	392 181	388 104	7 923	8 720	8 499
Non alimentaire	735	994	1 496	1 870 820	2 396 272	2 987 907	22 603	28 050	30 730
Total	4 441	5 096	5 910	5 609 678	6 808 018	7 881 411	115 456	128 531	134 499
Italie									
Hypermarchés	490	588	688	2 963 169	3 643 868	3 954 637	79 336	84 674	82 417
Supermarchés	8 569	9 655	10 630	7 446 235	8 572 284	9 932 486	156 222	173 248	197 840
Supérettes	5 061	5 524	5 798	1 495 887	1 623 097	1 684 362	30 064	34 314	37 008
Non alimentaire	2 516	3 209	5 003	5 627 842	7 074 480	9 159 418	64 185	77 625	95 226
Total	16 636	18 976	22 119	17 533 133	20 913 729	24 730 903	329 807	369 861	412 491

Source : Ministère du Développement économique. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Secteur de la distribution*.
(1) Données se référant au 31 décembre.

Tableau a2.7

Commerce étranger FOB-CIF par secteur
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2018	Variations		2018	Variations	
		2017	2018		2017	2018
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	0,8	3,4	-0,9	1,1	-41,6	84,8
Produits de l'extraction des minéraux des carrières et des mines	0,3	-27,6	73,8	19,5	413,1	35,8
Produits alimentaires, boissons et tabac	68,9	11,8	18,5	11,5	6,1	12,7
<i>dont</i> : boissons	51,4	10,6	20,5	5,1	15,2	-0,8
Produits textiles et de l'habillement	8,1	-24,0	-15,3	3,5	-13,1	-24,1
Peaux, accessoires et chaussures	3,8	-37,7	7,9	2,8	-31,2	41,7
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	5,1	-15,2	-2,5	8,2	6,1	10,2
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	14,8	-100,0	4,0	106,5	30,3
Substances et produits chimiques	3,1	-46,4	67,1	5,3	-13,6	3,6
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,2	13,6	-60,3	0,6	-35,1	-21,6
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères.	26,7	10,6	-18,3	28,3	35,7	16,2
Métaux de base et produits en métal	438,9	23,8	11,3	160,0	46,8	22,0
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	6,5	10,8	47,2	3,1	-11,4	-1,0
Appareils électriques	6,0	127,0	-13,6	13,0	0,9	47,0
Machines et appareils n.c.a.	66,6	38,7	5,6	32,8	-13,7	36,9
Moyens de transport	70,7	18,1	0,5	6,7	2,4	16,9
<i>dont</i> : véhicules (1)	51,1	34,6	5,7	2,1	-31,8	146,9
Produits des autres activités manufacturières	24,9	26,8	-1,0	11,8	44,0	-3,0
Énergie, traitement des déchets et assainissement	1,7	-58,2	3.073,8	3,9	-73,1	47,3
Produits des autres activités	10,4	0,0	132,5	8,9	435,1	1667,9
Total	742,8	20,4	9,1	324,8	25,0	24,7

Source : Istat.

(1) Selon le classement Ateco2007, le secteur automobile comprend le groupe CL291.

Tableau a2.8

Commerce étranger FOB-CIF par zone géographique
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

PAYS ET RÉGIONS	Exportations			Importations		
	2018	Variations		2018	Variations	
		2017	2018		2017	2018
Pays UE (1)	401,6	23,8	9,0	208,6	14,2	31,9
Zone de l'euro	307,3	28,1	8,7	188,7	14,7	27,2
dont : France	164,3	30,4	8,7	33,2	-13,6	6,1
Allemagne	99,3	17,8	5,7	35,7	0,5	32,1
Espagne	15,7	51,7	4,6	11,0	5,6	139,6
Autres pays UE	94,3	11,7	9,9	19,9	6,7	102,5
dont : Pologne	26,5	11,8	-10,2	3,9	9,7	45,6
Royaume-Uni	22,9	-4,9	47,6	7,9	-32,6	236,1
République tchèque	28,8	22,1	-1,0	3,4	23,3	100,5
Pays hors UE	341,2	16,5	9,1	116,2	46,5	13,6
Autres pays de l'Europe centrale et orientale	17,7	13,8	-8,1	15,0	-36,4	10,2
Autres pays européens	144,9	2,5	9,0	20,7	53,1	69,6
dont : Suisse	136,8	2,4	8,6	18,6	53,9	60,9
Amérique du Nord	46,3	130,2	9,1	1,6	2,0	-65,7
dont : États-Unis	45,1	133,3	10,2	0,5	48,0	-0,2
Amérique centrale-méridionale	37,3	35,1	-6,0	42,0	234,3	39,1
dont : Brésil	17,4	52,4	-6,8	3,3	92,9	18,3
Mexique	19,1	24,2	-1,8	0,0	-100,0	::
Asie	85,8	6,7	22,7	33,2	34,5	-7,7
dont : Chine	42,7	43,9	33,7	30,0	33,3	-8,5
Japon	1,9	-62,1	7,5	0,3	70,0	-37,9
EDA (2)	29,4	3,2	-3,3	2,0	52,4	19,4
Autres pays extra-UE	9,2	1,8	9,7	3,7	::	-34,4
Total	742,8	20,4	9,1	324,8	25,0	24,7

Source : Istat.

(1) Agrégat UE à 28. – (2) Économies dynamiques de l'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

Tableau a2.9

Indicateurs économiques et financiers des entreprises
(pourcentages)

POSTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Marge brute opérationnelle / Valeur ajoutée	45,7	42,4	43,1	46,4	43,1	43,3	47,0	46,8	46,8	43,1	45,3
Marge brute opérationnelle / Actif	9,8	8,3	8,4	9,1	8,0	8,1	7,8	7,0	6,8	6,6	7,1
ROA (1)	6,2	5,5	5,4	6,8	6,2	5,7	5,4	4,9	4,3	4,7	4,5
ROE (2)	4,5	6,4	7,4	9,8	8,7	6,8	6,4	4,0	5,1	4,6	7,9
Charges financières / Marge brute opérationnelle	14,6	17,1	10,3	9,3	10,6	10,6	10,8	11,0	8,5	8,3	7,1
Leverage (3)	47,0	40,9	40,5	39,0	39,2	37,3	39,7	35,1	37,3	28,1	31,5
Leverage correct pour la liquidité (4)	42,9	34,8	32,8	32,8	34,8	31,9	32,8	25,1	26,8	12,7	18,0
Position financière nette / Actif (5)	-25,0	-18,6	-17,8	-18,0	-19,7	-17,7	-18,1	-13,8	-15,0	-5,9	-9,7
Part dettes financières à moyen-long terme.	50,9	44,2	55,5	54,1	42,7	51,3	56,6	55,1	45,6	59,6	63,4
Dettes financières / Chiffre d'affaires	33,3	28,6	34,8	31,6	29,1	26,7	31,2	31,4	39,9	28,1	34,2
Dettes bancaires / Dettes financières	59,1	65,7	59,7	62,8	65,2	69,6	55,8	52,7	44,2	60,4	63,6
Obligations / Dettes financières	1,3	1,1	1,4	0,8	1,3	1,0	1,9	0,9	0,8	1,2	1,0
Liquidité actuelle (6)	108,6	111,0	133,3	127,0	109,7	116,0	124,6	139,7	139,7	148,2	151,6
Liquidité immédiate (7)	84,3	88,5	106,7	98,5	83,7	90,4	102,6	119,3	121,1	126,3	129,7
Liquidité / Actif	5,1	5,9	7,4	6,0	4,2	4,9	6,5	8,9	9,7	13,0	11,7
Indice de gestion des recettes et des paiements (8)	12,3	12,6	17,0	15,8	15,4	13,4	10,8	11,5	10,8	7,8	8,9

Source : Traitement des données Cerved Group. Échantillons ouverts de sociétés de capitaux. Cf. dans *Notes méthodologiques* la rubrique *Analyse des données Cerved Group*.

(1) Ratio entre le bénéfice actuel avant les charges financières et le total de l'actif. – (2) Ratio entre le résultat net corrigé et les capitaux propres. – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. – (4) Ratio entre les dettes financières à l'exclusion de la liquidité et la somme des dettes financières à l'exclusion de la liquidité et des capitaux propres. – (5) Ratio entre la somme de la trésorerie et des actifs financiers après déduction des dettes financières et du total de l'actif. – (6) Ratio entre l'actif actuel et le passif actuel. – (7) Ratio entre l'actif actuel, à l'exclusion des stocks et en-cours, et le passif actuel. – (8) Ratio entre la somme des créances commerciales et des réserves à l'exclusion des dettes commerciales, et le chiffre d'affaires.

Tab. a2.10

Prêts bancaires aux entreprises par branche d'activité (variations en pourcentage sur 12 mois ; millions d'euros)				
PÉRIODES	Activités manufacturières	Bâtiment	Services	Total (1)
Déc. 2016	-11,6	-8,3	2,2	-1,7
Déc. 2017	-1,0	-5,2	2,6	12,1
Mars 2018	-3,4	0,1	-0,8	9,6
Juin 2018	8,4	-2,5	1,3	11,4
Sept. 2018	14,7	-3,6	0,4	15,1
Déc. 2018	2,8	-5,8	-3,3	-2,5
Mars 2019 (2)	19,8	-7,8	-3,8	-2,0
Encours de fin de période				
Déc. 2018	146	242	645	1583

Source : déclarations d'informations prudentielles.

(1) Le total comprend également les secteurs primaire, minier, de fourniture d'électricité, d'approvisionnement en eau et en gaz et les activités économiques non classées ou non classifiables. – (2) Données provisoires.

Tableau a2.11

Garanties sur les prêts aux entreprises (pourcentages)									
POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Part des prêts garantis (1)									
Total entreprises	67,1	55,7	56,0	55,3	52,4	50,7	59,2	57,0	55,8
dont : manufacturières	42,0	35,8	34,0	39,9	36,4	36,3	42,8	40,0	39,5
bâtiment	83,5	78,1	82,9	73,2	73,3	71,8	72,7	72,1	71,5
services	72,5	70,2	70,9	58,1	55,3	52,7	62,8	61,2	59,4
dont : petites entreprises (2)	80,5	78,6	81,8	71,6	71,7	77,2	71,8	72,7	77,9
Part relative à des garants des consortiums et publics (3)									
Total	15,2	15,5	16,2	4,6	4,9	6,2	5,9	6,6	7,9
dont : consortiums	13,0	13,8	13,6	1,7	1,7	1,6	2,4	2,5	2,5
autres entités	2,2	1,8	2,6	2,9	3,2	4,6	3,5	4,1	5,5

Source : déclarations d'informations prudentielles et, pour les garanties de consortiums et publiques, Centrale des risques. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Garanties sur prêts aux entreprises*.

(1) Rapport entre le *fair value* de la garantie et le montant total de l'exposition brute ; dans le cas d'un prêt garanti par une garantie dont le *fair value* est supérieur au prêt, le montant de la garantie est égal à celui du prêt. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) La part a été calculée en comparant la valeur de la garantie accordée par les garants collectifs et publics au montant des prêts garantis.

Tableau a3.1

Salariés et main-d'œuvre
(Variations en pourcentage sur la période correspondante et pourcentages)

PÉRIODES	Salariés						À la re- cherche d'un emploi	Main- d'œuvre	Taux d'em- ploi (1) (2)	Taux de chômage (1)	Taux d'ac- tivité (1) (2)
	Agricul- ture	Industrie stricto sensu	Bâtiment	Services		Total					
					dont : com., hôt. et restaur.						
2016	-5,8	-1,6	-1,4	-0,3	1,3	-0,7	-3,3	-1,0	66,4	8,7	72,8
2017	11,4	0,4	-11,3	1,5	0,0	0,5	-10,5	-0,4	67,1	7,8	72,8
2018	-0,8	-0,5	-4,0	1,2	2,6	0,5	-10,1	-0,3	67,9	7,0	73,1
2017 – 1er trim.	27,6	5,8	-16,8	-0,1	-2,3	-0,1	-8,7	-0,9	66,9	8,5	73,2
2e trim.	-3,8	-0,7	-20,5	1,7	5,9	-1,2	4,2	-0,7	65,7	8,5	71,9
3e trim.	6,7	-3,8	-0,6	0,9	-2,6	0,4	-17,0	-0,9	67,6	6,4	72,3
4e trim.	21,5	1,1	-5,2	3,4	-0,2	3,0	-19,1	0,8	68,0	7,9	73,9
2018 – 1er trim.	-8,4	6,9	-6,6	2,4	1,3	1,9	-18,6	0,2	68,6	6,9	73,8
2e trim.	1,3	3,8	-7,7	1,8	5,4	1,2	-17,6	-0,4	67,3	7,0	72,4
3e trim.	7,4	-7,5	-4,5	2,1	7,6	0,6	-5,9	0,2	68,7	6,0	73,2
4e trim.	-5,2	-5,1	3,0	-1,5	-3,9	-1,7	3,6	-1,3	66,9	8,3	73,0

Source : Istat, *Enquête sur les forces de travail*.

(1) Pourcentages. – (2) Se réfère à la population entre 15 et 64 ans.

Tableau a3.2

Heures autorisées de Cassa integrazione guadagni
(heures et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Interventions ordinaires			Interventions extraordinaires et par dérogation			Total		
	2018	Variations		2018	Variations		2018	Variations	
		2017	2018		2017	2018		2017	2018
Agriculture	2 132	1,7	-26,2	0	-	-	2132	1,7	-26,2
Industrie stricto sensu	52 935	-78,4	-31,8	2 454	-95,9	-58,7	55 389	-83,5	-33,7
Extractives	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Bois	1 822	-13,5	-41,9	0	-100,0	-	1 822	-55,8	-41,9
Alimentaires	6 740	52,6	3,4	0	-100,0	-	6 740	-94,2	3,4
Métallurgiques	1 200	-98,9	-62,6	0	-	-	1 200	-98,9	-62,6
Mécaniques	13 485	124,5	-61,2	2454	-86,8	-35,0	15 939	-12,7	-58,6
Textiles	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Habillement	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Chimie, pétrochimie, caoutchouc et plastiques	520	-80,2	-26,1	0	-100,0	-	520	-83,4	-26,1
Peaux, cuirs et chaussures	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Travail des minéraux non métallifères.	10 552	-34,7	27,7	0	::	-100,0	10 552	-30,6	20,3
Papier, imprimerie et édition	13 316	143,6	-28,8	0	-	-	13 316	143,6	-28,8
Installation de systèmes pour le bâtiment	5 300	-76,1	125,3	0	-74,2	-100,0	5 300	-75,3	32,0
Énergie électrique et gaz	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Divers	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Bâtiment	248 652	-36,8	-13,3	0	-	-	248 652	-36,8	-13,3
Transports et communications	2 048	23,1	-22,9	0	-100,0	-	2 048	-92,6	-22,9
Culture du tabac	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Commerce, services et secteurs divers	0	-	-	13 168	-98,7	::	13 168	-98,7	::
Total	305 767	-54,8	-17,3	15 622	-97,0	142,6	321 389	-63,6	-14,6
dont : artisanat (1)	72 858	-26,9	-30,2	0	-73,0	-100,0	72 858	-30,8	-32,5

Source : INPS.

(1) Les interventions ordinaires comprennent uniquement l'artisanat du bâtiment et les tailleurs de pierre ; le total comprend également l'artisanat industriel, des transports et des services.

Tableau a3.3

Recrutement de salariés (1)
(unités et variations en pourcentage sur la période correspondante)

POSTES	Embauche					Embauches nettes (2)	
	Valeurs absolues			Variations		Valeurs absolues	
	2016	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Travail salarié	21 286	25 321	26 743	19,0	5,6	1 058	942
Contrats permanents	1 999	1 763	2 426	-11,8	37,6	-814	152
Apprentissage	1 024	1 078	1 145	5,3	6,2	138	131
Contrats à terme (3)	13 435	15 489	16 495	15,3	6,5	1 029	368
Contrats de fourniture	3 635	3 772	3 810	3,8	1,0	31	234
Intermittent	1 193	3 219	2 867	169,8	-10,9	674	57

Source : traitement des données de l'Observatoire sur le travail précaire INPS.

(1) L'univers de référence est celui des salariés du secteur privé, à l'exception des travailleurs domestiques et agricoles et des travailleurs des organismes économiques publics. – (2) Les embauches nettes tiennent également compte des transformations d'autres types de contrats en contrats à durée indéterminée ; elles sont calculées en additionnant les transformations des contrats à durée indéterminée et en les soustrayant de ceux à durée déterminée et de l'apprentissage. – (3) Comprend également les travailleurs saisonniers.

Tableau a3.4

Taux d'emploi et de chômage par sexe, âge et niveau d'études
(pourcentages)

POSTES	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage (1)					
Hommes	71,5	70,9	71,1	71,5	71,6
Femmes	60,8	61,4	61,8	62,7	64,1
15-24 ans	19,8	22,2	21,9	21,4	22,8
25-34 ans	73,7	73,3	72,3	75,4	76,1
35-44 ans	82,8	83,4	83,3	83,6	83,1
45-54 ans	82,2	81,4	81,9	81,3	83,6
55-64 ans	51,8	51,7	54,6	57,4	58,4
École primaire, aucun diplôme	39,0	33,3	37,0	36,0	38,3
Brevet des collèges	57,3	56,8	56,3	56,1	55,8
Baccalauréat	74,1	74,3	73,6	73,8	74,6
Diplôme universitaire et post-universitaire	80,8	81,7	82,9	83,8	84,6
Total	66,2	66,2	66,4	67,1	67,9
Taux de chômage (2)					
Hommes	9,3	9,5	8,8	7,9	6,8
Femmes	8,4	8,1	8,5	7,7	7,3
15-24 ans	34,9	32,0	28,4	24,8	21,7
25-34 ans	11,5	11,3	12,0	9,2	9,6
35-44 ans	7,6	6,3	6,6	6,7	6,5
45-54 ans	6,4	7,0	6,5	6,8	5,5
55-64 ans	4,6	6,2	6,4	5,1	4,1
École primaire, aucun diplôme	12,2	17,7	17,9	18,7	13,0
Brevet des collèges	11,9	11,4	11,2	10,8	10,0
Baccalauréat	7,4	7,8	7,6	6,5	6,1
Diplôme universitaire et post-universitaire	5,5	4,5	4,5	3,8	3,5
Total	8,9	8,9	8,7	7,8	7,0

Source : Istat, *Enquête sur les forces de travail*.

(1) Se référant à la population de 15 à 64 ans. – (2) Se référant à la population de plus de 15 ans.

Tableau a3.5

Chômeurs bénéficiant d'allocations de chômage ou de mobilité (1) (pourcentages)				
POSTES	2010-2012	2013-15	2016-18	
Vallée d'Aoste	17,1	35,9	36,1	
Nord-Ouest	20,2	28,4	26,5	
Italie	21,7	27,4	25,2	

Source : traitement des données Istat, *Enquête sur les forces de travail*.

(1) Part des bénéficiaires d'allocations sur le nombre total de chômeurs de moins de trois mois qui déclarent avoir été licenciés ou titulaires d'un contrat à durée déterminée arrivant à expiration.

Tableau a4.1

Revenu brut disponible et consommations des ménages (1)				
(Pourcentages ; variations en pourcentage à prix constants)				
POSTES	Poids en % du total en 2017	2015	2016	2017
Revenu brut disponible	100,0	-0,2	0,1	-0,3
par habitant	20 901 (4)	0,3	0,7	0,2
Revenus salariaux	59,8	0,7	0,5	0,2
Revenus du travail autonome (2)	27,9	-0,1	-2,4	0,7
Revenus nets de propriétés (3)	20,3	-3,2	-1,6	-1,1
Prestations sociales et autres transferts nets	33,5	0,8	2,6	-0,6
Total cotisations sociales (-)	22,8	0,6	0,5	0,9
Impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine (-)	18,7	0,2	-0,4	-0,3
Consommation	100,0	3,1	1,1	0,1
dont : biens durables	11,4	1,2	4,4	8,4
biens non durables	32,1	1,8	1,7	-0,6
services	56,4	4,3	0,2	-1,1
Pour mémoire :				
déflateur des dépenses régionales		0,6	0,7	0,9

Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux ; Enquête sur le tourisme international*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Revenus et consommation des ménages*.

(1) Revenu disponible des ménages consommateurs de la région avant amortissements et consommation des ménages de la région après déduction des dépenses des touristes internationaux. – (2) Revenus mixtes transférés aux ménages consommateurs et revenus perçus par les membres de quasi-sociétés. – (3) Excédent brut de gestion (essentiellement des loyers imputés), revenus nets sur terrains et biens incorporels, intérêts effectifs nets, dividendes et autres revenus distribués par les sociétés. – (4) Valeur en euros.

Tableau a4.2

Rémunération brute des salariés du secteur privé pour la période 2014-2017 (1)
(parts et variations en pourcentage)

POSTES	part de la masse salariale en 2017	variations en pourcentage (2)				
		masse salariale	rémunération unitaire	semaines travail- lées par travail- leur (3)	travailleurs	résidus
Tranche d'âge						
Jusqu'à 34 ans	23,5	0,0	-4,4	-6,7	11,2	0,0
35-44 ans	26,0	-10,3	-3,2	-1,7	-5,9	0,6
45-54 ans	33,4	6,2	-2,0	-0,6	8,5	0,2
55 ans et plus	17,1	16,6	-3,3	-2,7	21,4	1,2
Sexe						
Femmes	35,8	4,2	-2,1	-3,4	9,6	0,1
Hommes	64,2	-0,1	-2,5	-3,1	5,5	0,0
Qualification						
Dirigeants et cadres	7,2	-2,0	-0,9	0,4	-1,5	0,0
Salariés	38,2	-3,3	-2,8	-1,7	1,2	0,1
Ouvriers et apprentis	54,0	5,6	-1,1	-3,6	10,2	0,2
Autre	0,6	-1,9	-0,2	-1,7	0,0	0,0
Secteur						
Industrie stricto sensu	21,8	-0,1	0,8	0,3	-1,1	0,0
Bâtiment	9,1	-17,2	-1,4	-1,0	-16,5	1,7
Services	69,1	5,0	-3,8	-3,6	12,3	0,1
Type de contrat						
À durée indéterminée	81,4	-2,7	0,0	0,6	-3,3	0,0
À durée déterminée et saisonnier	18,6	24,7	-4,6	-0,4	27,1	2,6
Type d'horaire						
Temps plein	81,0	-2,6	-1,0	-2,0	0,4	0,0
Temps partiel	19,0	23,0	-3,5	0,9	23,2	2,3
Total	100,0	1,4	-2,6	-3,4	7,4	0,0

Source : traitement des données INPS. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Observatoire INPS sur les rémunérations des salariés*.

(1) Sont exclus les salaires et traitements dans le secteur agricole, des travailleurs indépendants putatifs et des services auxiliaires. – (2) Les variations sont calculées à prix constants en utilisant le déflateur régional de la consommation. – (3) Semaines de travail équivalentes à plein temps.

Tableau a4.3

Immatriculations de voitures et de véhicules utilitaires légers (1)
(unités ; variations en pourcentage sur la période correspondante)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2018	Variations		2018	Variations	
		2017	2018		2017	2018
Voitures	59 723	20,4	-0,4	1 911 026	8,0	-3,1
dont : particuliers	2 784	2,8	-1,0	1 054 212	-1,9	-2,6
sociétés	3 966	48,0	19,2	351 954	32,9	-9,7
location	52 843	20,1	-1,6	434 223	18,3	0,7
leasing personnes physiques	64	-26,4	64,1	35 084	8,7	10,9
leasing personnes morales	45	0,0	21,6	30 923	2,4	0,0
Véhicules utilitaires légers	7 951	-28,0	-11,8	181 503	-3,5	-6,1
dont : particuliers	196	16,1	-12,1	32 230	-5,9	-10,1
sociétés	546	27,8	-10,6	65 958	0,0	-10,1
location	7 143	-31,1	-12,0	47 975	-8,1	-0,1
leasing personnes physiques	24	-29,0	9,1	8 178	-3,9	-1,7
leasing personnes morales	42	-11,3	-10,6	27 106	-1,0	-1,8

Source : ANFIA.

(1) Les voitures sont des véhicules destinés au transport d'un maximum de 8 passagers ; les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises ayant un poids inférieur à 3,5 tonnes.

Tableau a4.4

Indicateurs sur la répartition du revenu équivalent du travail (1)
(indices et parts en pourcentage)

POSTES	2009	2014	2018
Vallée d'Aoste			
Déviation logarithmique moyenne	0,31	0,51	0,49
dont : à l'intérieur des régions	-	-	-
Indice de Gini	0,27	0,31	0,28
Indice de Gini pour les ménages bénéficiaires d'un revenu du travail	0,25	0,26	0,24
Individus vivant dans des ménages sans revenu du travail (2)	3,29	6,44	6,43
Nord-Ouest			
Déviation logarithmique moyenne	0,35	0,51	0,42
dont : à l'intérieur des régions	0,35	0,51	0,42
Indice de Gini	0,28	0,31	0,29
Indice de Gini pour les ménages bénéficiaires d'un revenu du travail	0,25	0,26	0,26
Individus dans des ménages sans revenu du travail (2)	3,92	6,39	4,93
Italie			
Déviation logarithmique moyenne	0,59	0,80	0,73
dont : à l'intérieur des régions	0,57	0,77	0,70
Indice de Gini	0,34	0,37	0,35
Indice de Gini des ménages bénéficiaires d'un revenu du travail	0,28	0,29	0,28
Individus dans des ménages sans revenu du travail (2)	7,80	11,22	10,05

Source : traitement des données Istat, *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalités des revenus du travail*.

(1) L'échantillon de référence est constitué des ménages sans retraités et dans lesquels la personne de référence a entre 15 et 64 ans. La mesure du revenu est définie sur la base de la rémunération régulièrement perçue par les membres du ménage et opportunément adaptée en fonction du nombre de membres. Pour les travailleurs indépendants, la rémunération est imputée sur la base des caractéristiques du travailleur, du ménage et du travail effectué ; voir les notes méthodologiques pour plus de détails sur la méthode de traitement. – (2) Pourcentage d'incidence.

Tableau a4.5

Part des personnes vivant dans des ménages sans revenu du travail et caractéristiques du chef de famille (1)
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	2009	2015	2018	2009	2015	2018	2009	2015	2018
Tranche d'âge									
15-40	2,9	6,1	6,9	3,8	5,8	4,9	8,3	11,9	10,6
41-55	2,8	6,3	5,3	3,2	5,1	4,0	6,4	9,6	8,7
56-64	7,4	11,8	9,4	8,3	9,4	8,0	12,7	13,6	13,1
Sexe									
Hommes	1,8	6,1	4,9	2,5	4,4	3,4	6,0	9,2	8,3
Femmes	8,0	9,2	9,5	8,6	10,0	8,6	15,2	16,5	14,9
Nationalité									
Italienne	2,9	6,5	5,8	3,4	5,3	4,4	7,8	10,9	10,0
Étrangère	7,2	12,2	12,7	7,7	9,8	7,9	7,6	11,5	10,4
Qualification									
Jusqu'au brevet des collèges	4,8	10,5	9,7	5,5	9,0	6,9	11,8	17,3	16,0
Baccalauréat	1,4	5,3	4,8	3,0	4,8	4,5	4,6	7,3	6,9
Diplôme universitaire	2,8	2,3	3,4	1,9	2,3	2,1	2,5	3,5	3,4
Total	3,3	7,1	6,4	3,9	6,0	4,9	7,8	11,0	10,0

Source : traitement des données Istat. *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalités des revenus du travail*.

(1) L'échantillon de référence est constitué des ménages sans retraités et dans lesquels la personne de référence a entre 15 et 64 ans. Le chef de famille correspond à la personne de référence indiquée dans l'enquête.

Tableau a4.6

Richesse des ménages (1) <i>(milliards d'euros courants et pourcentages)</i>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs absolues										
Logements	15,3	15,9	16,7	17,1	16,9	16,2	16,1	15,8	15,6	15,7
Autres actifs réels (2)	4,7	4,7	4,9	5,0	5,1	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7
Total actifs réels (a)	20,0	20,7	21,6	22,1	22,0	21,0	20,8	20,5	20,4	20,5
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4
Titres, actions, participations, parts de fonds communs, prêts aux coopératives	5,0	4,8	4,5	4,4	4,7	5,1	5,3	5,5	5,3	5,5
Autres actifs financiers (3)	2,3	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	3,1
Total actifs financiers (b)	10,4	10,4	10,2	10,2	10,8	11,2	11,4	11,6	11,6	11,9
Total prêts	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Autres passifs financiers	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total passifs financiers (c)	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8
Richesse nette (a+b-c)	28,7	29,4	30,1	30,5	31,0	30,4	30,5	30,3	30,2	30,6
Composition en pourcentage										
Logements	76,3	77,0	77,1	77,4	77,0	77,1	77,2	77,3	76,7	77,0
Autres actifs réels (2)	23,7	23,0	22,9	22,6	23,0	22,9	22,8	22,7	23,3	23,0
Total actifs réels	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	29,1	30,2	30,7	31,0	30,5	29,3	28,6	28,6	29,0	28,5
Titres, actions, participations, parts de fonds communs, prêts aux coopératives	48,6	45,9	43,9	42,9	43,8	45,5	46,6	47,2	45,9	45,9
Autres actifs financiers (3)	22,3	23,9	25,5	26,1	25,7	25,2	24,8	24,2	25,1	25,6
Total actifs financiers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total prêts	66,2	67,9	67,2	67,1	66,2	66,5	66,6	67,3	68,1	68,7
Autres passifs financiers	33,8	32,1	32,8	32,9	33,8	33,5	33,4	32,7	31,9	31,3
Total passifs financiers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : traitement des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs et aux Institutions à but non lucratif (ou aux Institutions Sociales Privées, ISP) résidant dans la région. Les éventuels écarts sont dus aux arrondissements. Toute différence par rapport aux publications précédentes est due à la mise à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques dans les critères de régionalisation, en particulier sous le titre « Titres, actions, etc. ». – (2) Le groupe comprend les bâtiments non résidentiels, les terrains, les installations, les machines et tout autre capital fixe. – (3) Le groupe comprend les réserves techniques d'assurance, les créances commerciales et les autres comptes actifs.

Tableau a4.7

Composantes de la richesse par habitant (1)
(milliers d'euros courants et ratios)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vallée d'Aoste										
Actifs réels	159,2	163,1	169,9	173,4	172,4	163,9	161,7	159,5	159,8	161,2
Actifs financiers	82,6	82,1	80,5	80,4	84,6	87,3	88,9	90,5	90,9	94,0
Passifs financiers	13,4	13,5	13,8	13,8	13,7	13,4	13,4	13,5	13,8	14,2
Richesse nette	228,5	231,7	236,7	239,9	243,3	237,8	237,2	236,5	237,0	241,0
<i>Pour mémoire (2) :</i>										
Richesse nette / revenu disponible	10,6	10,9	11,2	11,2	11,7	11,3	11,3	11,4	11,3	11,4
Nord-Ouest										
Actifs réels	119,8	120,7	122,1	123,9	121,9	118,4	116,9	115,9	115,5	115,4
Actifs financiers	90,1	89,3	86,9	84,3	88,5	92,3	94,6	97,4	99,0	102,8
Passifs financiers	17,3	17,7	18,5	18,7	18,5	18,3	18,2	18,0	18,3	18,5
Richesse nette	192,5	192,3	190,5	189,4	191,9	192,5	193,3	195,3	196,2	199,7
<i>Pour mémoire (2) :</i>										
Richesse nette / revenu disponible	8,5	8,9	8,8	8,6	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,9
Italie										
Actifs réels	109,2	109,9	111,5	113,3	112,2	109,2	106,8	104,9	103,9	103,3
Actifs financiers	64,4	63,4	61,7	60,2	63,0	65,6	66,8	68,5	69,4	72,1
Passifs financiers	14,3	14,7	15,2	15,4	15,2	15,0	14,9	14,9	15,1	15,3
Richesse nette	159,3	158,6	158,0	158,0	159,9	159,8	158,7	158,6	158,3	160,2
<i>Pour mémoire (2) :</i>										
Richesse nette / Revenu disponible	8,4	8,6	8,7	8,5	8,8	8,9	8,8	8,6	8,5	8,5

Source : traitement des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs et aux Institutions à but non lucratif (ou Institutions Sociales Privées, ISP) résidant dans la région. Valeurs par habitant calculées en utilisant la population résidente en début d'année. Les éventuels écarts sont dus aux arrondissements. Toute différence par rapport aux publications précédentes est due à la mise à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques dans les critères de régionalisation. – (2) Le revenu disponible brut est traité par la comptabilité régionale et se réfère exclusivement aux ménages consommateurs et producteurs.

Tableau a4.8

Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs*(données de fin de période ; pourcentages)*

POSTES	Variations en pourcentage sur 12 mois				Composition % décembre 2018 (1)
	Déc. 2017	Juin 2018	Déc. 2018	Mars 2019 (4)	
Prêts au logement					
Banques	6,3	3,6	1,4	2,5	56,7
Crédit à la consommation					
Banques et sociétés financières	7,5	9,4	9,1	8,3	28,3
Banques	7,9	9,7	9,1	8,3	21,2
Sociétés financières	6,3	8,4	9,2	8,3	7,1
Autres prêts (2)					
Banques	3,4	0,9	0,7	0,6	15,1
Total (3)					
Banques et sociétés financières	6,1	4,7	3,4	3,8	100,0

Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs*.

(1) La donnée globale peut ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondissements. – (2) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la restructuration de logements. – (3) Pour les sociétés financières, le total comprend uniquement le crédit à la consommation. – (4) Données provisoires.

Tableau a4.9

Subrogations et rachats de prêts au logement pour les ménages*(millions d'euros et pourcentages)*

POSTE	2012-14			2015-18		
	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie
Montant	3	657	2141	54	10 121	31 987
dont : rachats	1	190	903	4	587	2 938
Incidence sur les décaissements globaux	1,9	2,7	3,1	13,9	15,9	17,1
dont : 5 premiers groupes bancaires	1,0	1,8	2,2	15,5	16,7	17,5
autres banques	3,1	3,5	3,8	11,6	14,7	16,7
Part des contrats à taux fixe	16,6	25,1	27,2	73,2	71,7	75,4
<i>Pour mémoire :</i>						
Part des contrats à taux fixe dans les nouveaux décaissements (après déduction des subrogations et des rachats)	18,2	17,9	20,9	56,0	58,1	60,5

Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Subrogations et rachats*.

Tableau a4.10

Subrogations et rachat de prêts au cours de la période 2015-18
(pourcentages et années)

POSTES	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie
Caractéristiques des prêts de subrogation et de rachat			
Incidence totale sur les prêts en cours à la fin de l'année 2014	4,7	6,6	7,0
<i>dont</i> : pas en commun	4,5	6,4	7,0
en commun	5,0	6,8	7,0
À taux fixe	81,6	79,7	80,8
À taux variable	18,4	20,3	19,2
Caractéristiques d'origine des prêts subrogés ou substitués			
Âge du prêt (années)	4,7	4,8	4,8
Année de stipulation : avant 2009	32,1	31,6	31,9
2010-2014	47,4	46,3	45,3
après 2014	20,4	22,1	22,8
Taux fixe	58,0	56,8	55,9
Taux variable	42,0	43,2	44,1
Part dette résiduelle	80,5	85,1	85,2
Catégorie de montant en euros (1) : < 90 000	6,5	9,3	9,6
90 000-140 000	4,4	6,5	7,0
140 001-200 000	4,4	6,2	6,6
> 200 000	6,4	5,7	5,8

Source : Central des risques et *Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs*. Données se référant au nombre des contrats de prêt. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs et Subrogations et rachats*.

(1) Incidences des contrats de subrogation et de rachat sur les encours de prêts.

Tableau a5.1

«Banques et intermédiaires non bancaires
(données de fin de période ; unités)

TYPE D'INTERMÉDIAIRE	Nombre d'intermédiaires					
	2016		2017		2018	
	dont : appartenant aux 5 pre- miers groupes bancaires	Total	dont : appartenant aux 5 pre- miers groupes bancaires	Total	dont : appartenant aux 5 pre- miers groupes bancaires	Total
Banques présentes avec leurs guichets dans la région	7	17	8	18	8	16
Banques ayant leur siège dans la région	0	1	0	1	0	1
<i>dont</i> : banques spa et banques populaires	0	0	0	0	0	0
banques de crédit coopératif	0	1	0	1	0	1
filiales de banques étrangères	0	0	0	0	0	0
Société de courtage en valeurs mobilières	0	0	0	0	0	0
Sociétés de gestion de l'épargne	0	0	0	0	0	0
Sociétés financières inscrites au registre d'après l'art. 106 du nouveau TUB (1) (2)	0	3	0	4	0	4
Établissements de paiement	0	0	0	0	0	0

Source : Base de données statistique.

(1) Le 12 mai 2016, à l'issue de la période de transition régie par l'article 10 du décret législatif italien n° 141/2010, Banca d'Italia a cessé de tenir à jour les listes générales et spéciales des intermédiaires financiers, conformément aux articles 106 et 107 respectivement de la loi bancaire consolidée (TUB) dans la version antérieure à la réforme introduite par le décret susmentionné, et toutes les entités enregistrées ont été supprimées. Pour plus de détails, cf. le tab. a13.1 du Rapport de Banca d'Italia sur l'année 2017. – (2) Les informations pour ce tableau sont disponibles depuis le 24 décembre 2015.

Tableau a5.2

Circuits d'accès au système bancaire
(Données de fin de période, unités et parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Guichets bancaires	95	93	83	29 027	27.374	25 404
Nombre de guichets pour 100 000 ha- bitants	75	73	66	48	45	42
Guichets Bancoposta	57	64	60	12 555	12 560	12 513
Communes desservies par des banques	32	32	30	5 618	5 523	5 368
Guichets automatiques	154	159	156	42 024	41 284	40 396
Terminaux de paiement électronique (1)	6 638	7 523	10 007	2 093 959	2 400 620	3 170 837
Services de <i>banque à domicile</i> pour les ménages sur 100 habitants (2)	54,5	58,5	64,4	45,8	48,6	55,6
Virements bancaires en ligne (3)	64,0	66,3	67,8	64,5	66,9	69,7

Source : Base de données statistique, archives des données d'identification des intermédiaires, déclarations d'informations prudentielles et Istat.

(1) Le nombre de terminaux de paiement électronique comprend, outre les terminaux bancaires, depuis 2004, les rapports des sociétés financières, depuis 2011 ceux des établissements de paiement et depuis 2013 ceux des Imel. La donnée de 2018 est influencée par les rapports d'opérateurs importants qui résidaient auparavant à l'étranger et qui étaient autorisés en Italie. – (2) Nombre de clients (ménages uniquement) disposant d'informations et/ou des services de banque à domicile pour 100 habitants ; les services bancaires par téléphone sont exclus. – (3) Ratio entre le nombre d'ordres de virement effectués par voie télématique téléphonique et le nombre total d'ordres de virement bancaire ; seule la clientèle au détail est prise en compte (ménages consommateurs et producteurs).

Tableau a5.3

Prêts bancaires par secteur d'activité (1)
(variations en pourcentage sur 12 mois)

PÉRIODE	Administra- tions pu- bliques	Sociétés fi- nancières et d'assurance	Secteur privé non financier					Ménages consomma- teurs	Total
			Total secteur privé non fi- nancier (2)	Entreprises					
				Total entre- prises	moyennes- grandes	Petites (3)			
						total petites entreprises	dont : ménages producteurs (4)		
Déc. 2016	-5,7	31,0	0,5	-1,7	-1,6	-2,0	-3,6	4,7	3,2
Déc. 2017	-14,5	-5,8	9,9	12,1	17,1	-0,9	-1,7	6,1	7,1
Mars 2018	-12,3	-12,5	8,0	9,6	13,4	-0,7	-1,4	5,4	5,0
Juin 2018	-5,5	-4,5	8,8	11,4	16,2	-1,3	-1,2	4,4	6,8
Sept. 2018	-10,0	-7,3	10,6	15,1	21,8	-2,2	-0,1	3,2	7,8
Déc. 2018	-7,7	15,1	-0,6	-2,5	-2,2	-3,4	-2,9	2,9	0,9
Mars 2019 (5)	-8,1	20,3	-0,1	-2,0	-1,2	-4,2	-3,8	3,5	1,7
Encours de fin de période en millions d'euros									
Déc. 2018	79	543	2 522	1 583	1 194	389	197	931	3 144

Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires*.

(1) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances douteuses. – (2) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classifiables ou non classifiées. – (3) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (4) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés. – (5) Données provisoires.

Tableau a5.4

Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité
(valeurs de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts			Créances en souffrance		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Administrations publiques	99	85	79	0	0	0
Sociétés financières et d'assurance	346	316	543	9	1	0
Secteur privé non financier (1)	2385	2593	2522	184	166	109
Entreprises	1 507	1 672	1 583	161	145	92
Moyennes et grandes entreprises	1 080	1 255	1 194	110	99	61
Petites entreprises (2)	427	418	389	51	46	31
dont : ménages producteurs (3)	217	211	197	19	19	13
Ménages consommateurs	870	912	931	23	21	17
Total	2 831	2 995	3 144	193	167	109

Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires* et *Qualité du crédit*.

(1) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classifiables ou non classifiées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

Tableau a5.5

Qualité du crédit : flux
(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés finan- cières et d'assurance	Entreprises					Ménages con- sommateurs	Total (2)
		dont :			dont : petites entre- prises (1)			
		activités manu- facturières	bâtiment	services				
Taux de prêts non performants								
Déc. 2017	0,0	2,4	5,5	8,2	1,3	2,1	1,0	1,8
Mars 2018	0,0	2,3	6,3	3,2	2,8	2,7	1,2	1,7
Juin 2018	0,0	2,0	1,6	3,3	2,7	2,4	1,1	1,4
Sept. 2018	0,0	2,6	3,2	3,2	4,0	2,8	1,2	1,8
Déc. 2018	0,0	2,5	3,2	2,3	4,0	2,9	1,2	1,7
Mars 2019 (3)	0,0	2,2	2,4	2,8	3,3	3,5	1,0	1,5
Taux de prêts en souffrance								
Déc. 2017	0,0	1,2	0,9	3,2	1,1	1,1	0,5	0,8
Mars 2018	0,0	1,3	0,8	4,4	1,1	1,2	0,7	0,9
Juin 2018	0,0	1,2	0,2	3,7	1,3	1,2	0,7	0,9
Sept. 2018	0,0	0,7	0,2	3,6	0,4	0,8	0,7	0,6
Déc. 2018	0,0	0,7	0,2	3,4	0,5	1,0	0,6	0,6
Mars 2019 (3)	0,0	0,7	2,1	1,9	0,4	1,0	0,4	0,5

Source : Centrale des risques, rapports des banques et des sociétés financières. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite et en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (3) Données provisoires.

Tableau a5.6

Qualité du crédit : incidences
(Pourcentages de fin de période)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises		Ménages consommateurs	Total (2)
			dont : petites entreprises (1)		
Part du total des crédits non performants sur le total des crédits					
Déc. 2017	0,2	13,0	15,3	4,4	8,7
Mars 2018	0,2	11,9	15,5	4,1	8,0
Juin 2018	0,0	10,4	13,2	3,7	7,0
Sept. 2018	0,0	9,7	13,3	3,5	6,5
Déc. 2018	0,0	9,4	12,4	3,4	6,1
Mars 2019 (3)	0,0	8,7	11,2	3,0	5,6
Part des créances en souffrance sur le total des crédits					
Déc. 2017	0,2	9,1	11,4	2,3	5,8
Mars 2018	0,2	9,0	11,3	2,3	5,8
Juin 2018	0,0	7,5	9,0	2,1	4,8
Sept. 2018	0,0	6,6	8,6	1,9	4,3
Déc. 2018	0,0	5,7	7,9	1,8	3,6
Mars 2019 (3)	0,0	4,8	6,6	1,5	3,0

Source : déclarations d'informations prudentielles individuels des banques uniquement. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite et en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. - (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. - (3) Données provisoires.

Tableau a5.7

Abandons et cessions de prêts en souffrance
(pourcentage des créances douteuses en début de période)

POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abandons (1)								
Entreprises	11,5	5,8	2,2	7,2	4,2	16,6	13,7	10,9
Ménages consommateurs	3,9	4,0	2,7	10,9	4,2	5,6	10,3	12,3
Cinq premiers groupes bancaires	11,5	7,6	2,6	10,6	3,6	12,9	18,6	9,8
Autres banques	8,7	2,2	1,8	2,5	3,9	21,4	2,3	12,7
Total	10,3	5,5	2,3	7,7	3,7	15,8	12,8	11,0
<i>en millions</i>	12	7	3	11	6	30	24	18
Cessions (2)								
Entreprises	1,3	5,0	1,2	1,5	5,2	1,2	11,6	14,4
Ménages consommateurs	6,9	10,0	5,0	12,9	7,1	14,4	18,0	20,2
Cinq premiers groupes bancaires	1,5	8,1	1,3	3,1	15,1	3,7	20,1	18,2
Autres banques	2,9	2,1	2,4	3,8	0,6	1,3	9,3	11,2
Total	2,1	5,7	1,7	3,3	10,5	2,8	16,3	15,2
<i>en millions</i>	2	7	2	5	18	5	31	25

Source : déclarations d'informations prudentielles. Cf. dans *Notes méthodologiques* la rubrique *Cessions et abandons des prêts en souffrance*.

(1) Abandons de prêts en souffrance non cédés ou cédés, mais non décomptabilisés. – (2) Comprennent également les abandons de créances cédées.

Tableau a5.8

Épargne financière (1)

(encours de fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur 12 mois)

POSTES	Ménages consommateurs			Entreprises			Total entreprises et ménages consommateurs		
	2018	Variations		2018	Variations		2018	Variations	
		2017	2018		2017	2018		2017	2018
Dépôts (2)	2377	0,8	2,5	1 098	17,1	-9,6	3 475	5,9	-1,7
dont : sur compte courant	1 519	3,8	6,1	1 029	16,4	-8,1	2 549	9,0	-0,2
dépôts épargne (3)	856	-3,6	-3,4	69	52,0	-20,3	925	-0,3	-4,9
Titres en dépôt (4)	1 655	-1,8	-6,7	92	-26,8	-9,5	1 747	-3,6	-6,9
dont : titres d'État italiens	261	-10,3	5,8	19	-61,5	5,6	281	-17,8	5,8
Obligations ital.	184	-30,9	-26,2	11	-28,7	-35,8	195	-30,8	-26,9
autres obligations	115	-4,2	-3,7	11	-34,0	9,6	125	-7,3	-2,7
actions	107	9,3	-9,2	9	-14,4	26,1	115	7,6	-7,2
parts d'OPCVM (5)	986	10,9	-5,1	42	11,1	-14,3	1 028	10,9	-5,5

Source : déclarations d'informations prudentielles.

(1) Les dépôts et les titres de dépôt constituent les principales composantes de l'épargne financière ; les variations sont correctes pour tenir compte des reclassifications. – (2) Comprend les pensions sur titres passifs. – (3) Dépôts à durée préétablie ou remboursables avec préavis. – (4) Titres de dépôt simple et administré évalués au *fair value*. Les données sur les obligations sont tirées des informations sur les titres de tiers en dépôt. – (5) Organismes d'investissement collectif de l'épargne. Les sommes déposées par la clientèle en l'absence d'un contrat de dépôt explicite sont exclues.

Tableau a5.9

Taux d'intérêt bancaires actifs (1) (pourcentages)				
POSTES	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Mars 2019 (5)
Prêts à court terme (2)	3,56	4,85	4,13	3,99
<i>dont</i> : moyennes et grandes entreprises	4,38	5,57	4,27	4,49
petites entreprises (3)	7,65	7,10	6,89	6,88
total entreprises	5,00	5,80	4,80	4,98
Prêts au logement à moyen et long terme octroyés aux ménages consommateurs (4)	2,37	2,40	2,22	2,49

Source : Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs*.

(1) Les taux effectifs relatifs aux crédits de trésorerie en euros octroyés à la clientèle ordinaire ont été communiqués à la Centrale des risques au cours du dernier mois du trimestre considéré. Les totaux comprennent également les Administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les entreprises, les ménages consommateurs, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. Les données pourraient différer de celles publiées précédemment à la suite de l'ajustement du registre des personnes interrogées dans la Centrale des risques. – (2) Données se référant aux risques pour le remboursement automatique et aux risques pour les produits révocables. – (3) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (4) Taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG). – (5) Données provisoires.

Tableau a6.1

Dépense des Collectivités territoriales en 2018 par nature (1)
(euros, valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'euros	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %
Dépenses actuelles primaires	1 043	8 297	89,3	11,0	4 111	86,0	1,5	3 235	90,3	2,6
<i>dont</i> : Achat de biens et de services	388	3 091	33,3	9,7	1 881	39,3	3,7	1 869	52,2	3,9
Dépenses de personnel	432	3 441	37,0	3,7	1 391	29,1	1,0	947	26,5	1,9
Transferts courants aux ménages et aux entreprises	50	396	4,3	4,7	272	5,7	11,0	110	3,1	5,4
Dépenses en capital	125	996	10,7	-13,5	669	14,0	12,9	346	9,7	7,1
<i>dont</i> : Formation brute de capital fixe	86	686	7,4	-20,9	341	7,1	13,1	209	5,8	1,5
Aide à l'investissement des ménages et des entreprises	14	110	1,2	10,4	152	3,2	25,6	65	1,8	24,9
Aide à l'investissement d'Administrations centrales	0	0	0,0	0,0	27	0,6	-25,4	14	0,4	39,5
Aide à l'investissement d'autres Collectivités locales	1	5	0,1	56,7	70	1,5	20,2	31	0,9	11,7
Total dépense primaires	1 168	9 293	100,0	7,7	4 780	100,0	2,9	3 582	100,0	3,0

Source : traitement des données Siope (données mises à jour le 8 mai 2019). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des Collectivités territoriales*.

(1) On considère les Régions, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Communes et leurs Unions, les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux ; cette donnée est épurée des transferts entre les Collectivités territoriales et ne comprend pas les postes financiers.

Tableau a6.2

Dépenses des Collectivités territoriales en 2018 par type de collectivité (1)
(euros, valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros Par habi- tant	Parts %	Var. %	Euros Par habi- tant	Parts %	Var. %
Dépenses courantes primaires									
Région (2)	6478	78,1	12,4	3075	74,8	1,9	2291	70,8	4,2
Provinces et villes métropolitaines	-	-	-	64	1,6	-17,2	103	3,2	-3,4
Communes (3)	1819	21,9	6,0	972	23,6	1,7	842	26,0	-1,0
dont : jusqu'à 5 000 habitants	2019	17,8	6,2	1266	6,2	4,7	851	4,3	2,9
5 001-20 000 hab.	-	-	-	901	6,0	2,9	680	6,3	2,3
20 001-60 000 hab.	1277	4,2	5,3	775	4,4	1,0	703	4,9	1,4
plus de 60 000 hab.	-	-	-	997	7,1	-1,2	1095	10,5	-5,3
Dépenses sans capital									
Région (2)	588	59,1	-8,6	443	66,2	15,5	170	48,9	16,3
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	7	1,1	-13,7	16	4,7	-6,7
Communes (3)	408	40,9	-19,8	219	32,7	9,0	161	46,4	0,2
dont : jusqu'à 5 000 habitants	515	37,8	-18,6	469	14,0	2,1	290	13,7	-5,2
5 001-20 000 hab.	-	-	-	200	8,2	3,8	134	11,6	-0,7
20 001-60 000 hab.	117	3,2	-31,5	111	3,9	-5,7	100	6,5	-4,4
plus de 60 000 hab.	-	-	-	152	6,6	54,7	163	14,6	9,2
Total dépenses primaires									
Région (2)	7 066	76,0	10,3	3 517	73,6	3,4	2 460	68,7	5,0
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	72	1,5	-16,9	119	3,3	-3,9
Communes (3)	2 227	24,0	0,1	1 191	24,9	3,0	1 003	28,0	-0,8
dont : jusqu'à 5 000 habitants	2 535	19,9	0,0	1 735	7,3	4,0	1 141	5,2	0,7
5 001-20 000 hab.	-	-	-	1 100	6,3	3,1	814	6,8	1,8
20 001-60 000 hab.	1 394	4,1	0,8	885	4,4	0,1	803	5,1	0,6
plus de 60 000 hab.	-	-	-	1 149	7,0	3,7	1 258	10,9	-3,6

Source : traitement des données Siope (données mises à jour le 8 mai 2019). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des Collectivités territoriales*.

(1) Cette donnée est épurée des transferts entre les Collectivités territoriales et ne comprend pas les postes financiers. – (2) Comprend également les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux. – (3) Le total comprend également les Unions de Communes.

Tableau a6.3

Coûts du service sanitaire (millions d'euros et variations en pourcentage)									
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (1)			Italie		
	2017	2018 (2)		2017	2018 (2)		2017	2018 (2)	
	Millions d'euros	Var. %	Var. %	Millions d'euros	Var. %	Var. %	Millions d'euros	Var. %	Var. %
Coûts engagés par les établissements situés dans la région	268	-1,0	2,3	8 731	0,6	1,5	119 413	1,6	1,1
Gestion directe	217	-0,4	2,0	6 531	1,2	1,2	79 594	2,6	1,2
<i>dont</i> : Achat de biens et de services	37	2,1	4,3	1 427	2,4	3,1	18 566	3,4	3,7
Dépenses de personnel	112	-1,7	1,3	3 262	0,8	2,4	34 296	-0,1	1,5
Structures conventionnées et accréditées (3)	51	-3,5	3,5	2 195	-1,2	2,6	39 716	-0,4	1,1
<i>dont</i> : Pharmaceutique convent.	15	-3,5	0,2	512	-6,5	-0,5	7 592	-6,3	-0,8
Médecins traitants	16	-0,6	5,9	459	-0,1	1,9	6 637	0,1	0,2
Hospitalière accrédit.	7	-0,6	-0,3	234	0,9	3,4	8 710	0,1	1,1
Spécialisée convent.	1	1,6	22,4	208	-1,8	2,2	4 702	1,7	2,3
Solde mobilité sanitaire interrégionale (4)	-7	::	::	-83	::	::	0	::	::
Coûts encourus pour les résidents	275	-1,6	1,2	8814	1,0	1,6	119 413	1,6	1,1

Source : traitement des données NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour le 2 mai 2019).

(1) Les normes en matière de financement du secteur sanitaire en Sicile sont assimilables à celles prévues pour les Régions à statut ordinaire. – (2) Données du compte de résultat au IV^e trimestre. – (3) Comprend, outre les coûts de production des fonctions de soins, les coûts encourus pour couvrir la mobilité vers l'hôpital pédiatrique Bambino Gesù à Rome et l'Ordre souverain militaire de Malte. – (4) Le signe est négatif (positif) quand le coût encouru pour les soins dans d'autres régions concernant les résidents est supérieure (inférieure) aux recettes pour fournir les soins aux non-résidents sur leur propre territoire. Ce solde doit être soustrait mathématiquement du montant indiqué sur la première ligne pour passer du coût encouru pour financer les structures sanitaires situées dans la région au coût encouru pour financer les soins en faveur des résidents, indépendamment du lieu de la prestation.

Tableau a6.4

Personnel salarié du Service de santé national (1) (2) (2017; valeurs et variations en pourcentage)									
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (3)			Italie		
	Personnel pour 10 000 habitants	Composition %	Variation moyenne 2008-17	Personnel pour 10 000 habitants	Composition %	Variation moyenne 2008-17	Personnel pour 10 000 habitants	Composition %	Variation moyenne 2008-17
Médecins	27,1	15,8	0,4	26,1	17,0	1,1	19,8	18,0	-0,2
Infirmiers	82,4	48,0	0,8	81,0	52,6	0,5	59,0	53,7	-0,2
Techniciens (4)	35,0	20,4	1,1	31,6	20,5	0,4	19,7	17,9	-1,1
Administratifs	27,2	15,8	1,4	15,2	9,9	-0,5	11,4	10,3	-1,4
Total	171,6	100,0	0,9	153,8	100,0	0,5	109,9	100,0	-0,5

Source : pour le personnel salarié, RGS, Rapport Annuel ; pour la population, Istat.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel salarié permanent, temporaire, formation et travail, le personnel médical et sanitaire universitaire des ASL, des hôpitaux, des unités intégrées au SSN et à l'Université ainsi que les IRCCS publics, également constitués en fondation (à partir de 2011) ; ne comprend pas le personnel des structures d'hospitalisation assimilées aux structures publiques. – (2) Le personnel médical comprend le personnel universitaire détaché ; le personnel technique comprend le personnel professionnel et autre. – (3) La Sicile fait partie des Régions à statut ordinaire en raison de la similitude des règles en matière de financement du secteur de la santé. – (4) Comprend le personnel professionnel et autre.

Tableau a6.5

Personnel salarié du Service de santé national par tranche d'âge (1)
(2017; pourcentages)

POSTES	Composition % par tranche d'âge				Incidence % Départs à la retraite sur le total des salariés (2)		
	jusqu'à 39 ans	40 – 49	50 – 59	60 ans et plus	Anciens critères (vieillesse et re- traite anticipée)	Quota 100 (incidence po- tentielle)	Total (incidence potentielle)
Vallée d'Aoste							
Médecins	13,1	29,5	39,0	18,5	1,5	0-7,4	1,5-8,9
Infirmiers	29,9	33,0	31,9	5,3	0,7	2,7	3,4
Techniciens (3)	10,7	28,9	50,1	10,3	0,5	2,1	2,5
Administratifs	10,3	28,5	50,0	11,2	0,9	2,1	2,9
Total	20,2	30,9	39,6	9,3	0,8	2,1-3,2	2,9-4,1
Italie							
Médecins	11,0	23,3	37,3	28,4	4,5	0,4-4,8	4,9-9,3
Infirmiers	17,1	34,9	38,0	10,0	1,3	4,9	6,2
Techniciens (3)	7,4	24,0	50,5	18,1	2,6	4,0	6,6
Administratifs	6,0	22,3	52,5	19,2	2,7	6,6	9,3
Total	13,1	29,6	41,6	15,7	2,3	4,1-4,9	6,4-7,2

Source : RGS, Rapport Annuel.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel salarié permanent des ASL, des hôpitaux et des unités intégrées au SSN et à l'Université ainsi que les IRCCS publics, également constitués en fondation ; ne comprend pas le personnel de santé et médical universitaire des structures d'hospitalisation assimilées aux structures publiques. – (2) La fourchette des valeurs indiquées fait référence à la possibilité, en particulier pour le personnel médical, que la longueur de la période de cotisation comprenne au moins une partie du rachat des années de l'université et de la spécialisation. – (3) Comprend le personnel professionnel et autre.

Tableau a6.6

Avancement financier des POR 2014-2020 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

POSTES	Budget	Engagements (2)	Paiements (3)
Vallée d'Aoste	120	48,0	27,0
dont : FESR	64	58,5	38,2
FSE	56	35,8	14,0
Régions plus développées (4)	13 198	47,7	24,0
dont : FESR	6 711	48,9	20,9
FSE	6 487	46,5	27,2
Italie (5)	35 501	36,6	19,2
dont : FESR	24 555	35,9	17,7
FSE	10 945	38,2	22,5

Source : RGS, *Suivi des Politiques de Cohésion*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Données de décembre 2018. – (2) Total engagements par rapport au budget. – (3) Paiements cumulés par rapport au budget. – (4) Comprend les POR d'Émilie-Romagne, du Frioul-Vénétie Julienne, du Latium, de Ligurie, de Lombardie, des Marches, des Provinces de Trente et Bolzano, du Piémont, de Toscane, d'Ombrie, de la Vallée d'Aoste et de Vénétie. – (5) Comprend les POR de toutes les régions italiennes.

Tableau a6.7

Avancement financier des POR 2014-2020 par Objectif thématique (1)
(pourcentages)

Objectifs thématiques	Vallée d'Aoste		Régions plus développées (2)		Italie (3)	
	Part programmée	Paiements (4)	Part programmée	Paiements (4)	Part programmée	Paiements (4)
OT1	11,3	20,3	14,4	24,3	11,2	19,1
OT2	12,1	84,9	4,8	16,0	5,5	16,8
OT3	6,0	10,0	12,7	26,0	12,3	20,0
OT4	11,9	10,4	11,0	17,6	12,3	15,6
OT5	0,0	—	3,0	10,2	4,5	14,2
OT6	10,2	57,4	2,2	14,8	10,4	16,4
OT7	0,0	—	0,0	—	4,5	28,9
OT8	18,5	17,2	22,5	28,9	13,2	23,6
OT9	8,9	4,1	11,0	21,1	10,9	15,1
OT10	16,1	15,5	13,8	30,0	11,3	23,7
OT11	0,9	0,3	0,8	12,9	0,8	13,3
Assistance technique	4,0	15,3	3,7	20,7	3,2	19,0
Total	100,0	27,0	100,0	24,0	100,0	19,2

Source : RGS, *Suivi des Politiques de Cohésion*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Données de décembre 2018. Les Objectifs thématiques (OT) sont les suivants : OT1 Recherche, développement technologique et innovation ; OT2 Agenda numérique ; OT3 Compétitivité des systèmes de production ; OT4 Énergie durable et qualité de la vie ; OT5 Climat et risques environnementaux ; OT6 Protection de l'environnement et valorisation des ressources culturelles et environnementales ; OT7 Mobilité durable des personnes et des marchandises ; OT8 Emploi ; OT9 Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté ; OT10 Éducation et formation ; OT11 Capacité institutionnelle et administrative. – (2) Comprend les POR d'Émilie-Romagne, du Frioul-Vénétie Julienne, du Latium, de Ligurie, de Lombardie, des Marches, des Provinces de Trente et Bolzano, du Piémont, de Toscane, d'Ombrie, de la Vallée d'Aoste et de Vénétie. – (3) Comprend les POR de toutes les régions italiennes. – (4) Paiements par rapport au budget pour OT.

Tableau a6.8

POR 2014-2020 – Caractéristiques des projets (1)
(unités et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		Régions plus développées (2)		Italie (3)	
	Projets	Res-sources engagées	Projets	Res-sources engagées	Projets	res-sources engagées
Selon la nature de l'intervention						
Achat de biens	0	0,0	41	1,1	483	3,6
Achat ou réalisation de services	41	13,2	25 585	51,2	32 366	35,1
Octroi d'aides à d'autres entités	95	24,2	17 494	5,7	32 308	7,0
Octroi d'incitations à des unités de production	241	18,8	18 313	23,5	28 380	18,8
Réalisation de travaux publics	24	43,8	1059	13,9	3210	32,7
Achat de participations et injection de capital	0	0,0	34	4,5	55	2,8
Selon la catégorie du montant						
0-10 000 euros	111	0,4	32 318	1,8	51 058	1,2
10-50 000 euros	157	6,6	13 752	5,9	21 524	4,1
50-250 000 euros	82	15,4	12 606	24,0	17 448	14,8
250 000 -1 million	43	34,8	3141	25,1	5 083	19,3
Plus d'1 million	8	42,8	709	43,2	1 689	60,5
Selon l'état d'avancement (4)						
Conclu	4	29,5	26 328	19,9	35 343	13,3
Liquidé	104	6,7	2474	3,1	12 709	3,0
En cours	278	61,0	28 166	73,0	40 621	81,2
Pas ouvert	15	2,8	5 558	4,0	8 129	2,5
Total	401	100	62 526	100	96 802	100

Source : traitement des données OpenCoesione. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Les données sont mises à jour le 31 décembre 2018. – (2) Comprend les POR d'Émilie-Romagne, du Frioul-Vénétie Julienne, du Latium, de Ligurie, de Lombardie, des Marches, des Provinces de Trente et Bolzano, du Piémont, de Toscane, d'Ombrie, de la Vallée d'Aoste et de Vénétie. – (3) Comprend les POR de toutes les régions italiennes. – (4) L'expression état d'avancement « Conclu » désigne un avancement financier >95 pour cent et une phase d'exécution achevée. L'expression rapport d'avancement « liquidé » désigne un avancement financier supérieur à 95 pour cent mais une phase d'exécution qui n'est pas encore achevée. L'expression état d'avancement « En cours » désigne un avancement financier inférieur à 95 pour cent ou une procédure encore en cours. L'expression état d'avancement « Pas ouvert » désigne un avancement financier qui n'est pas ouvert (paiements nuls) ainsi qu'une procédure qui n'est pas encore ouverte.

Tableau a6.9

Dix principaux projets par montant des POR de la Vallée d'Aoste 2014-2020 (1)
(millions d'euros)

Nature	Projet	Engagements	Paie- ments
Réalisation de travaux publics	Projet Vallée d'Aoste Broadbusiness	10,5	10,1
Réalisation de travaux publics	Château d'Aymavilles	5,0	5,0
Réalisation de travaux publics	Aosta in bicicletta	3,0	0,0
Réalisation de travaux publics	Datacenter unique régional	2,4	2,3
Achat ou réalisation de services	Laboratoires s'adressant à des personnes porteuses de han- dicap	1,2	0,0
Réalisation de travaux publics	Aire mégalithique de Saint-Martin-de-Corléans à Aoste	1,2	1,2
Réalisation de travaux publics	Optimisation de l'efficacité énergétique du bâtiment direction- nel du terminal de fret	1,2	0,0
Achat ou réalisations de services	Vda Passport - Projet d'internationalisation des entreprises de la Vallée d'Aoste	1,1	0,1
Réalisation de travaux publics	Optimisation de l'efficacité énergétique de la piscine couverte d'Aoste	1,0	0,9
Réalisation de travaux publics	Route inférieure de la Vallée d'Aoste- sentiers	0,9	0,7

Source : traitement des données OpenCoesione. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Données au 31 décembre 2018.

Tableau a6.10

Recettes non financières des Collectivités territoriales en 2018 (1)
(valeurs et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'Euros	Euros Par habitant	Parts %	Var. %	Euros Par habitant	Parts %	Var. %	Euros Par habitant	Parts %	Var. %
Recettes fiscales (2)	962	7 625	75,4	-5,3	3 929	76,9	2,5	2 831	72,7	2,3
Région (3)	886	7 023	69,4	-5,9	3 468	67,8	2,0	2 235	57,4	0,8
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	-	41	0,8	13,7	70	1,8	13,8
Communes	76	601	5,9	1,5	421	8,2	5,9	525	13,5	7,9
Transferts (4)	31	246	2,4	-40,7	649	12,7	-14,2	593	15,2	9,8
Recettes non fiscales	227	1 796	17,8	11,3	355	6,9	7,3	288	7,4	1,7
Région	168	1 334	13,2	6,2	183	3,6	11,2	80	2,1	-0,0
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	-	3	0,1	-18,2	9	0,2	2,1
Communes	58	462	4,6	29,2	169	3,3	3,9	199	5,1	2,4
Total recettes courantes	1 220	9 667	95,6	-4,1	4 933	96,5	0,3	3 712	95,4	3,4
Recettes en capital	57	448	4,4	18,7	178	3,5	-23,5	181	4,6	-5,6
Total recettes non financières	1 276	10 115	100,0	-3,3	5 111	100,0	-0,8	3 893	100,0	3,0

Source : traitement des données Siope (données mises à jour le 29 avril 2019). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Recettes non financières des Collectivités territoriales*.

(1) On considère les Régions, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Communes et leurs Unions ; cette donnée est épurée des transferts entre les Collectivités territoriales et ne comprend pas les opérations comptables. – (2) Comprend les contributions aux impôts du gouvernement et le solde des avances au titre de la santé. Ne comprend pas les fonds de péréquation. – (3) Comprend le solde des avances au titre de la santé. – (4) Comprend les fonds de péréquation.

Tableau a6.11

Résultats des Collectivités territoriales
(millions d'Euros et euros par habitant)

COLLECTIVITÉS LOCALES	Résultats des administrations au 31 décembre 2017							
	Total	Partie mise de côté (1)	Partie liée (2)	Partie destinée à des investissements (3)	Partie disponible positive - Excédent (4)		Partie disponible négative - Déficit (4)	
	Millions d'euros	Millions d'euros	Millions d'euros	Millions d'euros	Millions d'euros	Euros par habitant	Millions d'euros	Euros par habitant
Vallée d'Aoste								
Région	29	36	54	-	-	-	-60	-475
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	105	20	15	37	33	268	0	0
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	79	13	7	32	26	292	0	0
5 001-20 000 hab.	0	0	0	-	0	-	0	-
20 001-60 000 hab.	27	7	8	5	7	204	0	0
plus de 60 000 hab.	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	135	55	68	37	33	::	-60	::
Régions à statut spécial								
Région	1 320	5 013	4 201	42	357	127	-8 293	-1 130
Provinces et Villes métropolitaines	492	135	222	54	90	22	-9	-9
Communes	5 183	3 835	1 435	474	1 016	223	-1578	-528
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	1 224	369	254	183	467	345	-50	-305
5 001-20 000 hab.	1 291	758	243	115	336	231	-161	-339
20 001-60 000 hab.	971	781	182	83	141	177	-216	-297
plus de 60 000 hab.	1 224	1 928	756	93	72	75	-1 150	-710
Total	6 995	8 984	5 858	570	1 463	::	-9 880	::

Source : traitement des données du Ministère de l'Intérieur et du Compte rendu général des Collectivités.

(1) Elle est composée des obligations de constituer des provisions en cas de survenance éventuelle de risques (par exemple, pour des contentieux ou des pertes de sociétés participées), de couvrir les pertes résiduelles (uniquement pour les Régions), de couvrir les créances douteuses (provision pour créances douteuses) et de rembourser les avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement des dettes commerciales. – (2) Elle est composée des ressources dont la destination ne peut être détournée des finalités préétablies, liées à des obligations déjà inscrites aux postes du bilan (par exemple, pour non-utilisation de transferts restreints, pour le remboursement de prêts, pour des contraintes découlant de la loi ou des principes comptables ou pour des contraintes officiellement attribuées par les collectivités). – (3) Elle est composée des ressources obtenues par le passé pour couvrir les investissements non réalisés. – (4) L'excédent (déficit) est la différence positive (négative) entre le résultat des administrations publiques et le total de la part réservée, liée et affectée à des investissements.

Tableau a6.12

Dette des Administrations locales (1) (millions d'euros et pourcentages)						
POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Valeur	390	386	11 620	11 030	88 590	86 761
Montant par habitant (euros)	3 094	3 057	1 279	1 214	1 479	1 448
Variation en % par rapport à l'année précédente	46,5	-1,2	6,6	-5,1	-1,5	-2,1
Composition %						
Titres émis en Italie	0,0	0,0	4,3	4,1	6,5	6,1
Titres émis à l'étranger	36,7	29,1	15,8	13,8	10,8	10,3
Prêts octroyés par des banques italiennes et les CDP	61,3	68,3	73,6	75,4	71,4	71,8
Prêts octroyés par des banques étrangères	0,0	0,0	4,0	4,1	3,6	3,6
Autres passifs	2,0	2,7	2,2	2,7	7,7	8,3
<i>Pour mémoire :</i>						
Dette non consolidée (2)	404	396	18 330	17 485	129 369	126 096
Montant par habitant (euros)	3 200	3 138	2 018	1 925	2 160	2 105
Variation en % par rapport à l'année précédente	42,6	-1,9	2,2	-4,6	-2,2	-2,5

Source : Banca d'Italia. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dette des administrations locales*.

(1) Dans le but d'uniformiser le traitement statistique et comptable des sociétés financières régionales au niveau européen, Eurostat a demandé à l'Istat de reclasser les sociétés participées individuelles dans le but de les inclure dans le périmètre des Administrations locales. La révision, effectuée sur les années 2017 et 2018, ne permet plus de comparer le montant de la dette contractée par les Administrations locales valdôtaines au cours de cette période avec le chiffre correspondant communiqué dans la publication précédente.

(cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, *Économies régionales*, 2, 2018). – (2) Les dettes non consolidées comprennent également les engagements des Administrations locales détenus par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et Organismes de prévoyance et d'assistance).

NOTES METHODOLOGIQUES

Des informations complémentaires, par rapport à celles qui figurent ci-après, sont contenues dans les Notes méthodologiques et dans le Glossaire de l'Appendice du Rapport annuel ainsi que sur les sites internet des sources citées dans le document.

Analyse des données Cerved Group

Cerved est un groupe italien qui opère également dans le domaine de l'information économique et du recensement des états financiers des sociétés de capitaux italiennes. Pour l'analyse contenue au paragraphe du chapitre 2 « Les conditions économiques et financières », on a sélectionné un échantillon ouvert qui comprend, pour chaque année, les sociétés anonymes ayant leur siège social dans la région et présentes dans les archives de Cerved Group et qui établissent des états financiers ordinaires ou pour lesquelles la ventilation des dettes par nature (financière et non financière) est toujours disponible. Depuis le 1er janvier 2016, en raison de modifications comptables (Décret législatif n° 139/2015), on a limité le nombre d'entreprises pour lesquelles des informations sur les dettes par nature sont disponibles, en particulier en ce qui concerne les micro-entreprises ; c'est pourquoi, l'échantillon pour les années 2016 et 2017 n'est pas pleinement comparable avec celui des années précédentes. Le tableau suivant résume la composition de l'échantillon régional par rapport à la moyenne de la période 2007-2017.

Composition de l'échantillon (unités)							
POSTES	Classes dimensionnelles (1)			Secteurs			Total (2)
	Petites	Moyennes	Grandes	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services	
Nombre d'entreprises	866	33	12	148	208	537	912

Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux.

(1) Le classement dimensionnel des entreprises se fonde sur les catégories de chiffre d'affaires suivantes : pour les petites entreprises, jusqu'à 10 millions d'euros ; pour les moyennes entreprises, au-delà de 10 et jusqu'à 50 millions d'euros ; pour les grandes entreprises, au-delà de 50 millions d'euros. La somme des entreprises des différentes classes de taille peut ne pas correspondre au total en raison des arrondissements. – (2) Parmi les secteurs, le total comprend également les secteurs agricole et minier.

Cessions et abandon des prêts en souffrance

Les banques disposent d'une stratégie formalisée visant à optimiser la gestion des prêts dépréciés, en maximisant la valeur actuelle des recouvrements. Plusieurs actions sont possibles : la gestion interne ou le recours à des intermédiaires spécialisés dans le recouvrement des créances ; la restructuration et l'octroi de concessions (*forbearance*) ; l'acquisition de garanties ; des procédures juridiques ou extrajudiciaires ; des cessions (y compris les opérations de titrisation) avec *derecognition* comptable et prudentiel des actifs cédés.

En application de la circulaire 272 de la Banca d'Italia du 30 juillet 2008, les transferts de créances douteuses (par le biais d'opérations de titrisation ou d'autres formes de transfert) à des contreparties différentes des institutions financières monétaires (IFM), réalisés pendant la période concernée et impliquant la décomptabilisation des financements des postes d'actifs concernés conformément aux normes comptables, ont été enregistrés aux fins de l'analyse effectuée (règles pour la *derecognition* du IAS39). Les données relatives aux cessions de créances douteuses pour 2016 ont été significativement affectées par les cessions réalisées par les quatre banques qui ont été résiliées par la Banca d'Italia le 21 novembre 2015 avec l'approbation du ministre de l'Économie et des Finances par décret du 22 novembre 2015 (Banca delle Marche, Banca Popolare dell'Etruria e del Lazio, Cassa di Risparmio della Provincia di Chieti et Cassa di Risparmio di Ferrara). En 2017, les cessions de créances douteuses ef-

fectuées par Unicredit Banca représentaient 49 pour cent du total des cessions de créances douteuses effectuées durant l'année. Entre 2017 et 2018, le groupe Monte dei Paschi di Siena a réalisé une opération significative de cession de créances douteuses : globalement, la valeur nominale des créances douteuses s'élevait à environ 24 milliards d'euros, dont 19,6 milliards avaient déjà été comptabilisés en 2017 comme des abandons du bilan des actifs cédés mais non décomptabilisés (temporairement), avant leur cession définitive en 2018, avec décomptabilisation définitive simultanée du montant total des créances du bilan. Le Décret-loi italien n° 18 du 14 février 2016, converti avec des modifications en loi n° 49 du 8 avril 2016, prévoit l'émission d'une garantie de l'État (la GACS, la Garantie de Titrisation des Créances Douteuses) visant à faciliter le déstockage des prêts non productifs figurant au bilan des banques italiennes. Le ministère de l'Économie et des Finances peut octroyer la GACS sur les engagements émis dans le cadre de titrisations conformément à l'article 1er de la loi italienne n°130/1999, à condition que les actifs sous-jacents soient des prêts classés comme étant non performants et qu'ils soient transférés par des banques ayant leur siège en Italie. L'État ne garantit que les tranches senior (les titres les moins risqués) des titrisations, les dernières à supporter les éventuelles pertes résultant de recouvrements de prêts inférieurs aux prévisions. Par conséquent, les tranches les plus risquées ne peuvent être remboursées que si les tranches seniors garanties par l'État ont été intégralement remboursées. Le prix de la garantie est basé sur le marché, comme l'a également reconnu la Commission européenne, et le régime ne prévoit pas d'aide de l'État qui fausse la concurrence. Fin août 2018, la Commission européenne a approuvé la prolongation de la garantie publique pour la tranche senior des titrisations de prêts non productifs pour une nouvelle période de six mois, l'échéance pour la GACS étant fixée au 6 septembre 2018.

En ce qui concerne les abandons, on s'est exclusivement intéressé aux pertes totales ou partielles d'actifs financiers survenues au cours de la période de référence du rapport à la suite d'événements d'extinction conformément à la circulaire 272 de Banca d'Italia du 30 juillet 2008. En particulier, il a été tenu compte des abandons de financements à l'égard de la clientèle non cédés et des abandons relatifs à des financements à l'égard de la clientèle cédés à des entités différentes des IFM et non décomptabilisés. La Circulaire n° 272 sur l'information prudentielle précise que « les événements extincteurs à prendre en considération se produisent lorsque les organes d'entreprise compétents ont, par le biais d'une délibération spécifique, définitivement reconnu l'irrécouvrabilité de l'actif financier ou d'une partie de celui-ci ou s'ils ont relancé aux actes de recouvrement pour des raisons de commodité économique. Ce principe s'applique également dans le cas d'actifs non productifs à l'égard de sujets faisant l'objet d'une procédure de concours ».

Le 1er janvier 2018, la nouvelle norme comptable internationale IFRS9 qui introduit d'importantes nouveautés pour l'évaluation des créances est entrée en vigueur. Ce principe repose sur la notion de perte attendue (*expected loss*) à la place de l'*incurred loss*, l'objectif étant de comptabiliser plus rapidement les pertes dans le compte de résultat et d'adopter une approche plus prospective axée sur la probabilité de pertes futures sur créances. Les effets de l'introduction de la nouvelle norme comptable pourraient contribuer à réduire l'écart entre la valeur comptable à laquelle les créances sont inscrites au bilan et le prix que le marché pourrait offrir pour les acheter.

En mars 2018, la Commission européenne a publié une proposition législative imposant à toutes les banques, à des fins prudentielles, de déprécier intégralement leurs expositions dépréciées garanties sur huit ans et leurs expositions non garanties sur deux ans. Au cours du même mois, la Banque centrale européenne a publié un supplément aux lignes directrices relatives à la gestion des prêts dépréciés, qui prévoit des réductions de valeur en sept ans pour les positions garanties et en deux ans pour les positions non garanties (cf. : *Rapporto sulla stabilità finanziaria*, 1, 2018). De telles mesures pourraient avoir des effets sur les cessions de prêts, en particulier de prêts non garantis.

Composition des prêts pour l'achat de logements accordés aux ménages consommateurs

Les données ont été traitées sur la base des informations fournies, séparément pour chaque client, par les banques participant à l'*Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs*. Au niveau national, à la fin de l'année 2018, ces banques représentaient 87 pour cent du montant total des prêts au logement accordés aux ménages consommateurs, tiré des déclarations d'informations prudentielles. La comptabilisation concerne les montants décaissés égaux ou supérieurs à 75 000 euros ; en raison de ce seuil, les montants comptabilisés sont inférieurs d'environ 20 pour cent au total des prêts accordés par les

banques participantes. Les informations enregistrées comprennent la date de décaissement, la banque, le montant, le taux d'intérêt appliqué, la durée, le type de taux, le nombre de personnes à qui le prêt est accordé. Les caractéristiques suivantes des emprunteurs sont disponibles : emplacement géographique, sexe, âge et pays de naissance, date du premier recensement dans la Centrale de risques.

Crédit à la consommation

Pour la définition du crédit à la consommation, cf. *Notes méthodologiques de l'Appendice du Rapport Annuel* de Banca d'Italia, au point : **Crédit aux ménages**.

Le crédit à la consommation est constitué par deux composantes : le crédit destiné à des types de dépenses spécifiques (essentiellement les moyens de transport) et le crédit non ciblé (prêt garanti par un salaire ou une pension, cartes de crédit, etc.).

Le montant régional du crédit à la consommation pour l'achat de matériel de transport est dérivé des déclarations d'informations prudentielles des banques et des sociétés financières ; pour les années antérieures à 2015, la composante relative aux sociétés financières a été estimée en supposant que pour ces intermédiaires la part du crédit à la consommation destinée à l'achat de matériel de transport fournie dans la région était identique à la part nationale.

Les taux d'intérêt harmonisés sur les décaissements d'un nouveau crédit à la consommation accordés aux ménages et les montants des nouveaux prêts sont calculés sur la base des taux d'intérêt harmonisés communiqués par un échantillon de banques (cf. la circulaire n° 248 du 26 juin 2002 de Banca d'Italia). Sont exclus les crédits liés à des comptes courants, les prêts renouvelables et les cartes de crédit. Afin de rendre l'information homogène au cours de la période considérée, on n'a pas considéré celle de certaines banques qui ont commencé à signaler en juin 2017. Pour de plus amples informations sur les statistiques de taux d'intérêt harmonisés, cf. *Banche e moneta: serie nazionali*, Banca d'Italia, Statistiche, Metodi e fonti : note metodologiche, 9 mars 2018.

Dépenses des Collectivités territoriales

Les valeurs des dépenses sont élaborées à partir des données relatives aux paiements traités par le Système d'information sur les opérations du secteur public (Siope). L'agrégat comprend les Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Communes et leurs Unions, ainsi que les établissements producteurs des services de santé (Agences sanitaires locales et Hôpitaux). Les transferts entre Collectivités concernées par l'analyse ont été éliminés afin d'obtenir la valeur totale des recettes perçues sur le territoire régional. Les Régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont apparentées à des RSS. Dans le cas de la gestion de la santé, les règles en matière de financement prévues en Sicile sont assimilables à celles établies pour les Régions à statut ordinaire (RSO).

Pour chaque catégorie de collectivités déclarantes dans Siope, les codes de gestion ont été associés aux postes de dépenses objet de l'intérêt (dépenses courantes primaires et dépenses en capital nettes des postes financiers). Dans la grande majorité des cas, la classification était fondée sur le modèle du bilan consolidé des Administrations publiques. Un certain nombre de modifications ont été apportées au cours de la phase de préparation (sur la base à la fois des postes de recettes dans Siope et des informations de compte) afin de fournir une représentation des phénomènes économiques sous-jacents plus conforme à la substance des opérations. Dans les RSO, le poste « Transferts aux Administrations centrales » de la gestion de la santé a été ajusté pour tenir compte de la présence éventuelle de parties de tour liées à la réallocation des montants entre les différentes sources de financement de la santé. Dans le Frioul-Vénétie Julienne, on a corrigé le montant de la TVA mise en compensation par les usagers, au poste « Transfert aux Administrations centrales ». Afin d'harmoniser le traitement RSO/RSS, les montants mis de côté pour les contributions aux finances publiques ont été soustraits du poste « Transfert aux Administrations centrales » pour chaque RSS. Les dépenses de santé pour les biens et services du Latium ont été ajustées avec les montants payés par la société Lazio Crea spa, non déclarés à Siope en 2017 et seulement en partie déclarés en 2018. Les dépenses de santé pour les biens

et services et pour le personnel de la Campanie ont été ajustées des montants payés par la société So.re.sa spa, non déclarés à Siope en 2017 et seulement en partie déclarés en 2018.

Dette des Administrations locales

Cf. Banca d'Italia, Statistiche, *Debito delle Amministrazioni locali*.

Garanties sur les prêts aux entreprises

Les garanties sont des contraintes juridiques appliquées à des biens donnés (« garanties réelles ») ou des engagements personnels pris par des sujets autres que le débiteur principal (« garanties personnelles ») et elles représentent l'un des outils qui permettent aux banques et aux sociétés financières de modérer le risque bancaire.

Dans le domaine des garanties, les garanties collectives sont celles émises par les Consortiums inscrits sur la liste générale conformément à l'article 155, paragraphe 4, du Texte Unique en matière de banques et de crédit (TUB), sur l'ancienne liste spéciale conformément à l'article 107 du TUB ou dans le registre unique introduit par le décret législatif n° 141/2010 ; les garanties publiques concernent les sociétés financières régionales de garantie (à l'exclusion des sociétés jouant le rôle de consortium) et le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises visé à la loi italienne n° 662 du 3 décembre 1996. Ce dernier a étendu son opérativité à partir de 2009, également grâce au bénéfice de la garantie de l'État disposée par le Décret-loi n° 185 du 29 novembre 2008 (converti par la loi italienne n° 2 du 28 janvier 2009). Le Fonds peut accorder des garanties directement aux intermédiaires bailleurs de fonds (« garantie directe ») ou bien à un consortium (« contre-garantie ») ; au cours des élaborations, les données ont été corrigées de ces contre-garanties afin d'éviter les duplications.

Contrairement aux élaborations précédentes, cette année les déclarations d'informations prudentielles individuelles des banques ont été utilisées pour l'analyse de l'évolution globale des garanties sur les prêts aux entreprises et les données de la Centrale des risques pour déterminer le volume des garanties accordées par les entités collectives et publiques. Il en résulte une discontinuité par rapport à ce qui a été publié les années précédentes.

Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs

L'enquête par sondage trimestrielle sur les taux d'intérêt actifs repose sur les rapports d'un groupe de plus de 120 banques comprenant les principaux établissements de crédit au niveau national. Les informations sont enregistrées séparément pour chaque client : l'étude porte sur les financements à l'encaissement octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, la somme accordée ou utilisée signalée à la Centrale des risques est égale ou inférieure à 75 000 euros. Pour les nouvelles opérations à échéance, les banques signalent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du financement accordé : les informations sur les taux d'intérêt à moyen et long terme concernent les opérations non concessionnelles conclues au cours du trimestre et dont la durée est supérieure à un an.

Enquête régionale sur le crédit bancaire (*Regional Bank Lending Survey, RBLs*)

La Banca d'Italia réalise deux fois par an (février/mars et septembre/octobre) une enquête sur un échantillon d'environ 300 banques. L'enquête concerne les conditions d'offres pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. Les réponses sont différentes pour les banques qui opèrent dans plusieurs régions, en fonction de la macro région de résidence de la clientèle. On obtient les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions et sur l'évolution de la collecte en pondérant les réponses fournies par les banques en fonction de leur part de marché dans les différentes régions.

L'échantillon régional est composé d'une soixantaine d'intermédiaires opérant dans la Vallée d'Aoste et qui représentent 92 pour cent de l'activité vers les entreprises et les ménages résidents et 91

pour cent de la collecte directe et indirecte effectuée dans la région. L'enquête a également révélé des informations structurelles sur les caractéristiques des financements aux ménages consommateurs. Les réponses fournies par les banques de l'échantillon régional ont été groupées en les pondérant en fonction de leur part de marché dans la région.

L'indice de hausse/baisse de la demande de crédit (ou de la demande de produits financiers) a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=hausse considérable, 0,5=hausse modérée, 0= stabilité substantielle, -0,5=baisse modérée, -1=baisse considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent la hausse (baisse) de la demande de crédit (ou de produits financiers). L'indice de resserrement/relâchement de l'offre de crédit a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=resserrement considérable des conditions d'offre, 0,5=resserrement modéré, 0=stabilité substantielle, -0,5=relâchement modéré, -1=relâchement considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent une restriction (relâchement) des critères d'offre.

Pour plus d'informations, cf. *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale*, Banca d'Italia, Economia regionali, 24, 2018.

Enquête sur les entreprises industrielles et des services (*Invind*)

L'enquête sur les entreprises de l'industrie stricto sensu avec 20 salariés et plus a concerné, pour l'année 2018, 2 996 sociétés (dont 1 953 avec au moins 50 salariés). L'échantillon des entreprises des services privés non financiers (activités de commerce, hébergement et restauration, transports et communications, services aux entreprises) avec 20 salariés et plus comprend 1 215 sociétés, dont 833 avec au moins 50 salariés. L'échantillon du bâtiment avec 10 salariés et plus a concerné 564 entreprises. Le taux de participation était de 70,8 pour cent et 64,9 pour cent et 67,6 pour cent respectivement pour les entreprises des secteurs de l'industrie stricto sensu, des services et du bâtiment.

En Vallée d'Aoste on a relevé 16 entreprises industrielles, 20 entreprises de services et 9 sociétés du bâtiment.

Inégalité des revenus du travail

La méthode d'analyse de la distribution des revenus du travail à partir des données de l'*Enquête sur les forces de travail* (*Rilevazione sulle forze di lavoro*, RFL) de l'Istat est décrite en détail dans les travaux de F. Carta, *Timely indicators for labour income inequality* qui seront bientôt publiés dans la série *Questions d'économie et de finances de Banca d'Italia*. Cette méthode permet de disposer d'estimations de l'évolution de l'inégalité des revenus du travail plus rapidement et plus fréquemment que d'autres bases de données (dont l'*Enquête sur les budgets des ménages* de la Banca d'Italia et l'Enquête de l'Istat sur le revenu et les conditions de vie).

Pour les salariés la définition du revenu est basée sur le revenu mensuel net ordinaire disponible dans la RFL. Pour les travailleurs indépendants cette information n'est pas disponible : un salaire horaire est alors attribué, qui tient compte des caractéristiques individuelles et familiales du travailleur (sexe, âge, niveau d'éducation, état civil, nationalité, province de résidence, enfants) et du type de travail (durée, secteur). La procédure d'imputation du revenu d'un travail indépendant couvre environ un quart des travailleurs de l'échantillon sur la moyenne de la période considérée. L'imputation est effectuée séparément pour chaque macro zone, en tenant compte de la variabilité des rétributions et de l'écart salarial entre salariés et indépendants (estimé par le biais de traitements analogues réalisés à partir des données de l'*Enquête sur les budgets des ménages*). Le revenu mensuel de chaque travailleur indépendant est ensuite obtenu en multipliant d'abord le salaire horaire ainsi estimé par les heures hebdomadaires habituellement travaillées (selon les informations fournies dans l'enquête), puis par 4,3 (nombre de semaines dans un mois).

Le revenu du travail des ménages est déterminé comme la somme des revenus des membres ; le revenu équivalent est ensuite obtenu en normalisant le revenu des ménages selon l'échelle modifiée de l'OCDE, de manière à pouvoir comparer des ménages avec différents nombres de personnes. L'ana-

lyse étant centrée sur le revenu du travail, les ménages pour lesquels cette source de revenus n'est normalement pas la principale source de revenus sont exclus de l'échantillon : en particulier, on exclut les ménages comptant des retraités et ceux où la personne de référence n'est pas en âge de travailler (15-64 ans). L'échantillon considéré comprend donc, au niveau national, environ deux tiers de la population.

L'inégalité des revenus du travail est mesurée au moyen de l'écart logarithmique moyen et de l'indice de Gini. L'écart logarithmique moyen est un indicateur qui suppose une valeur minimale de 0 (égalité maximale) et qui permet de décomposer l'inégalité entre une composante due aux différences entre les régions (composante *between*) et une composante due aux différences à l'intérieur des régions (composante *within*). Pour l'Italie, cette dernière composante, égale à la moyenne pondérée de l'indicateur pour les différentes régions, représente plus de 95 pour cent du total. Aux seules fins du calcul de l'écart logarithmique moyen, la valeur d'un euro est attribuée aux ménages dont le revenu mensuel du travail est nul, car l'indicateur ne peut être calculé uniquement sur des quantités strictement positives.

L'indice de Gini est un indicateur d'inégalité qui varie entre 0 (égalité maximale) et 1 (inégalité maximale). Sur la base d'un échantillon de personnes, ayant chacune un revenu du travail équivalent y_i , l'indice de Gini est défini comme

$$G = \frac{1}{2NY} \left[\sum_{i \in N} \sum_{j \in N} |y_i - y_j| \right]$$

où $Y = \sum_{i \in N} y_i$ et N sont le nombre d'individus. Après avoir subdivisé l'échantillon en groupes $k = 1, \dots, K$, l'indice peut être décomposé comme

$$G = G_B + \sum_k a_k G_W^k + R \quad (1)$$

où G_B est l'indice de Gini entre les groupes (c'est-à-dire l'indice qu'on obtiendrait si le revenu de chaque groupe était remplacé par la moyenne de ce groupe), G_W^k est l'indice de Gini pour le groupe k , a_k est le produit parmi le nombre d'individus dans k et la part du résultat imputable au même groupe, et R est un terme résiduel. Le résidu est nul si les distributions de revenus des groupes ne se chevauchent pas (cf. P. Lambert et J. Aronson, *Inequality Decomposition Analysis and the Gini Coefficient Revisited*, Economic Journal, 103, issue 420, 1993). Cette condition est remplie s'il existe deux groupes et s'ils sont composés respectivement d'individus vivant dans des ménages sans revenu du travail et d'individus vivant dans des ménages avec des revenus strictement positifs. Avec un léger abus de notation, on appelle les deux groupes respectivement U et E (et le nombre correspondant). Le nombre total d'individus est donc égal à $N = U + E$.

Puisque l'indice de Gini parmi les individus des ménages sans revenu est nul et que la part du revenu attribuable aux individus des ménages à revenu positif est égal à 1, nous avons :

$$G = G_B + e G_W^E \quad (2)$$

où $e = E/N$. L'indice G_B peut être calculé en remplaçant chacune des observations par une moyenne de groupe égale à 0 pour les individus du groupe U et à μ pour les individus du groupe E . On a :

$$G_B = \frac{1}{2NY} \left[\sum_{i \in N} \sum_{j \in U} |y_i - y_j| + \sum_{i \in N} \sum_{j \in E} |y_i - y_j| \right] = \frac{1}{2NY} \left[U \sum_{i \in N} y_i + E \sum_{i \in N} |y_i - \mu| \right]$$

d'où :

$$G_B = \frac{1}{2NY} \left[UY + E \sum_{i \in U} |y_i - \mu| + E \sum_{i \in E} |y_i - \mu| \right] = \frac{1}{2NY} [UY + EU\mu] = \frac{2YU}{2NY} = \frac{U}{N} = (1 - e)$$

puisque $E\mu = Y$. En remplaçant dans (2) on obtient enfin :

$$G = (1 - e) + e G_W^E$$

L'indice de Gini est donc égal à la somme de la part des individus dans les ménages sans revenu du travail et de la part des individus dans les ménages à revenu du travail strictement positif, multipliée par l'indice correspondant de Gini.

Observatoire de l'INPS sur la rémunération des salariés

L'Observatoire reporte des informations relatives aux rétributions imposables aux fins de la prévoyance des salariés privés non agricoles assurés à l'INPS. Les rétributions ne comprennent pas les allocations familiales, les allocations de maternité, les indemnités de maladie et les subventions salariales. Si le travailleur a changé de qualification ou s'il entretient plusieurs rapports de travail, la classification a privilégié la modalité relative au dernier rapport en cours ; en cas de plusieurs rapports de travail en cours, on a choisi la modalité du rapport prédominant, c'est-à-dire le plus long.

Le taux de croissance de la masse salariale $g(MR)$ a été décomposé en utilisant une approximation logarithmique :

$$g(MR) = \Delta \log(MR) + \text{residuo}$$

où

$$\Delta \log(MR) = \Delta \log(Occ) + \Delta \log(UL) + \Delta \log(RU)$$

En d'autres termes, le taux de croissance de la masse salariale est égal, après déduction d'un résidu, à la somme des taux de croissance logarithmique du nombre de salariés (Occ), des unités de travail par salarié (UL) – qui est une mesure de l'intensité de l'utilisation du travail par salarié et correspond aux semaines effectivement utilisées par an – et de la rétribution unitaire par salarié (RU), correspondant au salaire moyen par semaine effectivement travaillée. Le montant résiduel est négligeable lorsque la variation de la rémunération totale est faible.

Personnel de santé

La loi n° 296 du 27 décembre 2006 (Loi de finances 2007) a établi que les dépenses de personnel ne peuvent excéder le montant correspondant de 2004, réduit de 1,4 pour cent, net des renouvellements de contrats. Cette contrainte a d'abord été rendue moins efficace par les renouvellements de contrats intervenus entre 2007 et 2009. Ce n'est qu'avec la loi n° 191 du 23 décembre 2009 (Loi de finances 2010) que cette disposition a été renforcée ; les régions en équilibre économique ont pu partiellement déroger à cette contrainte. À partir de 2019, le paramètre de référence a été mis à jour, en établissant que les dépenses de personnel ne peuvent pas dépasser celles encourues en 2018 (sur la base des certifications du Conseil technique de vérification) ; les dispositions précédentes continueront à être appliquées uniquement si le nouveau paramètre de référence est inférieur à 2004. En 2010 on a ajouté le blocage du turn-over, uniquement pour les régions soumises à la réglementation des Plans de Recouvrement (PdR) ; ce blocage est partiellement prévu pour les Régions avec un PdR « léger » (Piémont et Pouilles).

Prélèvement fiscal local auprès des ménages dans les Communes chef-lieu

Le prélèvement fiscal local est défini en se référant aux impôts pour lesquels l'identification des taux et d'autres éléments pertinents pour la détermination de la dette fiscale relève de la compétence des Régions, des Provinces et des Villes métropolitaines ou des Communes. La reconstruction tient compte d'un ménage type ayant des caractéristiques données ; en particulier le ménage : a) se compose de deux salariés adultes et de deux enfants mineurs ; b) perçoit un revenu imposable annuel total aux fins de l'Irpef de 44 600 euros (environ le double du revenu national moyen d'emploi salarié selon les déclarations des revenus pour l'année 2016 publiées par le MEF), dont 56 pour cent pour le premier bénéficiaire et on considère que les enfants sont fiscalement à la charge de chacun des parents à raison de 50 pour cent ; c) réside dans un logement de propriété, d'une superficie de 100 mètres carrés (valeur moyenne nationale selon l'enquête sur *Les budgets des ménages italiens* réalisée par la Banca d'Italia en 2014) ; d) possède une Fiat Punto ayant des exigences précises (à essence, euro 6 et 1 368 cm³ de cylindrée et 57 kW de puissance), au nom du bénéficiaire masculin.

Pour le calcul de la taxe sur les primes d'assurance automobile Rc, nous supposons la classe de mérite CU1, la clause Bonus-Malus, la conduite experte et l'absence d'accident au cours des cinq dernières années. Pour chaque combinaison ménage–commune chef-lieu, la prime brute d'assurance est la médiane de celles simulées, au niveau de chaque entreprise individuelle, en décembre 2017 sur le site

Internet géré par l'Ivass et le ministère du Développement économique (www.tuopreventivatore.it). Pour le calcul de la surtaxe sur la consommation de méthane, on a considéré la consommation de gaz à usage domestique dans chaque commune indiquée par Elettragas (<http://www.elettragas.it/consumi.asp>), en fonction de la composition du ménage et de la taille de la maison.

On a déterminé le prélèvement fiscal local auprès d'un ménage-type en se référant à chacune des 107 communes de la capitale provinciale italienne existant depuis le 1er janvier 2019. Pour la Sardaigne on considère les 5 Provinces : Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano et le Sud de la Sardaigne, avec le chef-lieu Carbonia. Les impôts ont été estimés en tenant compte des taux (et des avantages éventuels) appliqués dans chaque réalité territoriale.

Les valeurs pour l'Italie, les RSO, les RSS et pour les différentes régions sont des moyennes arithmétiques des données communales indiquées, pondérées par la population résidente au 1er janvier 2019. Pour plus d'informations sur la méthode d'estimation des différents impôts, voir L. Conti, D. Mele, V. Mengotto, E. Panicara, R. Rassu, V. Romano, *Le prélèvement fiscal auprès des ménages : une analyse au niveau communal*, Banca d'Italia, Question sur l'Économie et les Finances, en cours de publication.

Prêts bancaires

Sauf indication contraire, les prêts bancaires comprennent les prêts non performants et les pensions sur titres ; la source utilisée est constituée par les déclarations d'informations prudentielles des banques. Les pourcentages de variation sur 12 mois des prêts sont ajustés pour tenir compte de l'effet des titrisations, des reclassements, des cessions autres que les titrisations et suppressions et les variations des taux de change. Pour de plus amples informations sur la source d'information et les méthodes de calcul des indicateurs, voir les *Note metodologiche* dans l'*Appendice du Rapport annuel* de Banca d'Italia.

Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs

Par rapport aux **Prêts bancaires**, cette définition inclut les sociétés financières parmi les institutions déclarantes. Les pourcentages de variation des prêts des sociétés financières sont ajustés pour tenir compte de l'effet des reclassements, des titrisations, des autres cessions différentes des titrisations, mais pas des annulations.

Prix des biens immobiliers non résidentiels

Les séries historiques au niveau territorial des prix de l'immobilier non résidentiel sont tirées de la base de données de l'Observatoire du marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle Entrate. Les prix au niveau municipal ont été calculés comme des moyennes simples des cotations minimales et maximales pour la micro zone communale et l'état de conservation. Les prix par région et pour l'ensemble du territoire national ont été calculés en pondérant les données communales sur la base des données de base cadastrales (pour la dernière année disponible, c'est-à-dire 2015) à partir du nombre de magasins (cat. B1), d'usines (cat. D1) et de bureaux (cat. A10). Les prix des immeubles commerciaux se réfèrent à ceux des commerces, le prix du secteur des services à ceux des bureaux et le prix du secteur de la production à ceux des entrepôts. La Banca d'Italia publie les indices nationaux pour les trois secteurs non résidentiels, en se basant également sur d'autres sources ; par souci de cohérence, les trois indices régionaux obtenus à partir des données de l'OMI ont été ajustés de manière à obtenir la même dynamique nationale, en suivant la même approche décrite pour les indicateurs du logement (cf. la rubrique : **Prix des logements**). L'indice total au niveau régional et national obtenu est une moyenne pondérée des indices des trois créneaux considérés, et dont l'élément de pondération est le stock immobilier de 2015. Les données de 2014, qui font apparaître des discontinuités dues à la révision générale des zones homogènes (cf. la rubrique : **Prix des logements**), ont été estimées à partir des informations directement issues des publications annuelles de l'Agenzia delle entrate au niveau régional et en interpolant les valeurs entre le second semestre 2013 et le second semestre 2014.

Prix des logements

La série historique au niveau territorial des prix de l'immobilier est basée sur les données de l'*Observatoire du marché immobilier* (OMI) de l'Agenzia delle entrate, de la Banca d'Italia (avant 2010) et de l'Istat (à partir de 2010).

La base de données des cotations de l'OMI contient des données semestrielles relatives à la quasi-totalité des communes italiennes, à leur tour subdivisées en environ 27 000 zones homogènes, dont l'identification est fondée sur des caractéristiques socio-économiques et urbanistiques, sur la qualité des transports, etc. En 2014, on a procédé à une révision générale de ces contextes territoriaux, nécessaire pour assimiler les modifications du tissu urbanistique et économique des agglomérations, apportées une dizaine d'années après le début du relevé. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de l'Agenzia delle entrate.

L'enquête concerne les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars industriels, entrepôts, places de garage et de stationnement), subdivisés à leur tour par type (par exemple, les logements résidentiels sont subdivisés en logements de luxe, civils, économiques, en villas et en pavillons). Pour chaque zone et type, il existe un prix minimum et un prix maximum, dont on calcule la valeur centrale. Les moyennes de prix simples (des différents types d'immeubles) calculées pour chaque zone sont ensuite agrégées au niveau de chaque commune, en pondérant les zones urbaines (centre, demi-centre et périphérie) à l'aide d'éléments de pondération mesurés dans l'*Enquête sur les budgets des ménages italiens* (IBF) réalisée par la Banca d'Italia. Pour de plus amples informations, cf. *House prices and housing wealth in Italy. Papers presented at the conference held in Perugia, 16-17 October 2007*, Banca d'Italia, 2008. Afin d'éviter toute discontinuité dans la série historique des prix, pour chaque paire de semestres consécutifs, on examine un échantillon fermé des cellules (définies par zone et type) présentes dans les deux semestres.

Les prix par système local du travail (SLL), région et ensemble du territoire national ont été calculés en pondérant les données communales par le nombre de logements recensés par l'Istat lors du Recensement de la population et du logement de 2011. La structure administrative du territoire national utilisée dans les calculs est celle de la fin de l'année 2018, comme on peut le déduire du site de l'Istat (cf. la mise à jour *Codes statistiques des unités administratives territoriales : communes, villes métropolitaines, provinces et régions* de février 2019).

Afin d'assurer la cohérence entre l'indice régionale des prix calculé à partir des données de l'OMI et ceux publiés par l'Istat pour les macro zones (disponibles à partir de 2010), les indices de l'OMI sont utilisés pour ventiler l'indice Istat par région, en utilisant une estimation par quotient (ou ratio).

$I_{t,ma}^{ISTAT}$ Traduit en symbole, on indique par l'indice Istat des prix pour la période t et la macro zone ma et avec $I_{t,ma}^{OMI}$ l'indice OMI correspondant, on peut estimer l'indice régional $I_{t,r}$ pour la région r avec l'expression suivante :

$$\hat{I}_{t,r} = I_{t,r}^{OMI} \frac{I_{t,ma}^{ISTAT}}{I_{t,ma}^{OMI}}$$

Pour la période antérieure à 2010, la même estimation par quotient est effectuée sur la base des séries de prix de l'immobilier publiées par la Banca d'Italia au niveau national.

Pour la définition de SLL urbains, cf. *L'economia delle regioni italiane*, Banca d'Italia, Economie regionali, 43, 2015.

On ne dispose pas des données de l'OMI sur les prix relatives à certaines municipalités touchées par des événements sismiques (pour plus d'informations, cf. le document *Communes dont les cotations ne sont pas disponibles en raison d'événements sismiques* publié par l'OMI).

Productivité et croissance

La ventilation de la valeur ajoutée en ses principales composantes est basée sur des données - relatives à la valeur ajoutée à prix constants avec année de référence 2010 (VA), aux unités de travail

équivalentes (ULA), au nombre de salariés (Occ) et à la population annuelle moyenne (Pop) — tirées des *Comptes économiques territoriaux* de l'Istat, disponibles jusqu'en 2017 (jusqu'en 2016 pour les ULA) ; les séries ont été actualisées jusqu'en 2018 en tenant compte des variations tirées des *Scénarios régionaux* de Prometeia. Les données sur la population annuelle moyenne en âge de travailler (15-64 ans, Pop₁₅₋₆₄) sont calculées comme la moyenne des valeurs au début et à la fin de l'année, à partir de la source Istat ; pour la période du 1er janvier 2002 au 1er janvier 2014, elles incorporent la reconstruction statistique Istat des séries démographiques régionales, utilisée comme référence pour la production des agrégats de Comptabilité nationale.

La variation de la valeur ajoutée peut être décomposée en contributions fournies par l'évolution démographique, la part de la population en âge de travailler, le taux d'emploi, une mesure de l'intensité d'utilisation du facteur travail (approchée par le rapport ULA/nombre de salariés) et par la productivité du travail (calculée comme le rapport valeur ajoutée/ULA). La valeur ajoutée peut en effet être décomposée comme suit :

$$VA = \frac{VA}{ULA} * \frac{ULA}{Occ} * \frac{Occ}{Pop_{15-64}} * \frac{Pop_{15-64}}{Pop} * Pop$$

où $\frac{VA}{ULA}$ est une mesure de la productivité du travail, $\frac{ULA}{Occ}$ est un indicateur de l'intensité du travail, $\frac{Occ}{Pop_{15-64}}$ est le taux d'emploi et représente les marges d'emploi importantes, $\frac{Pop_{15-64}}{Pop}$ est la part de la population en âge de travailler. On peut approcher le taux de croissance de la valeur ajoutée par le biais de la somme des variations en pourcentage de chaque composante (sauf en présence d'un résidu donné par les interactions entre les variations des différents éléments).

Les données sur la natalité et les migrations internes et étrangères, disponibles jusqu'en 2017, proviennent de l'*Enquête exhaustive des inscriptions et des suppressions relatives à l'état civil concernant la naissance, le décès et le transfert de résidence*, produite par l'Istat. Les données relatives à l'état civil concernant les transferts de résidence et fournies par l'Istat avec les détails de la qualification et de la tranche d'âge ne sont disponibles que jusqu'en 2016. Les données relatives aux détails de la qualification se réfèrent exclusivement aux personnes de nationalité italienne.

Programmes opérationnels régionaux 2014–2020

Les données sur l'avancement financier des Programmes opérationnels régionaux au cours des cycles 2007-2013 et 2014-2020 sont tirées du *Suivi des Politiques de Cohésion* de la Ragioneria generale dello Stato ; les données sur les paiements cumulés jusqu'en 2017 sont tirées du *Rapport annuel 2018 sur Les rapports financiers avec l'Union européenne et l'utilisation des fonds communautaires* de la Cour des Comptes italienne.

Les données sur les projets individuels cofinancés par les fonds structurels européens proviennent de la source OpenCoesione et peuvent être obtenues sur le site web <http://www.opencoesione.gov.it/>. Les projets ont été identifiés au niveau de CUP. On a analysé pour chaque projet les engagements et les paiements qui pouvaient être communiqués à l'UE. Les variables de classification utilisées sont la nature des projets et leur état d'avancement (tels que définis dans la base de données OpenCoesione) et notre classification de la dimension financière (en termes d'engagements) par classe de montant.

Qualité du crédit

La qualité du crédit est analysée au moyen de divers indicateurs :

Créances en souffrance. — Pour la définition des créances en souffrance, voir les *Note metodologica* de l'Appendice du Rapport annuel de Banca d'Italia.

Taux de prêts non performants. — Flux de nouveaux prêts non performants (risque de crédit rectifié) par rapport aux prêts performants rectifié à la fin de la période précédente. Les valeurs déclarées sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant au cours du trimestre de référence.

L'exposition totale d'un client est en risque de crédit rectifié lorsque celui-ci se trouve dans l'une des situations suivantes :

- a) le montant total des créances en souffrance est supérieur à 10 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
- b) le montant total des créances en souffrance et autres prêts non performants est supérieur à 20 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
- c) le montant total des créances en souffrance, des autres prêts non performants est supérieur à 50 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système.

Taux de prêts en souffrance. – Flux de nouvelles créances en souffrance rectifiées par rapport aux prêts performants à la fin de la période précédente. Les valeurs déclarées sont calculées comme la moyenne des quatre trimestres se terminant au cours du trimestre de référence. L'exposition totale d'un client est en risque de crédit rectifié lorsque celle-ci est signalée comme étant :

- a) en souffrance par le seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- b) en souffrance par un intermédiaire et entre dépassements par le seul autre intermédiaire exposé ;
- c) en souffrance par un intermédiaire et le montant des créances en souffrance représente au moins 70 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système ou bien il y a des dépassements de 10 pour cent ou plus ;
- d) en souffrance par au moins deux intermédiaires pour des montants égaux ou supérieurs à 10 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système.

Part des créances en souffrance sur le total des crédits. – Le dénominateur de la relation inclut aussi les créances en souffrance.

Part des crédits non performants sur le total des crédits. - Jusqu'en 2014, la notion de crédit non performant incluait, outre les créances en souffrance, les crédits échus, les crédits bloqués et convertis. À partir de janvier 2015, l'agrégat a changé à la suite de l'adaptation aux normes fixées par l'Autorité bancaire européenne et ces composantes ont été remplacées par les nouvelles catégories de défauts probables et d'expositions échues/en retard. Le dénominateur de la relation inclut aussi les créances en souffrance. La part des créances en souffrance dans le total des crédits figurant dans le tab. a5.6 pourrait ne pas coïncider avec le ratio des créances en souffrance et des prêts déduit des données figurant au tab. a5.4. Les écarts éventuels sont dus aux différents critères de comptabilisation des créances en souffrance.

Recettes non financières des Collectivités territoriales

Les valeurs des recettes sont élaborées à partir des données sur les recettes tirées du Système d'information sur les opérations des organismes publics (Siope). L'agrégat comprend les Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Communes et leurs Unions. Les transferts entre Collectivités concernées par l'analyse ont été éliminés afin d'obtenir la valeur totale des recettes perçues sur le territoire régional. Les éléments de gestion courants éventuellement enregistrés dans les comptes communaux spéciaux n'ont pas été pris en compte. Les impôts propres sont indiqués, en incluant les contributions aux impôts du Trésor et le solde du compte d'avances sur frais médicaux. Les ressources provenant des fonds de péréquation (classés par les organismes au titre I de leurs budgets) sont déclarées dans les transferts.

Les ajustements suivants ont été apportés aux données du Siope en utilisant l'information tirée des états financiers des Régions. Dans les RSO, le poste « impôts propres » a été corrigé pour tenir compte de la présence éventuelle de parties de tour liées à la réattribution des montants entre les différentes sources de financement pour la santé. Dans le Frioul-Vénétie Julienne, on a corrigé le montant de la TVA, au poste « impôts propres », facturée par les utilisateurs à titre de compensation. Le montant des remboursements de l'Irpef et du IRAP pour les soins de santé a été déduit des recettes fiscales. Afin d'harmoniser le traitement RSO/RSS, les montants des contributions aux finances publiques ont été soustraits du poste « impôts propres » pour chaque RSS. Afin d'assurer l'homogénéité de traitement avec les Communes des RSO ainsi que de la Sicile et de la Sardaigne, dans le cas de la Vallée d'Aoste et du Frioul-Vénétie Julienne et de la Province autonome de Bolzano, les trois administrations locales compétentes en matière de finances locales qui ont décidé de récupérer le montant mis

de côté (ou une partie de ce dernier) à titre de « surcroît de recettes Imu » par une recette spécifique extra fiscale, ce montant a été déduit des recettes Imu des Communes.

Résultats d'administration des Collectivités territoriales

Le solde total de la gestion budgétaire d'un organisme est représenté par le résultat d'administration, qui est obtenu à partir de la caisse en fin d'exercice, augmenté des résidus à recevoir (correspondant aux recettes établies mais non perçues) et diminué des passifs résiduels (correspondant aux dépenses engagées mais non payées), après déduction du fonds pluriannuel lié. Ce dernier représente, en termes comptables, la couverture financière des dépenses engagées au cours de l'exercice et imputées aux exercices ultérieurs, constituées des recettes constatées et imputées au cours de l'exercice dans lequel est enregistré l'engagement des dépenses. Le résultat administratif est divisé en quatre composantes : i) une part destinée à couvrir les risques éventuels (contentieux ou pertes de sociétés participées), à couvrir les créances douteuses (provision pour créances douteuses) et à rembourser les avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement des dettes commerciales ; (ii) une part liée (par exemple, en raison de la non-utilisation d'affectations, remboursements de prêts, contraintes juridiques ou comptables) ; (iii) une part destinée à des investissements (constituée de ressources réalisées par le passé pour couvrir les investissements non mis en œuvre) ; (iv) une part disponible, calculée comme la différence entre le résultat d'administration et les trois premières composantes. Si cette dernière composante est positive (négative), il y aura un excédent (déficit) budgétaire.

Les règles comptables régissent l'utilisation de l'excédent ou la correction du déficit. En particulier, les excédents devraient être affectés en priorité à la couverture des déficits passés et, pour le reste, au financement des dépenses d'investissement. Jusqu'en 2018 cette seconde possibilité était limitée par des règles budgétaires spécifiques qui, depuis 2019, ont disparu (cf. l'encadré : *Les nouvelles règles budgétaires des collectivités locales et régionales : réglementation et flexibilité des dépenses d'investissement* dans *L'économie des régions italiennes : tendances récentes et aspects structurels*, Banca d'Italia, Économies régionales, 23, 2018). Tout solde négatif, en revanche, doit être compensé par des économies de dépenses sur un horizon temporel différent en fonction des causes du déficit. En règle générale, la correction doit intervenir l'année suivante ou, en tout état de cause, pendant la durée du mandat du Conseil, mais dans certains cas particuliers (comme les déficits liés au remboursement des avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement des dettes commerciales ou des opérations extraordinaires de vérification des résidus prévues par le Décret législatif n° 118/2011 et visant à adapter le stock de résidus actifs et passifs existant au 31 décembre 2014 aux nouvelles règles comptables entrées en vigueur en 2015) peut se poursuivre sur une période de trente ans.

Revenu et consommation des ménages

Les données sur le revenu brut des ménages consommateurs résidents et sur la consommation dans la région sont publiées par l'Istat dans les *Comptes économiques territoriaux* pour la période qui précède 2018 et par Prometeia pour l'année 2018. Des consommations publiées par l'Istat on a déduit les consommations des étrangers et on y a ajouté les consommations à l'étranger des Italiens estimées par la Banca d'Italia sur la base des données de l'enquête sur le tourisme international, également utilisée pour l'élaboration des statistiques de balance des paiements. En particulier, on a corrigé les dépenses pour les consommations sur le territoire de chaque région, concernant des biens non durables (achats dans les magasins de souvenirs, cadeaux, habillement, aliments et boissons, etc. pour l'usage personnel) et des services (transports internes, logement, restaurants et cafés, musées, spectacles, etc.). Les montants du revenu et des consommations sont exprimés en termes réels aux prix de l'année 2017 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages. Les valeurs par habitant ont été obtenues en divisant les agrégats par la population résidente déduite des *Comptes économiques territoriaux*.

Les dépenses mensuelles des ménages ont été calculées par le biais de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* de l'Istat, disponible jusqu'en 2017. Afin de comparer des noyaux de tailles différentes, les dépenses ont été calculées en termes équivalents en utilisant l'échelle Carbonaro.

Richesse des ménages

La richesse nette correspond à la somme des activités réelles et financières après déduction des passifs financiers. Les composantes réelles (ou non financières) comprennent les logements, les bâtiments non résidentiels, les installations et les machines, les produits de la propriété intellectuelle, les ressources biologiques, les stocks (estimés à partir de 2012) et les terrains. Les actifs financiers (par exemple les dépôts, les titres de créance et les obligations) sont des instruments qui donnent à leur détenteur, le créancier, le droit de recevoir, sans exécution de sa part, un ou plusieurs paiements de la part du débiteur qui a assumé l'obligation correspondante. Les passifs financiers représentent la composante négative de la richesse et ils sont essentiellement constitués par des emprunts et des prêts personnels. La valeur des actifs est influencée à la fois par les variations des quantités et par l'évolution des prix du marché respectifs.

La régionalisation de la richesse réelle des ménages a été réalisée sur la base des estimations du stock des actifs non financiers des secteurs institutionnels, publiées par l'Istat en décembre 2018. En ce qui concerne le patrimoine financier, on a régionalisé les données nationales des Comptes financiers des secteurs institutionnels diffusées par la Banca d'Italia, publiées dans le tableau 27 du dossier des *Comptes financiers*, du 18 janvier 2019, et regroupant certains éléments d'instruments financiers.

L'analyse prend en compte les valeurs attribuables aux ménages dans leur fonction de consommation (ménages consommateurs) et celles attribuables aux ménages dans la mesure où ils exercent une fonction productive de biens et services non financiers et de services financiers destinés à la vente à condition que, dans ce dernier cas, leur comportement économique et financier ne soit pas de nature à configurer une quasi-société (ménages producteurs). On inclut les Institutions sociales privées (ISP), c'est-à-dire les organismes privés sans but lucratif qui produisent des biens et des services qui ne peuvent pas être destinés à la vente (syndicats, associations sportives, partis politiques, etc.).

Les différentes composantes du patrimoine des ménages et des ISP par région ont été calculées en ventilant les éléments correspondants disponibles au niveau national sur la base des parts régionales, estimées à l'aide de séries appropriées dûment reconstruites. De plus amples détails sont contenus dans les textes rassemblés dans le volume *Household Wealth in Italy*, Banca d'Italia, 2008. Pour la méthode de calcul adoptée aux fins de la construction des séries régionales, voir l'étude de G. Albareto, R. Bronzini, D. Caprara, A. Carmignani et A. Venturini, *La ricchezza reale e finanziaria delle famiglie italiane per regione dal 1998 al 2005*, Rivista economica del Mezzogiorno, a. XXII, 2008, n° 1, p. 127-161. Les estimations présentées ici ont bénéficié de la disponibilité de nouvelles sources d'information et d'améliorations méthodologiques ; ceci allié à la disponibilité des nouvelles estimations de l'Istat sur la richesse non financière et à l'inclusion des ISP, a entraîné pour certains éléments de la richesse, des révisions par rapport aux publications précédentes. Les valeurs par habitant ont été calculées sur la base des données de l'Istat sur la population résidente au début de chaque année, et elles ont été complétées, pour la période allant du 1er janvier 2002 au 1er janvier 2014, par la reconstruction statistique des séries régionales utilisées comme référence tant pour la production des agrégats de comptabilité nationale que pour les estimations des enquêtes par sondage sur les ménages et les individus participant à l'élaboration des principaux indicateurs macroéconomiques.

Actifs réels. – Pour la décomposition régionale des composantes réelles de la richesse, on a utilisé les sources de données suivantes : Recensements de la population (Istat), Archives statistiques des entreprises actives (Istat), Comptabilité régionale et nationale (Istat), Enquêtes sur les états financiers des ménages italiens (Banca d'Italia), enquêtes de l'Observatoire du marché immobilier et statistiques cadastrales (Agenzia delle entrate), Base de Données sur la Valeur des Terrains (CREA).

Actifs et passifs financiers. – Les estimations régionales des ratios financiers sont principalement fondées sur les informations provenant des déclarations statistiques prudentielles des banques. Pour certains postes, ces informations ont été complétées avec les données issues de : Istat, Ivass, Covip, INPS, Cerved Group, Cassa Depositi e Prestiti et Lega delle Cooperative.

Secteur de la distribution

Le commerce de détail fait référence à la division Ateco2007 numéro 47. Le commerce de détail en magasin comprend tous les établissements ayant un code Ateco2007 compris entre 47.1 et 47.7,

indépendamment de la surface de vente. Il comprend également les grandes surfaces. Ceci correspond presque exclusivement aux exercices avec le code Ateco2007 égal à 47.1, c'est-à-dire non spécialisés, avec une prévalence alimentaire : supérettes (surface entre 200 et 399 mètres carrés), supermarchés (surface ≥ 400 mètres carrés), hypermarchés (surface $\geq 2\,500$ mètres carrés) ; autres non spécialisés : grands magasins (surface ≥ 400 mètres carrés). Il faut ajouter à cela les grandes surfaces spécialisées (code Ateco2007 entre 47.4 et 47.7 uniquement si la surface de vente est d'au moins $1\,500\text{ m}^2$).

Subrogations et rachats

L'identification des différentes opérations de subrogation et de rachat (entre différents intermédiaires) a été réalisée par le biais de la procédure suivante : 1) l'*Enquête analytique sur les taux d'intérêt* tous les nouveaux décaissements de prêts en euros aux ménages consommateurs ont été identifiés, destinés au « prêt au logement », à un taux défavorable ; 2) parmi ces décaissements, on a identifié ceux pour lesquels, au cours du trimestre de référence, l'extension de l'utilisation aux risques avec échéance déductibles des rapports de la Centrale des Risques auprès de la banque qui a accordé le nouveau prêt (de subrogation ou de rachat) a été accompagnée d'une réduction égale à celle utilisée dans une autre banque (subrogée ou substituée), avec une tolérance de 10 pour cent de plus ou de moins. Dans le cas où l'intermédiaire subrogé s'est avéré être une société véhicule pour les titrisations (SPV), les informations sur les cessions de la Centrale de risques ont été utilisées pour identifier la banque cédante (originator) et donc, au moyen de l'*Enquête analytique sur les taux d'intérêt actifs* les caractéristiques du prêt cédé. Les prêts dont le taux contractuel peut être révisé dans un délai d'un an à compter de la conclusion de l'opération sont classés en prêts « à taux variable » ; les prêts à taux fixe sont ceux dont le taux peut être révisé après au moins un an.

Tourisme international en Italie

Cf. dans la *Méthode de l'enquête par sondage de la Banca d'Italia sur le tourisme international*.

Transactions de logements par type de commune

L'Observatoire du marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle entrate a mis à disposition des données sur le nombre de transactions normalisées au niveau municipal depuis 2011 (pour plus d'informations et pour les définitions, voir la documentation sur le site Web de l'Agenzia delle entrate).

La structure administrative du territoire national utilisée dans les calculs est celle en place à la fin de 2018, comme on peut le déduire du site de l'Istat (cf. la mise à jour *Codes statistiques des unités administratives territoriales : communes, villes métropolitaines, provinces et régions* de février 2019).

Pour la classification des communes selon le type de système de travail local (urbain et non urbain), cf. *L'economia delle regioni italiane*, Banca d'Italia, *Economie regionali*, 43, 2015.